

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

Les coopératives agricoles vers une transition écologique et sociale

Evaluation multicritère des Compagnons de
la Terre

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
FASSOTTE Florianne
en vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
« Finalité Gestion de l'Environnement
Ma120ECTS ENVI5G-T »
Année Académique : 2016-2017

Directeur : Prof. Tom BAULER

Une agriculture qui ne peut produire sans détruire porte en elle les germes de sa propre destruction.

Pierre Rabhi

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Je voudrais d'abord remercier Tom Bauler, mon promoteur pour son aide tout au long de la réalisation de mon mémoire.

Je tiens également à exprimer ma gratitude aux membres des Compagnons de la Terre pour leur accueil, leur gentillesse et le temps qu'ils m'ont consacré.

Je souhaite ensuite remercier ma famille pour sa présence et son soutien. Je pense spécialement à mon papa qui m'a toujours montré qu'un autre monde existait et surtout qu'on pouvait participer à son développement.

J'adresse un remerciement particulier à Laurent pour son soutien et ses conseils. Je suis heureuse de partir avec toi pour un long voyage.

Enfin, je voudrais remercier mes amis, mes camarades de bibliothèque et surtout Florence pour toutes nos réflexions autour de ces nombreux cafés.

Résumé

Cette recherche se concentre sur la transition écologique et sociale. La présentation d'un état des lieux décrivant les impacts environnementaux et sociaux de l'agriculture wallonne et de la grande distribution implique la réflexion sur un changement des modes de production et de distribution alimentaire. Parmi les différents leviers de la transition, nous nous concentrons sur les coopératives agricoles, organisations de l'économie sociale et solidaire.

Ce travail cherche à identifier les différentes pratiques que peuvent adopter les coopératives afin d'agir dans la transition écologique et sociale. Cinq critères sont développés à partir des travaux de Gill Seyfang et de la littérature. Les Compagnons de la Terre sont choisis comme cas d'étude. A l'aide d'entretiens auprès des employés, nous reportons les pratiques de la coopérative. Elles sont, ensuite vérifiées par les ressentis des coopérateurs récoltés également par des entretiens.

Afin d'apporter un angle d'analyse supplémentaire à la recherche, nous nous intéressons aux biens communs selon les travaux d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009. Notre réflexion concerne la possibilité que les coopératives agricoles représentent une forme de gestion collective de biens communs. C'est pourquoi nous nous intéressons à la conformité de la coopérative des Compagnons de la Terre aux huit principes d'Ostrom définissant les institutions solides.

Table des matières

Introduction	1
Chapitre 1 : Transition écologique et sociale.....	3
1.1 L'agriculture wallonne.....	3
1.1.1 Impacts environnementaux.....	3
1.1.2 Impacts sociaux	5
1.2 La grande distribution.....	6
1.2.1 Impacts environnementaux.....	6
1.2.2 Impacts sociaux	8
Chapitre 2 : Revue de la littérature.....	10
2.1 La transition	10
2.2 Les « grassroots innovations »	12
2.3 Les coopératives	13
2.4 Les coopératives agricoles et la transition.....	14
Chapitre 3 : Problématique et méthodologie de recherche.....	17
3.1 Problématique et question de recherche.....	17
3.2 Evaluation multicritère	18
3.2.1 Critère 1 : Localisation.....	19
3.2.2. Critère 2 : Diminution des impacts environnementaux	22
3.2.3. Critère 3 : Construction communautaire	24
3.2.4. Critère 4 : Action collective	27
3.2.5. Critère 5 : Rapport à la transition	28
3.3 Présentation du cas d'étude : les Compagnons de la Terre	30
3.4 Collecte des données	31
Chapitre 4 : Recherche empirique	33
4.1 Présentation des résultats	33
4.1.1 Critère 1 : Localisation.....	33
4.1.2 Critère 2 : Diminution des impacts environnementaux	35
4.1.3 Critère 3 : Construction communautaire	39
4.1.4. Critère 4 : Action collective	44
4.1.5 Critère 5 : Rapport à la transition	46
4.2 Analyse des résultats	52
4.3 Discussion.....	56
Chapitre 5 : Les coopératives agricoles comme gestion des communs.....	59
5.1 Les communs selon Elinor Ostrom	60

5.2	Les coopératives et l'approche d'Elinor Ostrom.....	61
5.3	Les principes d'Elinor Ostrom et les Compagnons de la Terre	63
5.3.1	Des limites clairement définies	63
5.3.2	La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales.....	64
5.3.3	Des dispositifs de choix collectifs	65
5.3.4	La surveillance.....	66
5.3.5	Des sanctions graduelles.....	67
5.3.6	Des mécanismes de résolution des conflits	67
5.3.7	Une reconnaissance minimale des droits d'organisation	68
5.3.8	Des entreprises imbriquées.....	68
	Conclusion	70
	Bibliographie.....	72
	Annexes	82
A.	Tableau des critères et de leurs indicateurs.....	82
B.	Grilles d'entretien concernant les employés de la coopérative.....	85
C.	Grilles d'entretien concernant les coopérateurs de la coopérative.....	87

Index des Tables

Tableau 1 - Comparaison des caractéristiques des innovations basées sur le marché et des « grassroots innovations ».....	13
Tableau 2 - Pratiques observées des Compagnons de la Terre	54
Tableau 3 - Indicateurs concernant les employés de la coopérative	82
Tableau 4 - Indicateurs concernant les coopérateurs.....	84

Introduction

De nos jours, les modes de production et de distribution de notre alimentation sont remis en question. Les impacts environnementaux de ces secteurs sont maintenant largement étudiés et démontrés. De plus, les agriculteurs sont victimes d'un système non viable et inéquitable. Dans ce contexte, notre réflexion s'articule en termes de transition écologique et sociale. De nombreuses initiatives se développent dans cet objectif. Nous pouvons citer à titre d'exemples, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, les biens communs, etc. Nous nous intéressons dans ce mémoire aux coopératives agricoles qui intègrent l'économie sociale et solidaire. Ces organisations reviennent au-devant de la scène et se multiplient en Belgique. Elles proposent des systèmes de production et de distribution alternatifs comme l'agriculture biologique, la permaculture, l'agroécologie, les circuits courts, etc.

Nous voulons comprendre le rôle que les coopératives agricoles peuvent jouer dans la transition écologique et sociale. Notre question de recherche est :

« Comment les coopératives agricoles contribuent-elles à la transition écologique et sociale en Wallonie? »

Notre attention se porte sur les pratiques que ces organisations mettent en œuvre afin d'atteindre la durabilité. Dans ce but, nous avons établi cinq critères d'évaluation. Inspirés des travaux de l'auteur britannique Gill Seyfang, ces critères ont été adaptés et modifiés en fonction de la littérature récente. Les différents critères sont : (1) la localisation, (2) la diminution des impacts environnementaux, (3) la construction communautaire, (4) l'action collective et (5) le rapport à la transition.

Parmi les coopératives wallonnes, nous avons choisi d'analyser **les Compagnons de la Terre**. Cette initiative née en 2015 est une coopérative agricole citoyenne intégrant les principes de l'agroécologie. Cette organisation a attiré notre attention en raison de la participation des citoyens et de ses valeurs de démocratie. Afin de récolter les données nécessaires, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès des employés et des coopérateurs. Nous voulons identifier les différentes pratiques de la coopérative et ensuite, les comparer aux ressentis des membres consommateurs.

Cette recherche s'articule en cinq chapitres.

Afin de dresser un état des lieux de l'agriculture wallonne et de la grande distribution, le premier chapitre décrira les impacts environnementaux et sociaux des modes de production et

de distribution actuellement dominants. Nous discuterons ainsi de la nécessité d'une transition écologique et sociale.

Le deuxième chapitre développe notre réflexion relative à la transition et aux initiatives qui la favorisent. Parmi les différentes solutions citées précédemment, nous avons choisi de nous intéresser aux coopératives, organisations de l'économie sociale et solidaire. Afin de situer notre réflexion, nous utilisons le cadre des « grassroots innovations », des initiatives partant des citoyens (bottom-up) qui offrent des solutions vers la durabilité (Seyfang et Smith 2007). Une revue de la littérature sur l'ensemble des concepts utilisés est réalisée.

Ce développement de notre réflexion permet ensuite de décrire, dans le troisième chapitre, la problématique et la question de recherche. Ce chapitre présente également la méthodologie de recherche et les différents critères permettant l'évaluation de notre étude de cas. Nous introduisons ensuite les Compagnons de la Terre en décrivant leur organisation et leur origine.

La présentation des résultats des entretiens et de leur analyse fait l'objet du quatrième chapitre. Un tableau y reprend l'ensemble des pratiques mises en œuvre par la coopérative des Compagnons de la Terre. Nous discutons ensuite les critères utilisés et les limites de notre recherche.

Nous pensons pertinent de changer l'angle d'analyse des coopératives agricoles. Alors que nous les comprenions précédemment comme une « grassroots innovation », le dernier chapitre introduira la notion de bien commun. Nous nous intéressons aux travaux d'Elinor Ostrom concernant la gestion collective des biens communs. Le but de ce chapitre sera d'intégrer les coopératives dans ce nouveau cadre et d'identifier si les Compagnons de la Terre intègrent les huit principes d'Ostrom.

Chapitre 1 : Transition écologique et sociale

Nous commençons ce travail par un état des lieux de l'agriculture wallonne et de la grande distribution. Nous décrivons la situation environnementale et sociale de ces deux secteurs afin de comprendre en quoi la transition écologique et sociale est nécessaire. Il nous semble pertinent de se concentrer sur l'agriculture wallonne. En effet, les impacts environnementaux et sociaux de l'agriculture diffèrent d'un pays à l'autre et même d'une région à l'autre. Pour les deux sections suivantes, nous commençons par décrire les problèmes environnementaux puis sociaux.

1.1 L'agriculture wallonne

1.1.1 Impacts environnementaux

L'agriculture industrielle est responsable de nombreux impacts environnementaux. En effet, ce secteur intervient dans le dépassement de nombreuses limites planétaires comme les cycles d'azote et de phosphore, l'utilisation de l'eau, le changement climatique et le changement d'occupation du territoire (Rockström et al. 2009; « Rapport Planète Vivante 2016 » 2016). En Wallonie, 52% du territoire est occupé par des terrains agricoles. Cette proportion souligne l'importance qui doit être donnée aux conséquences environnementales de ce secteur dans notre région. L'agriculture a un rôle important dans la transformation des paysages wallons (« Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (ICEW) » 2014).

L'agriculture industrielle est grande consommatrice d'eau, ce qui peut avoir des conséquences à long terme sur le climat et les systèmes hydrauliques (« Rapport Planète Vivante 2016 » 2016). En Wallonie, le secteur agricole a utilisé plus de 2 millions de m³ d'eau en 2012 venant des prélèvements en eaux souterraines (« Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (ICEW) » 2014).

L'agriculture wallonne est également responsable de multiples pollutions. Premièrement, l'agriculture utilise une importante quantité d'engrais azotés et phosphorés. Ces substances se retrouvent ensuite dans les eaux de surfaces et souterraines. Même si la quantité d'engrais n'a pas cessé de diminuer depuis 1990, la Wallonie a utilisé, en 2012, près de deux fois plus d'engrais azotés que la moyenne européenne. Cependant, les agriculteurs wallons épandent moins d'engrais phosphorés que la moyenne européenne. En Wallonie, 57% des masses d'eau de surface et 40% des masses d'eau souterraines sont évaluées en mauvais état. Parmi les différents facteurs impliqués, l'agriculture est responsable pour 29% de la pollution concernant les eaux de surfaces et pour 59% concernant les eaux souterraines. Les engrais azotés augmentent la concentration de nitrates dans les eaux souterraines ce qui diminue leur potabilité.

L'apport de phosphore et d'azote dans les eaux de surfaces est responsable de l'eutrophisation du milieu qui favorise une multiplication des algues et diminue la teneur en oxygène. Le milieu peut alors atteindre un seuil en oxygène critique pour certains organismes aquatiques. Deuxièmement, les agriculteurs utilisent des produits phytopharmaceutiques, des pesticides (herbicides, fongicides, insecticides, etc.) qui sont néfastes pour l'environnement et la santé. Nous constatons que 90% de ces pesticides en Wallonie sont utilisés par le secteur agricole afin de lutter contre les ravageurs et les adventices. Ces substances qui diminuent la qualité des eaux, y restent longtemps, comme leurs produits de dégradation. Ainsi, même si l'atrazine (herbicide utilisé dans les champs de maïs) est interdit depuis 2005, sa trace ainsi que son produit de dégradation (déséthylatrazine) sont encore retrouvés dans les eaux souterraines. Troisièmement, l'agriculture pollue l'atmosphère. D'une part, elle émet des substances acidifiantes (SO_2 , NO_x et NH_3). Ce secteur est responsable de 37,8% des émissions wallonnes. Le dépôt de ces substances dégradent la qualité des eaux de surfaces, des sols et perturbe le développement des végétaux. D'autre part, l'agriculture émet des particules fines. Elle est responsable de 6% des émissions wallonnes (« Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (ICEW) » 2014).

De plus, le secteur agricole participe au changement climatique. En effet, en Wallonie, 12% des émissions de gaz à effet de serre sont imputables à l'agriculture. Ces différents gaz sont le méthane (CH_4) provenant de l'élevage bovin, le protoxyde d'azote (N_2O) émis par l'épandage des engrais azotés minéraux et organiques et le dioxyde de carbone (CO_2) résultant de la mécanisation dépendant de l'énergie fossile (« Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (ICEW) » 2014).

Le sol supporte aussi les conséquences d'une agriculture industrielle. Premièrement, les sols agricoles sont érodés par les pluies et les ruissellements. En 2013, la Wallonie a perdu environ 2,5t de sol par hectare sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, un tiers de la surface agricole wallonne perd annuellement plus de 5t de sol par hectare. Les terres les plus touchées soutiennent des cultures sarclées où la couverture du sol est la plus faible. L'érosion des sols détériore la qualité des terres agricoles, contaminent les eaux en engrais azotés et phosphorés et induit une sédimentation dans les cours d'eau. Deuxièmement, l'agriculture industrielle est responsable d'une diminution de la quantité de matières organiques présents dans les sols. Nous constatons que 90% des terres agricoles ont des teneurs en COT (carbone organique total) inférieur à 1,5% contrairement aux prairies et forêts qui ont une valeur trois à cinq fois supérieure. Les sols comportant le moins de matières organiques se situent dans les zones de grandes cultures où les risques d'érosion sont plus significatifs. Les matières organiques donnent une meilleure structure au sol, ce qui permet le stockage de carbone, la dégradation de certains polluants et une meilleure infiltration de l'eau ce qui diminue l'érosion des sols (« Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (ICEW) » 2014).

Enfin, l'agriculture est responsable d'une perte de la biodiversité. Premièrement, l'utilisation des espaces en zones agricoles détruisent les habitats de nombreuses espèces. Les milieux agricoles sont dans un mauvais état de conservation dû à l'industrialisation de ce secteur. De plus, l'agriculture intensive et les monocultures participent à la fragmentation des territoires wallons. Deuxièmement, les pollutions dues aux pratiques agricoles expliquées précédemment (pesticides, engrais azotés et phosphorés, émissions atmosphériques, etc.) érodent la biodiversité. Nous pouvons citer comme exemples, les abeilles sauvages et domestiques, les oiseaux communs, le lièvre, etc. Ainsi, les populations des abeilles sont en diminution depuis les années 1950. Or elles ont un rôle important à jouer dans l'agriculture. En effet, 75% des plantes à fleur se reproduisent grâce à des pollinisateurs comme les abeilles. La valeur économique du travail effectué par ces insectes est estimée à plusieurs centaines de millions d'euros par an (« Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (ICEW) » 2014).

1.1.2 Impacts sociaux

En plus de dégrader l'état environnemental de notre pays, l'agriculture wallonne détériore son contexte socio-économique. Tout d'abord, le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer tandis que leur moyenne d'âge ne cesse d'augmenter (de Callataÿ 2014; « L'agriculture wallonne en chiffre » 2016). En effet, en 2013, 65% des agriculteurs wallons avaient plus de cinquante ans et seulement 9% en avaient moins que quarante (« L'agriculture wallonne en chiffre » 2016). Le revenu lié à l'activité agricole diminue également. D'une part, les prix à la production augmentent moins vite que ceux à la consommation. L'indice des prix à la production agricole fluctue énormément suite à la spéculation sur le marché des matières premières. Il en résulte une insécurité des revenus des agriculteurs (Boikete 2012; Statistics Belgium 2015). D'autre part, les coûts de production ne cessent d'augmenter puisque le prix de l'énergie est en hausse. Ainsi, les agriculteurs wallons ont un revenu moyen inférieur au revenu des professions comparables. Leur revenu équivaut entre 60 et 75% de celui-ci et moins de 30% des agriculteurs wallons ont un revenu supérieur (Lambert 2007). De même, ce secteur offre de moins en moins d'emplois. De 1990 à 2013, le quantité de main-d'œuvre agricole diminue de moitié en Wallonie et devient de moins en moins familiale (Statistics Belgium 2015). En Belgique, les agriculteurs ne représentent plus que 3% de la population active. Leur pouvoir de négociation s'affaiblit et les rend dépendant des acheteurs industriels qui imposent leur prix (Lambert 2007).

Il est également intéressant de noter que le nombre d'exploitations diminue alors que leur taille ne fait qu'augmenter. Sur les trente dernières années, nous avons perdu plus de 60% des exploitations agricoles. Cette perte est plus importante pour les exploitations de moins de trente hectares et surtout de moins de dix hectares. En opposition, la superficie des exploitations wallonnes est en hausse puisqu'en trente ans, elle a presque triplé passant de 20,8 ha à 55,4 ha

(de Callataÿ 2014; Statistics Belgium 2015; « L'agriculture wallonne en chiffre » 2016). Le secteur agricole wallon a besoin de moins en moins de main-d'œuvre tout en ayant des exploitations de plus en plus grandes grâce à une industrialisation et des économies d'échelle. Les agriculteurs courent après la productivité au détriment de la création d'emploi et de revenu décent. L'agriculture devient alors de plus en plus intensive et mécanisée et les fermes de plus en plus spécialisées (de Callataÿ 2014).

Le métier d'agriculteur devient de moins en moins accessible pour les jeunes. Alors que l'âge moyen des agriculteurs dépasse les cinquante ans, 40% d'entre eux n'ont pas de successeur. Ainsi, entre 2007 et 2010, seulement deux jeunes s'installaient alors que dix agriculteurs cessaient de travailler (Boikete 2012). Plusieurs raisons expliquent ce phénomène : 1) la large superficie de la plupart des exploitations ne facilite pas l'installation de jeunes agriculteurs ; 2) le revenu d'une exploitation agricole n'est pas assez stable et décent à cause de la fluctuation des prix des denrées alimentaires ; 3) le capital nécessaire à l'installation est trop élevé. En effet, un investissement important est nécessaire pour se fournir en machines et en infrastructures agricoles. Comme expliqué précédemment, l'agriculture est de plus en plus mécanisée et intensive et nécessite l'achat d'intrants (engrais azotés et phosphorés et pesticides) (Boikete 2012; de Callataÿ 2014). D'autre part, l'accès à la terre est de plus en plus difficile pour les jeunes agriculteurs. Puisque la superficie agricole utilisée (SAU) a diminué et que les terres agricoles sont soumises à de fortes spéculations, leur prix augmente (Boikete 2012; de Callataÿ 2014; Statistics Belgium 2015; « L'agriculture wallonne en chiffre » 2016).

1.2 La grande distribution

La grande distribution par sa mondialisation ne peut être étudiée dans le cadre régional. Nous tentons cependant, de nous focaliser au mieux sur la Belgique. La distribution est définie comme « un ensemble de services consistant à mettre à la disposition des consommateurs un ensemble de biens » (Allain et Chambolle 2003, 3). Elle est également comprise ici, comme le « commerce alimentaire en grande surface » (Daumas 2006, 57). Selon Tarondeau et Xardel (1992, 7), « un circuit de distribution se caractérise principalement par sa longueur, c'est-à-dire le nombre des agents économiques appartenant au circuit, et par la répartition des fonctions entre ces agents ». Nous nous intéressons ici, au circuit long que représente la grande distribution.

1.2.1 Impacts environnementaux

De par son organisation, la nourriture parcourt beaucoup de kilomètres (Delhommeau 2009). La littérature anglo-saxonne parle de « food miles » (Van Passel 2013). Van Passel (2013, 2) définit ce concept comme : « the distance food travels from where it is grown or raised to where

it is consumed » ou la distance entre la ferme et l'assiette. Les « food miles » sont un indicateur des émissions de gaz à effet de serre de ces transports. Les kilomètres parcourus sont compris comme des externalités qui ne sont pas intégrées dans le prix de la nourriture (Van Passel 2013). Pretty, Ball, Lang et Morison (2005) tentent de calculer le coût des « food miles » et ainsi, le prix réel d'un panier hebdomadaire alimentaire au Royaume-Uni qui tient compte des kilomètres parcourus. Selon eux, le prix du panier alimentaire doit être augmenté de 11,8% (Pretty et al. 2005). Le transport est maintenant l'un des impacts les plus importants de la consommation alimentaire (Delhommeau 2009). Rizet et al. (2008) comparent les émissions de CO₂ des chaînes de la pomme vendue en grande distribution importée ou produite en Belgique. Nous constatons que les pommes provenant de Nouvelle-Zélande émettent plus de CO₂ que les pommes produites en Belgique et cela dû principalement aux transports routiers et maritimes (Rizet et al. 2008).

La distance parcourue par notre alimentation n'a pas cessé d'augmenter (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006; Delhommeau 2009; Van Passel 2013). Les kilomètres parcourus par notre alimentation ont été multipliés par trois entre 1970 et 2003 en Belgique et atteignent 13,44 milliards de kilomètres (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006). L'accroissement de ces « food miles » s'explique par plusieurs facteurs.

Premièrement, la spécialisation de l'agriculture, la délocalisation de la production et la division internationale du travail impliquent parfois de longs trajets pour acheminer les différents produits et allongent les distances entre les différents intermédiaires (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006; Delhommeau 2009). A titre d'exemple, les crevettes provenant des côtes belges sont transportées au Maroc afin d'être nettoyées puis retournent en Belgique. De plus, la plupart des pays importent et exportent le même produit. Citons les poires qui sont importées d'Argentine en Belgique, grande productrice de ce fruit (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006).

Deuxièmement, l'offre des magasins devient homogène tout au long de l'année et ne reflète plus les saisons. Afin de maintenir cette offre, deux solutions sont possibles. Les fruits et légumes peuvent être soit cultivés sous serre chauffée, soit importés (Pilleboue, Pouzenc, et Metton 2007; Delhommeau 2009). Dans les deux cas, des quantités supplémentaires de gaz à effet de serres sont émises. En effet, la même quantité d'énergie est utilisée pour la culture sous serre chauffée de fruits et légumes que pour leur transport par avion sur 4000 à 8000km (Fruits et légumes locaux et de saison 2006 cité par Delhommeau 2009).

Troisièmement, nos rayons offrent constamment des produits exotiques comme les fruits (ananas, mangues, noix de coco, etc.), les vins, etc. Cette offre implique une bonne organisation

et des importations rapides et de plus en plus importantes (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006; Van Passel 2013).

Les modes de transport disponibles ont des impacts environnementaux différents. Les aliments en Europe se transportent principalement en camions puis en train. Les produits dits exotiques sont importés des autres continents par bateau ou avion en fonction de leur délai de conservation. Le transport par avion est le plus polluant (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006; Delhommeau 2009). Or, de nombreux produits amenés par avion sont disponibles en Belgique (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006).

La grande distribution incite une augmentation de l'énergie consommée par notre alimentation. Nous avons déjà expliqué précédemment que la production sous serre chauffée de produits hors saisons entraîne un supplément d'énergie. L'importation de denrées exotiques implique un conditionnement particulier (Pilleboue, Pouzenc, et Metton 2007). Afin de les conserver plus longtemps, des additifs (conservateurs) sont utilisés ou un refroidissement est nécessaire. Ces techniques consomment de l'énergie supplémentaire contrairement à l'alimentation produite localement (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006).

Le parcours de longues distances impliquent également l'utilisation d'emballage (« Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006; Pilleboue, Pouzenc, et Metton 2007; Delhommeau 2009). Ils sont « doublement nécessaires dans le cadre des filières longues : pour le transport (ils doivent préserver la qualité et l'intégrité des produits en dépit des transports et temps d'entrepôts) et pour l'information du consommateur (nature et composition du produit, origine, marque et logo etc.) » (Delhommeau 2009, 41). L'utilisation d'emballage crée des problèmes de production et de gestion de déchets. En outre, leur fabrication exerce une pression sur des ressources naturelles et implique des émissions du secteur de l'industrie (70 à 80%) (Dupriez 2005 cité par Delhommeau 2009).

Le mode de distribution influence beaucoup le mode de production. La grande distribution pousse les producteurs vers une agriculture industrielle et intensive dont les produits sont standardisés et normalisés (Pilleboue, Pouzenc, et Metton 2007; Delhommeau 2009).

1.2.2 Impacts sociaux

Outre les problèmes environnementaux, la grande distribution entraîne des conséquences sociales. Alors que les producteurs et les consommateurs sont nombreux des deux côtés de la chaîne, les entreprises de la grande distribution ne sont que quelques-unes dans une position stratégique (De Schutter 2010). En effet, les grands distributeurs se sont concentrés afin de maîtriser le marché (Chiffolleau 2008; Rastoin 2008; Delhommeau 2009; Pilleboue, Pouzenc, et Metton 2007; Hocquelet et al. 2016). Certains auteurs parlent d'oligopole (Rastoin 2008;

Hocquelet et al. 2016). En Belgique, « les quatre leaders de la distribution non spécialisée (Carrefour, Colruyt, Delhaize Le Lion et Aldi) se partagent 79,4% du marché en 2007, tous produits confondus » (Delhommeau 2009, 39).

Leur emprise sur le marché rend ces grands distributeurs incontournables et leur donne un poids considérable dans les négociations avec les producteurs (Pilleboue, Pouzenc, et Metton 2007; Rastoin 2008; Delhommeau 2009; Baritoux et Houdart 2015). Cette influence leur permet de baisser les prix payés aux producteurs tout en augmentant leurs marges de valeur (Pilleboue, Pouzenc, et Metton 2007). Effectivement, « le prix moyen des aliments est constitué aujourd'hui de 20 % de matières premières agricoles, de 30 % de transformation industrielle et de 50 % de services et de marges dans les pays à haut revenu » (Rastoin 2008, 61-62). Ainsi, les revenus des producteurs diminuent et leurs relations avec les distributeurs sont souvent détériorées et conflictuelles (Delhommeau 2009; De Schutter 2010).

La grande distribution empêche également le contact entre les producteurs et les consommateurs par la présence d'intermédiaires et/ou par la distance géographique. Or, c'est la proximité qui permet la confiance et la transparence (Chiffolleau 2008). Les consommateurs ne peuvent plus que se fier aux étiquettes des emballages pour connaître les provenances et contenances des différents produits. Il suffit de se remémorer les différents scandales alimentaires comme la grippe aviaire, la crise de la vache folle et plus récemment, l'affaire Spanghero (vente de viande chevaline à la place de la viande de bœuf) pour comprendre l'effritement de la confiance de nombreux consommateurs (Delhommeau 2009).

Dans ce premier chapitre, nous avons décrit les différents impacts environnementaux et sociaux de l'agriculture wallonne et de la grande distribution. Ces deux secteurs dépendent d'une énergie fossiles bon marché (Delhommeau 2009; Servigne 2014) dont les coûts sociaux et écologiques ne sont pas rapportés dans le prix de notre alimentation (Van Passel 2013). Ainsi, ces systèmes ne sont ni viables, ni durables. Cet état des lieux justifie une réflexion en termes de transition écologique et sociale.

Chapitre 2 : Revue de la littérature

Nous proposons dans ce chapitre d'expliquer et de définir les principaux concepts utilisés dans cette recherche. La première section s'intéresse à la transition. Ensuite, sont définies les « grassroots innovations » comprises comme des initiatives citoyennes qui permettraient la transition vers la durabilité. De plus, nous présentons les coopératives, organisations de l'économie sociale comme un exemple de « grassroots innovation ». Enfin, nous nous intéressons aux liens qui existent entre les coopératives et la transition dans la littérature. Puisque l'agriculture est le secteur de transition auquel nous nous intéressons dans ce travail, la revue de la littérature met un accent particulier sur les coopératives agricoles.

2.1 La transition

Après avoir justifié la nécessité d'une transition écologique et sociale pour l'agriculture wallonne, nous souhaitons comprendre ce concept. Ainsi, nous tentons d'abord de le définir et d'appréhender ce qu'il contient. Ensuite, nous examinons les liens qui existent entre la transition, la « multi-level perspective » et les « grassroots innovations ». La transition fait appel à une notion de changement (Lewis et Conaty 2015). Elle est définie comme « le passage d'un état ou stade vécu, à un autre, attendu ou espéré, inscrit dans la continuité d'un même processus » (Bourg, Kaufmann, et Méda 2016, 7). Geels (2002, 1257) définit la transition « socio-technologique » comme « major technological transformations in the way societal functions such as transportation, communication, housing, feeding, are fulfilled ».

Le concept de transition vient également des villes en transition de Rob Hopkins en 2008. Ce dernier définit les initiatives de transition comme « une nouvelle approche évolutive de la durabilité à l'échelon de la communauté, qui émerge un peu partout dans les communautés du pays » (Hopkins 2010, 132). Il constate comme d'autres auteurs, deux grands défis auxquels nos sociétés doivent faire face : le pic pétrolier et le changement climatique (Hopkins 2010; Laurent et Pochet 2015; Lewis et Conaty 2015; Bourg, Kaufmann, et Méda 2016). Concernant le pic pétrolier, Hopkins (2010) ne s'intéresse pas vraiment au moment où la dernière goutte de pétrole sera utilisée ni même au moment où la moitié des réserves de cet or noir est sorti de terre. L'auteur s'attarde davantage sur la deuxième partie de la courbe, où l'offre en énergie ne cessera de diminuer et où son prix ne fera qu'augmenter. Concernant le changement climatique, Hopkins (2010) le présente comme un danger imminent pour nos sociétés mais qui peut être évité si nous agissons collectivement à travers par exemple les initiatives de transition. Ainsi, « nos vies sont en passe de subir une réorganisation radicale, que ça nous plaise ou non » (Hopkins 2010, 50). Cette affirmation est également suivie par Lewis et Conaty (2015 : 13) qui pensent que « maintenir le *statu quo* est une option dangereuse susceptible de mener l'espèce

humaine à sa perte ». Hopkins (2010) favorise une descente énergétique préparée plutôt que d'être surpris. Il voudrait « concevoir en avance et avec créativité notre descente énergétique » tout en respectant les limites biologique de la Terre (Hopkins 2010, 132). Laurent et Pochet (2015, 10) rejoignent cette idée, en ajoutant qu'il faut changer les comportements et les attitudes car « aucune transition forcée n'est durable ». Les mêmes auteurs définissent la transition écologique et sociale comme « parvenir à maintenir, et si possible à améliorer, notre bien-être sur la durée et sous la contrainte écologique » (Laurent et Pochet 2015, 9). Cette idée de contrainte écologique est également présente chez Bourg, Kaufmann et Méda (2016, 7) qui lie la transition à « une institution nouvelle, celle selon laquelle l'état actuel de la société ne peut *matériellement* se prolonger, qu'il est même inéluctablement voué à disparaître ».

Les auteurs s'accordent pour dire que ce sont les citoyens qui doivent prendre les choses en mains (Hopkins 2010; Bourg, Kaufmann, et Méda 2016; Ife 2016; Bauwens et Mertens 2017). Selon Ife (2016, 28), « the idea of transition is important : it recognises that there is a need to move to an alternative future, and it enables people to take action together to help achieve that alternative ». Selon Bauwens et Mertens (2017, 89), la transition « requiert des transformations qui nécessitent l'effort coordonné de la société dans son ensemble et la responsabilisation croissante de tous les acteurs qui la composent : pouvoirs publics, entreprises, consommateurs et société civile ». Ils ajoutent que la participation d'acteurs non étatiques est nécessaire (Bauwens et Mertens 2017). En citant des exemples historiques, Laurent et Pochet (2015) tentent de démontrer que la transition est possible. Ils rappellent l'abolition de l'esclavage, la reconnaissance du droit des femmes ou encore, les nombreuses transitions démographiques et démocratiques.

Geels (2002) décrit la transition selon trois niveaux (« multi-level perspective »): le paysage sociotechnologique, le régime sociotechnique et les niches technologiques. Le troisième niveau, par ses innovations technologiques, peut influencer les deux autres niveaux et changer les technologies dominantes. Geels (2002) s'intéresse à une transition technologique, ce qui ne correspond pas réellement à celle décrite par les autres auteurs comme Hopkins (2010), Bourg, Kaufmann et Méda (2016), Laurent et Pochet (2015) ou Ife (2016) qui préconisent une descente énergétique. Cependant, l'approche de Geels (2002) est intéressante puisqu'il propose une analyse où des niches, au premier niveau, sont cruciales et représentent un lieu d'incubation pour les innovations.

Seyfang et Smith (2007, 585) reprennent la « multi-level perspective » de Geels pour contextualiser ce qu'ils appellent les « grassroots innovations ». Les auteurs les décrivent comme des niches écologiques, des initiatives bottom-up (Seyfang et Smith 2007). Plusieurs auteurs s'accordent sur cette dimension « par le bas » des initiatives de transition (Seyfang et

Smith 2007; Hopkins 2010; Bourg, Kaufmann, et Méda 2016). En effet, Hopkins (2010) décrit des initiatives qui viennent des citoyens, eux-mêmes maîtres de la transition qu'ils souhaitent. Cependant, il ajoute le soutien de l'Etat (top-down) nécessaire pour sa réussite. Dans ce travail, nous utilisons la notion des « grassroots innovations » pour étudier et comprendre les initiatives de transition. Ce concept sera décrit et défini dans la section suivante.

2.2 Les « grassroots innovations »

Les deux auteurs phares, Seyfang et Smith (2007, 585), utilisent ce concept « to describe networks of activists and organisations generating novel bottom-up solutions for sustainable development; solutions that respond to the local situation and the interest and values of the communities involved ». Comme chez Geels (2002), nous y retrouvons l'idée de niches écologiques où de nouvelles idées germent et se développent. Nous retrouvons également la notion bottom-up où les citoyens sont les acteurs de la transition. Puisque les « grassroots innovations » tentent de répondre aux situations locales et aux intérêts de la communauté, le citoyen serait le meilleur juge et sait ce dont sa communauté a besoin.

Seyfang et Smith (2007) donnent cinq caractéristiques aux « grassroots innovations ». Premièrement, elles répondent à un autre modèle économique et s'intègrent dans l'économie sociale. Elles intègrent des règles sociales, éthiques et culturelles différentes des entreprises ordinaires. Deuxièmement, les « grassroots innovations » se muent grâce à deux moteurs particuliers : des besoins sociaux et des buts idéologiques. Les auteurs comprennent l'idéologie comme une volonté de faire les choses autrement. Ainsi, ces innovations peuvent s'opposer explicitement au régime dominant. Troisièmement, leurs valeurs sont différentes. Comme expliqué précédemment, l'intérêt et les valeurs des communautés sont leur raison d'être. Quatrièmement, leurs formes d'organisations sont diverses. Les « grassroots innovations » se déclinent sous différents types : associations, coopératives, groupes communautaires informels, mutuelles, etc. Cinquièmement, les « grassroots innovations » dépendent de plusieurs ressources. Par exemple, des subventions, de leurs activités commerciales, des apports volontaires ou des échanges mutuels. Au-delà de ces caractéristiques, les auteurs perçoivent dans ces organisations des relations sociales changées et une augmentation de la participation. La démocratisation s'y voit augmentée. Cependant, les bénéfices ne sont pas seulement de l'ordre du social. En effet, les « grassroots innovations » permettent de diminuer les impacts environnementaux et amènent une réflexion sur la consommation des citoyens (Seyfang et Smith 2007). Elles permettent également la transition vers la durabilité (Seyfang 2006).

Tableau 1 - Comparaison des caractéristiques des innovations basées sur le marché et des « grassroots innovations » (Seyfang et Smith 2007, 592)

	Innovations basées sur le marché	« Grassroots innovations »
Contexte	Economie de marché	Economie sociale
Moteurs	Profit	Besoins sociaux ; idéologique
Niche	Règles du marché différentes : des taxes et subsides protègent temporairement les innovations	Les valeurs sont différentes : sociales et culturelles
Formes d'organisation	Entreprises	Associations, coopératives, groupes communautaires informels
Ressources	Revenu des activités commerciales	Subventions, apports volontaires, échanges mutuels, activités commerciales limitées

Dans ce travail nous nous intéressons à un exemple d'initiative de transition que nous voulons aussi entrer dans le contexte des « grassroots innovations ». Puisque nous cherchons à comprendre la transition écologique et sociale dans le secteur de l'agriculture concernant la production et la distribution, nous souhaitons nous concentrer sur les coopératives agricoles. Seyfang (2007, 2009, 2010) étudie a plusieurs reprises des exemples qu'elle considère comme des « grassroots innovations ». L'auteur s'intéresse autant au logement, à la monnaie et à l'alimentation. Pour ce dernier secteur, elle se concentre sur une coopérative de production agricole biologique. Avant de commencer notre étude sur une coopérative agricole, nous définissons ce type d'organisation.

2.3 Les coopératives

Les coopératives appartiennent au champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui est définie par une loi française comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » (Defourny et Nyssens 2017, 21). En Belgique, nous parlons plutôt d'économie sociale. Elle se différencie par deux principes : elle obtient ses revenus du marché et joint une finalité sociale à ses activités. Elle prend donc en compte des personnes souvent exclues du système économique (Lewis et Conaty 2015). Ainsi, Lewis et Conaty (2015, 45) la décrivent comme « l'expression économique de la conscience sociale de la société civile ». L'économie sociale rassemblent les valeurs de solidarité, d'autonomie et de citoyenneté (Lewis et Conaty 2015).

Même si elles vivent un regain d'intérêt, les coopératives ne sont pas nouvelles. En effet, elles datent du XIX^{ème} siècle (Ife 2016; Richez et Defourny 2017). Les coopératives se développent lorsque les besoins des citoyens ne sont pas rencontrés. En effet, les premières organisations suivent la révolution industrielle et permettent de répondre au libéralisme et à la concurrence. En Belgique, les coopératives à finalité sociale se développent à partir des années 90. Ces systèmes d'organisation ont la particularité de se focaliser sur la création d'emplois et parfois, l'intérêt général (Richez et Defourny 2017). L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) créée en 1895 essaie de faire valoir les coopératives, de les représenter et d'en dessiner les contours. L'organisation les définit comme « une association autonome de personnes qui se sont volontairement rassemblées en vue de réaliser leurs aspirations et de satisfaire leurs besoins économiques, sociaux et culturels communs, au travers d'une entreprise gérée de manière démocratique et détenue collectivement » (International Co-operative Alliance 2017). Les valeurs des coopératives sont l'entraide, l'auto-responsabilité, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité (International Co-operative Alliance 2017). Selon Defourny et Nyssens (2017, 21), les coopératives « doivent poursuivre un but autre que le seul partage des bénéfices, adopter une gouvernance démocratique et être gérées de telle sorte que les bénéfices soient réinvestis dans l'entreprise ». Ce système d'organisation est une alternative aux sociétés capitalistes ayant pour objectif de maximiser leur profit (Ife 2016; Bauwens et Mertens 2017). Ainsi, « les coopératives rassemblent simplement les gens autour d'un but particulier, partageant leurs contributions et leurs bénéfices » (Ife 2016, 35). Les coopératives rencontrent plusieurs principes : contrôle démocratique (une personne, une voix), adhésion libre et volontaire des membres, contribution économique des membres, autonomie de la coopérative, éducation des membres, rémunération limitée du capital, coopération entre les coopératives et souci de la communauté (International Co-operative Alliance 2017; Richez et Defourny 2017). Il existe une multitude de coopératives différentes. Parfois, l'organisation se concentrent sur les activités de production, de consommation ou d'épargne et de crédit (Ife 2016; Richez et Defourny 2017). Dans ce travail, nous nous intéressons plus particulièrement aux coopératives agricoles qui rassemblent les producteurs et les consommateurs.

2.4 Les coopératives agricoles et la transition

Dans le premier chapitre, nous avons commenté la nécessité d'une transition écologique et sociale de l'agriculture wallonne et de la distribution. Les premières sections de ce deuxième chapitre ont proposé le modèle de coopérative comme « grassroots innovations » pour atteindre cet objectif de durabilité. Nous nous intéressons maintenant à l'actualité de ces propos dans la littérature. Ainsi, cette section présente les liens existant entre les coopératives, l'économie sociale dont elles font partie et la transition écologique et sociale.

Seyfang (2006, 2007, 2009) considèrent les coopératives comme des « grassroots innovations » qui pourraient permettre la transition et d'atteindre une consommation durable. Selon Bauwens et Mertens (2017, 115), « ces formes organisationnelles [coopératives et associatives] pourraient jouer un rôle majeur dans la nécessaire transition écologique et sociale. En effet, leurs différentes caractéristiques institutionnelles les rendent particulièrement adaptées pour encadrer des initiatives collectives locales ». Les auteurs montrent l'exemple des coopératives dans le secteur de l'alimentation où d'autres modes de production et de consommation peuvent être mis en place malgré les « forces d'inertie considérables qui caractérisent les modèles actuels » (Bauwens et Mertens 2017, 116). Lewis et Conaty (2015) considèrent que le respect de l'environnement est présent dans les principes de l'économie sociale. En effet, « nous devons viser l'équilibre et apprendre à vivre dans les limites écologiques de notre planète » (Lewis et Conaty 2015, 48). Selon Ife (2016), les coopératives sont une alternative viable par rapport aux organisations conventionnelles et font partie de la vision d'une société future correspondant aux principes de durabilité et de justice sociale. Lévesque (2002) rejoint cette idée en déclarant que l'économie sociale par ses systèmes d'organisation peut enrichir la transition vers la durabilité. En effet, ces différents types d'organisation comme les coopératives représentent des solutions concrètes répondant aux problèmes sociaux et environnementaux. Murray, Caulier-Grice et Mulgan (2010) associent l'innovation sociale et les organisations de l'économie sociale comme les coopératives par leurs objectifs communs de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux de la société. Les coopératives seraient un moyen pour la société civile de résoudre ces deux types de problèmes (Murray, Caulier-Grice, et Mulgan 2010).

Dans leur article « From distant neighbours to bedmates : Exploring the synergies between the social economy and sustainable development », Hudon et Huybrechts (2017) décrivent comment les entreprises sociales sont liées aux objectifs sociaux et environnementaux du développement durable. Ce que les auteurs appellent « entreprises sociales » correspondent aux organisations de l'économie sociale comme les coopératives, les mutuelles ou les associations (Hudon et Huybrechts 2017, 141). Par ses principes de démocratie et de participation, les entreprises sociales et plus particulièrement les coopératives remplissent les objectifs sociaux du développement durable. Les organisations de l'économie sociale abordent le développement durable sous la perspective du bottom-up. Hudon et Huybrechts (2017) citent plusieurs exemples de « grassroots innovations » comme les coopératives de production d'énergie renouvelable ou les circuits courts concernant l'alimentation durable. Les objectifs de réduction des impacts environnementaux peuvent être ajoutés aux buts sociaux de départ. L'économie sociale permet de se rendre compte de l'origine sociale des problèmes environnementaux. En effet, beaucoup d'impacts environnementaux ont une cause sociale ou politique (Laurent et Pochet 2015). Les organisations comme les coopératives n'étant pas conditionnées par la

recherche de maximisation du profit, peuvent améliorer le compromis entre le social et l'environnement (Battilana et al. 2015). Ainsi, les coopératives peuvent privilégier des activités économiques qui ont des conséquences positives pour la cohésion sociale, l'équité et la protection de l'environnement et donc pour la collectivité (Bauwens et Mertens 2017).

Dans ce travail, nous nous intéressons à la transition écologique et sociale dans le domaine de l'agriculture. De nombreux auteurs montrent l'importance de revenir à des organisations basées sur les collectivités (« community-based ») afin d'atteindre une alimentation durable (Seyfang 2006, 2007, 2009; Hopkins 2010; Servigne 2014; Lewis et Conaty 2015; Ife 2016). En effet, les coopératives agricoles entre producteurs et consommateurs permettent de diminuer les impacts environnementaux et de par leur organisation, répondre aux besoins sociaux des membres (Seyfang 2006, 2007, 2009). Les coopératives agricoles seraient une « grassroots innovation » qui servirait de levier vers la transition écologique et sociale. Cependant, les modes de production des coopératives sont aussi à prendre en considération. En effet, afin de respecter leur environnement et préserver leurs écosystèmes, certaines coopératives adoptent des techniques de l'agriculture biologique et de l'agroécologie. Ces dernières permettent d'atteindre la durabilité du système de production en imitant la nature et les écosystèmes (De Schutter 2011). Nous nous concentrons dans ce travail sur les coopératives pratiquant l'agriculture biologique et appliquant les principes de l'agroécologie.

Chapitre 3 : Problématique et méthodologie de recherche

Dans les chapitres précédents, nous avons démontré la nécessité d'une transition écologique et sociale et décrit l'un des leviers existant, les coopératives agricoles. Nous présentons dans ce troisième chapitre la problématique et la question de recherche qui guident ce travail.

Nous décrivons ensuite, le cadre d'analyse afin de poursuivre notre recherche empirique auprès des Compagnons de la Terre et de répondre à notre question de recherche. Nous utiliserons pour cela une évaluation multicritère. L'ensemble des critères venant principalement des travaux de Gill Seyfang seront repris et complétés à partir de la littérature dans la deuxième section.

Nous avons choisi comme cas d'étude la coopérative des Compagnons de la Terre. Nous présentons dans la troisième section les origines et objectifs de cette organisation.

Dans la dernière section, nous nous décrivons l'outil utilisé pour mener à bien notre recherche empirique, les profils des membres de la coopérative interviewés et la manière par laquelle nous les avons contactés.

3.1 Problématique et question de recherche

Nous constatons de plus en plus la nécessité de changer de mode de production agricole et de distribution. Nous avons justifié cette nécessité pour la Wallonie au premier chapitre. La question de recherche de ce travail est :

« Comment les coopératives agricoles contribuent-elles à la transition écologique et sociale en Wallonie? »

Nous essayerons de comprendre comment les coopératives peuvent agir et quelles pratiques mettent-elles en place pour atteindre la durabilité. Afin d'établir les différents critères pour l'évaluation d'une coopérative agricole, nous avons formulé différentes sous-questions présentées ci-dessous.

« Comment les coopératives agricoles soutiennent-elles l'économie locale ? »

Lorsque nous parlons de transition écologique et sociale, la nécessité de revenir à une échelle plus locale est mentionnée. La littérature concernant la localisation est abondante et sera développée dans la section suivante.

« Comment les coopératives diminuent-elles leurs impacts environnementaux ? »

Il est impensable de parler de transition écologique sans évoquer les impacts environnementaux. Nous nous intéresserons aux pratiques qui diminuent ou même suppriment ces derniers.

« Comment les coopératives construisent-elles un lien communautaire entre les membres ? »

La littérature foisonne également d'auteurs qui défendent la nécessité d'initiatives de transition basées sur les communautés. Il semble intéressant de comprendre comment les coopératives créent ce lien social.

« Comment les coopératives permettent-elles une action collective ? »

Afin d'atteindre la transition vers la durabilité, les initiatives citoyennes sont souvent montrées en exemple. Ces initiatives bottom-up que nous pouvons également appeler « grassroots innovations » permettent aux citoyens d'agir ensemble pour accéder à la transition qu'ils désirent. Nous voulons comprendre comment les coopératives agricoles permettent cette action collective.

3.2 Evaluation multicritère

Afin d'analyser les pratiques de la coopérative choisie, nous utilisons cinq critères repris des travaux de Gill Seyfang (2007, 2009, 2010) et les adaptons en fonction de la littérature. L'auteur britannique les développe en fonction de la « New Economics » et de ses fondateurs. Ce courant consiste en une pensée politique et philosophique qui pense l'économie comme ne pouvant être déconnectée de ses contextes environnementaux et sociaux. Elle a pour volonté de changer l'approche habituelle concernant le développement durable. Le but est de parvenir à une autre durabilité en aidant la mise en place de nouveaux moyens de provision alimentaire. Cette pensée voudrait comprendre à quoi ressemblent de tels changements et comment il est possible d'évaluer ces initiatives (Seyfang 2009). Grâce à ses cinq critères, Seyfang (2007, 2009, 2010) évalue une série d'innovations sociales au Royaume-Uni. L'auteur s'est concentré sur trois secteurs d'innovation : l'alimentation, le logement et la monnaie. Le cadre d'analyse est pertinent car il permet de prendre largement en compte l'innovation sociale. En effet, l'évaluation concerne autant l'économie que l'environnement, les liens sociaux, l'organisation interne de l'innovation et sa portée politique.

Cependant, les critères ne sont pas repris tels quels mais sont complétés et développés en fonction de la littérature. Plusieurs changements ont été effectués. Premièrement, le critère sur l'empreinte écologique se focalise sur la diminution des impacts environnementaux. Aucune donnée quantitative n'est recherchée pour calculer l'empreinte écologique. Ensuite, le critère de

l'action collective concerne seulement l'organisation interne de la coopérative. Enfin, le dernier critère est supprimé et remplacé par une évaluation du « rapport à la transition » des membres de la coopérative. Le critère initial nous semble trop complexe et trop large pour être opérationnalisé dans ce travail. Le nouveau critère tente de comprendre la relation et la vision qu'ont la coopérative et ses coopérateurs de la transition. Il nous semble pertinent lorsque nous voulons comprendre comment un tel projet s'inscrit dans la transition, de savoir où il se place lui-même par rapport à cette notion. Il prend également en compte ce qui n'a pas pu être contenu par les autres critères comme les aspects politiques et le partage de connaissances.

Afin de réaliser une analyse la plus complète possible et de répondre à la question : « Comment les coopératives agricoles contribuent-elles à la transition écologique et sociale en Wallonie? », nous nous intéressons aux pratiques de la coopératives et aux ressentis de ses membres. L'ensemble des critères sont développés en fonction de ces deux catégories. La première concernant les pratiques et les actions mises en œuvre par la coopérative, sera étudiée auprès des employés de la coopérative. La description des différents critères n'a pas pour but de faire une liste exhaustive de toutes les pratiques possibles et existantes. La deuxième catégorie s'intéresse aux ressentis des consommateurs face aux actions de la coopérative. Il nous semble intéressant de confronter les actions aux ressentis afin de déterminer si celles-ci sont efficaces et atteignent leurs objectifs. Les concepts importants écrits *en italique*, représentent les indicateurs de chaque critère. Ils aideront à traiter les données empiriques recueillies dans le chapitre 4. Avant de décrire les pratiques et les ressentis, nous examinerons les critères en faisant appel à plusieurs définitions et des concepts de la littérature s'y rattachant. Les cinq critères sont (1) la localisation, (2) la diminution des impacts environnementaux, (3) la construction communautaire, (4) l'action collective et (5) le rapport à la transition.

3.2.1 Critère 1 : Localisation

Afin de décrire le critère de la localisation, nous examinons d'abord les définitions qui existent et ensuite nous le contextualisons dans le secteur de l'alimentation. Norberg-Hodge (2003, 24 cité dans Hopkins 2010, 77) développe une première définition de la localisation : « the essence of localisation is to enable communities around the world to diversify their economies so as to provide for as many of their needs as possible from relatively close to home... this does not mean eliminating trade altogether, as some critics like to suggest. It is about finding a more secure and sustainable balance between trade and local production ». L'économiste Latouche (2006, 207) définit la localisation comme « produire localement pour l'essentiel les produits servant à la satisfaction des besoins de la population à partir d'entreprises locales financées par l'épargne collectée localement ». La localisation est souvent simplifiée à l'opposition de la globalisation et donc son antidote (Hines 2000; Hinrichs 2003). En effet, Hines (2000, 4)

comprend la localisation comme « a process which reverses the trend of globalization by discriminating in favour of the local ». Cependant, la localisation n'est pas synonyme d'autarcie (Seyfang 2007). Le but n'est pas de créer une « Robinson Crusoe economy » mais de rendre le contrôle aux communautés (Shuman 2000, 48 cité par Hopkins 2010; Servigne 2014). Douthwaite (1996, 2) développe cette idée en parlant d'« équilibre entre les marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux » et refuse l'idée que la production locale remplace totalement les échanges économiques. Servigne (2014) voit la localisation comme un processus et non comme un but en soi. Selon Seyfang (2009, 62), ce premier critère concerne également une économie locale et autonome (« self-reliant local economies »). Robertson (1999) explique son importance pour atteindre un futur durable. Ainsi, il développe que : « Increased use of local work and local resources to meet local needs will have positive economic, social and environmental effects » (Robertson 1999, 35-36).

Puisque ce travail s'intéresse particulièrement à la production et la consommation alimentaire plus durable et plus locale, nous nous intéressons dans la littérature à la notion de consommation alimentaire locale. Nous souhaitons remettre le concept de localisation dans le cadre du secteur de l'alimentation. L'idée principale est la proximité entre la production, la distribution et la consommation. Ainsi, le produit est consommé le plus proche possible de son lieu de production (Roininen, Arvola, et Lähteenmäki 2006; Seyfang 2006; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009). Ainsi, la consommation locale est souvent liée aux circuits courts (Amilien 2005; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009). Ce type de distribution limite le nombre d'intermédiaire (maximum un) entre les producteurs et les consommateurs (Amilien 2005; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009; Chiffolleau et Prévost 2012). Même si les circuits courts sont souvent associés à un commerce de proximité, la distance géographique entre les intermédiaires n'est pas spécifiée et peut parfois être importante (Servigne 2014). Nous pouvons citer comme exemple le commerce équitable où les producteurs peuvent se localiser à des milliers de kilomètres de leur intermédiaire. Ce mode de distribution est souvent considéré comme une alternative à la grande distribution (Hinrichs 2003; Goodman 2004; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009). L'émergence de la relocalisation et de la consommation alimentaire locale a plusieurs raisons. Un premier bénéfice est une valorisation économique et sociale (Chiffolleau et Prévost 2012). En effet, les circuits courts permettent aux producteurs de recevoir une plus grande part de la valeur ajoutée (Capt et Chiffolleau 2011; Chiffolleau et Prévost 2012) et de valoriser leur métier (Hinrichs 2000; Ilbery et Maye 2005; Praly et al. 2014). De plus, ceux-ci établissent une relation de clientèle et de réciprocité avec les consommateurs ce qui permet de diminuer leurs incertitudes (Chiffolleau et Prévost 2012). En effet, ces derniers peuvent diversifier leur revenu et échapper au modèle dominant de distribution (Delvaux 2013). Enfin, Robertson (1999) ajoute que l'économie locale et rurale

peut devenir plus autonome. Nous pouvons citer d'autres raisons comme les bénéfices environnementaux ou la création de liens sociaux qui seront développées dans les autres critères.

Il existe un large échantillon de pratiques qui peuvent être développées par les coopératives agricoles pour répondre à la volonté de relocaliser. Afin de développer une économie locale autonome, il est important de *favoriser les partenaires locaux* (Douthwaite 1996; Seyfang 2007). Naves (2016, 15) explique l'importance des partenaires (transformateurs, bouchers, artisans,...) qu'il voit comme des « leviers nécessaires pour le développement de ces chaînes alimentaires ancrées territorialement ». Cette idée est soutenue par Praly, Chazoule, Delfosse et Mundler (2014) qui argumentent en faveur d'une augmentation du nombre d'intermédiaires appartenant au même territoire.

La *distribution en circuit court* permet de favoriser des partenaires locaux et le développement de l'économie locale. En effet, comme expliqué précédemment, les circuits courts sont souvent associés avec l'idée de commerce de proximité (Amilien 2005; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009; Chiffolleau et Prévost 2012).

De même, il est nécessaire de soutenir la circulation monétaire localement (Robertson 1999). En effet, selon Douthwaite (2005), pour atteindre une économie durable et autonome, il faut développer *une monnaie locale*. Legiard (2015, 188) définit les systèmes monétaires complémentaires comme « des moyens de paiement émis par une institution, une communauté, un groupe de personnes ou d'entreprises. Ils circulent à l'intérieur d'une zone géographique déterminée et d'un groupe cible défini et limité. Ils sont soutenus par la capacité productive, les inventaires et les ventes des participants. Ils n'éliminent pas la monnaie nationale, mais la complètent. Ils sont créés pour équilibrer et connecter l'offre et la demande locale de biens et de services ». Lorsqu'une monnaie complémentaire est mise en place, la population n'a plus besoin d'échanger avec l'extérieur. Pour l'instant la principale source de flux monétaire vient de l'extérieure (Douthwaite 1996). Legiard (2015) ajoute qu'un pouvoir d'achat à l'échelle locale est créé et qu'il reste dans la zone géographique déterminée. Les monnaies locales incitent une « économie de proximité » et renforcent les circuits courts (Blanc et Perrissin-Fabert 2016).

Un autre moyen est d'*utiliser des ressources locales* pour répondre à des besoins locaux et non aux désirs du marché extérieur (Douthwaite 1996). L'auteur considère qu'il n'est pas durable de vendre sa production sur un marché extérieur pour ensuite acheter d'autres produits sur ce même marché éloigné au lieu d'acheter et de vendre sur un marché de proximité. Il faut donc maximiser l'indépendance locale aux marchés extérieurs. La production locale ne doit également plus dépendre d'importation venant du marché extérieur. Par exemple, l'agriculture industrielle dépend des intrants chimiques importés (Douthwaite 1996).

Enfin, le développement de l'économie locale passe par le *soutien aux agriculteurs* (Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009). Nous avons présenté au premier chapitre les difficultés que rencontrent les producteurs. Les circuits courts permettent de garantir un revenu décent aux agriculteurs. Ils permettent également à ces derniers de garder une certaine indépendance par rapport à la grande distribution et aux prix qu'elle impose (Naves 2016).

Nous décrivons maintenant, les différents ressentis exprimés par les consommateurs quant à la localisation. Les consommateurs ressentent une *proximité géographique* de leur consommation. Cela concerne autant la distance géographique que la perception quant à la *facilité d'accès* (Herault-Fournier, Merle, et Prigent-Simonin 2012). Cette proximité géographique semble les rassurer sur la fraîcheur et la qualité du produit (Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009).

Les consommateurs perçoivent la localisation comme un *soutien à l'agriculture locale*. D'une part, la localisation est liée au traditionnel et à l'artisanal. Les consommateurs y entendent la possibilité de soutenir l'agriculture régionale et de sauvegarder les traditions (Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009). D'autre part, ils achètent localement afin de soutenir les agriculteurs et ainsi permettre une amélioration des conditions sociales de ces derniers. Ils voient aussi à travers la localisation un soutien à l'économie locale (Chiffolleau et Prévost 2012) et ainsi, un développement territorial (Naves 2016).

3.2.2. Critère 2 : Diminution des impacts environnementaux

Seyfang (2007, 2009, 2010) utilise plutôt un critère évaluant l'empreinte écologique. C'est un indicateur du « poids de nos modes de vie sur l'écosystème terrestre » (Latouche 2013, 283). Il « mesure les surfaces terrestres et maritimes biologiquement productives (biocapacité) nécessaires à la fois pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomme et absorber les déchets qu'il ou elle génère, compte tenu de l'état des technologies dominantes et des pratiques de gestion des ressources. Cette surface est exprimée en hectares globaux, c'est-à-dire en hectares de productivité biologique moyenne mondiale » (« Rapport Planète Vivante 2014 » 2014, 148; Roman, Thiry, et Bauler 2016, 52). Cette étude se concentrant sur des données qualitatives ne calculera pas l'empreinte écologique d'une coopérative agricole. Cependant, le critère actuel s'inspire du critère originel de Seyfang (2007, 2009, 2010) et de l'indicateur « empreinte écologique ». Partant de ces deux sources, les pratiques mises en œuvre devront diminuer les impacts environnementaux. Ce critère a pour but d'évaluer les modes de production agricole et de distribution.

Nous identifions les différentes pratiques que les coopératives peuvent mettre en place pour diminuer leurs impacts environnementaux. Servigne (2014) argumente en faveur d'une résilience à l'échelle locale des productions agricoles. Ce principe rappelle le premier critère de

localisation. En effet, selon l'auteur, il faut *produire localement* ce qui peut l'être. Afin de réduire la consommation en énergies fossiles, il faut produire, transformer et consommer localement (Servigne 2014).

Les commerces de proximité ou *les circuits courts* qui soutiennent les échanges locaux donnent une alternative à la grande distribution (Hinrichs 2003; Goodman 2004; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009). Il est appelé circuit court « car le produit parcourt peu de kilomètres pour être acheminé aux consommateurs ou parce que la chaîne de production et de mise à disposition des consommateurs ne comporte que peu ou pas d'intermédiaires » (Torre et al. 2013, 570). La réduction des distances géographique est un avantage environnemental par rapport aux nombreuses importations de la grande distribution (Naves 2016).

Les pratiques agricoles sont également à transformer pour supprimer leurs différents impacts environnementaux décrits dans le premier chapitre. L'association Solagro a écrit un scénario de transition agricole et alimentaire (« Le scénario Afterres2050 » 2016). Elle décrit comme d'autres auteurs l'*agroécologie* et la présente comme l'une des solutions à ces divers changements demandés (Barbier et Bellon 2010; De Schutter 2011; Servigne 2014; « Rapport Planète Vivante 2014 » 2014; « Le scénario Afterres2050 » 2016). L'agroécologie est définie comme « the science of applying ecological concepts and principles to the design and management of sustainable food systems » (Gliessman 2007 cité par IPES-Food 2016, 11). Cette science a une vision systémique des agrosystèmes et les comprend comme des écosystèmes (« Le scénario Afterres2050 » 2016). La durabilité est recherchée en imitant la nature et les écosystèmes (De Schutter 2011). Les auteurs décrivent plusieurs pratiques contenues dans l'agroécologie. Il est important de faire des *rotations des cultures*, de les varier dans le temps (IPES-Food 2016; « Le scénario Afterres2050 » 2016). Cela permet de diminuer la demande en intrants chimiques et en énergie puisqu'il n'est plus nécessaire de désherber autant, qu'il y a moins de développement de maladies et de ravageurs et qu'il y a un meilleur recyclage des éléments minéraux (« Le scénario Afterres2050 » 2016). Une autre technique consiste en *l'association de cultures* sur une même parcelle « soit sur une même surface (cultures associées), ou soit dans un plan vertical (agroforesterie) » (« Le scénario Afterres2050 » 2016, 20). Par cet arrangement, la photosynthèse, la fertilité du sol, le transfert d'azote et de nutriments et le recyclage de matières organiques dans le sol sont optimisés, le sol est protégé de l'érosion et il absorbe plus de carbone (IPES-Food 2016; « Le scénario Afterres2050 » 2016). La biodiversité retrouvée défavorise la présence de ravageurs et de mauvaises herbes (De Schutter 2011; Servigne 2014; IPES-Food 2016; « Le scénario Afterres2050 » 2016). *La lutte biologique* permet quant à elle de contrôler les ravageurs par la présence de prédateurs ou de parasites et de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires. Il est nécessaire de créer des habitats pour ces auxiliaires ou antagonistes. Les milieux capables de

les accueillir sont appelés des infrastructures agroécologiques (IAE) et se présentent sous différentes formes : « haies, bandes enherbées, jachères ou prairies fleuries, bosquets, prés-vergers » (« Le scénario Afterres2050 » 2016, 21). La biodiversité permet aussi de diminuer l'irrigation et ainsi la demande en eau sur les cultures et de restaurer les écosystèmes (IPES-Food 2016; « Le scénario Afterres2050 » 2016). Elle permet aussi de diversifier les ressources génétiques du système (De Schutter 2011). Ainsi, les agrosystèmes sont plus résilients (« Le scénario Afterres2050 » 2016). En outre, il est essentiel de remplacer l'azote produit chimiquement par de *l'azote produit par fixation symbiotique* par des légumineuses et des micro-organismes du sol (« Le scénario Afterres2050 » 2016). Il est également important de limiter le lessivage du sol et ainsi de l'azote qui y est présent en *couvrant le sol* tout le long de l'année et en pratiquant *le non-labour* et de bien *recycler l'azote* présent dans « des déjections d'élevage, des résidus de culture, des composts » (Servigne 2014; « Le scénario Afterres2050 » 2016, 21). La fertilité du sol ne doit plus dépendre d'intrants chimiques mais de la *biomasse locale* que ce soit directement de la ferme ou du voisinage (Servigne 2014). Ainsi, ces nombreuses techniques dites simplifiées permettent de diminuer l'utilisation d'intrants chimiques (produits phytosanitaires et engrais) et de *réduire la mécanisation* et donc le besoin en énergie. Ces techniques peuvent être accompagnées *d'infrastructures plus efficaces énergétiquement* pour diminuer la demande en énergie et en investissement dans les énergies renouvelables (« Le scénario Afterres2050 » 2016). Enfin, l'utilisation de *variétés adaptées à l'environnement local* est nécessaire pour augmenter la résilience des systèmes agraires (IPES-Food 2016). La sélection des espèces est importante en agroécologie (De Schutter 2011).

Il est difficile d'évaluer les pratiques de production et de distribution de la coopérative à partir des ressentis des consommateurs. Cependant, il semble intéressant de se demander si ceux-ci pensent que la coopérative va assez loin dans les techniques de production. Les circuits courts apportent de la *confiance* (Loisel 2001; Rastoin 2008; Chiffolleau et Prévost 2012; Herault-Fournier, Merle, et Prigent-Simonin 2012; Praly et al. 2014) et de la transparence (Praly et al. 2014; Servigne 2014). Cependant, les labels comme bio permettent d'améliorer les informations reçues par les consommateurs (Grunert, Juhl, et Poulsen 2001; Tagbata et Sirieix 2010). Ces derniers leur font confiance et leurs laisse la tâche de la reconnaissance des produits bio (Teil 2012). Les consommateurs qui ne seraient pas assez informés et ainsi peu confiants et peu satisfaits feraient appel à un meilleur contrôle sur la coopérative ou l'adhésion à un label.

3.2.3. Critère 3 : Construction communautaire

Nous voulons maintenant, définir le critère de construction communautaire et puis, expliquer son importance. Tönnies (1887 cité par Proulx et Latzko-Toth 2000, 101) définissait la communauté (*Gemeinschaft*) comme un « collectif fondé sur la proximité géographique et

émotionnelle, et impliquant des interactions directes, concrètes, authentiques entre ses membres ». Carbou (2015, 198; Yuan 2013) ajoute l'idée que « les individus sont reliés les uns aux autres, dans toutes les dimensions de leurs êtres, par le biais de liens sociaux puissants, émotionnels et instinctifs, et de consensus de valeurs qui permettent des relations stables ». Dans le dictionnaire de sociologie d'Oxford (2015), la communauté se réfère à un « particularly constituted set of social relationships based on something that the participants have in common—usually a common sense of identity ». La définition peut être complétée par le dictionnaire des sciences sociales d'Oxford (2002) qui définit la communauté comme une « combination of small-scale, relative boundedness, strong affective ties, traditionalism, and face-to-face contact ». De nombreux auteurs s'accordent sur la nécessité de retourner au niveau de la communauté (Barton 2000; Seyfang et Smith 2007; Seyfang 2007, 2009, 2010; Hopkins 2010; Servigne 2014). En effet, Servigne (Servigne 2014, 72) explique qu'il faut retrouver des liens sociaux forts au niveau local, « entre voisins et personnes faisant partie d'une même entité géographique ». Selon lui, la coopération et la cohésion favorisent la survie des initiatives innovantes en agriculture (Servigne 2014).

La coopérative et leurs employés peuvent mettre en œuvre plusieurs pratiques afin de faciliter un lien communautaire. Comme développé précédemment dans les définitions, la communauté nécessite des interactions directes, des *rencontres* et des liens sociaux (Proulx et Latzko-Toth 2000; Social sciences dictionary of Oxford 2002; Yuan 2013; Carbou 2015; Sociology dictionary of Oxford 2015). En effet, il est intéressant de se demander si la coopérative organise des rencontres pour permettre la création de ces liens sociaux aussi bien entre les consommateurs et les employés, qu'entre les consommateurs eux-mêmes. Ces rencontres peuvent être organisées ou simplement facilitées en aménageant des lieux de rencontre et de convivialité.

L'abondante littérature sur les *circuits courts* s'accorde sur l'importance dans liens sociaux dans leur développement (Hinrichs 2000; Chiffolleau et Prévost 2008; Chiffolleau et Prévost 2012; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009; Hérault-Fournier, Merle, et Prigent-Simonin 2012; Kebir et Barraqué 2014; Praly et al. 2014). Le circuit court aurait une fonction sociale comme un moyen d'insertion, d'échanges et de loisirs (Kebir et Barraqué 2014). La vente par circuit court permet d'améliorer les relations sociales entre les personnes au sein de cette même communauté.

En outre, la coopérative peut être d'une totale *transparence* quant à ses méthodes de production. Deux moyens permettent de la maximiser. Les circuits courts favorisent la transparence sur l'origine et la production des produits (Freidberg et Goldstein 2011). D'autre part, l'information est un gage de qualité des produits (Praly et al. 2014; Servigne 2014).

Les liens sociaux peuvent être entretenus et favorisés par une *communication* de la part de la coopérative. Une bonne communication permet de garder une certaine transparence et de créer de la confiance. Nous nous intéressons au moyen de communication de la coopérative. Par exemple, l'utilisation de newsletters, des réseaux sociaux ou des courriels.

Afin de créer des lieux de travail et de vie durables, il est important de développer des communautés locales résilientes et inclusives (Barton 2000; Seyfang 2007). Ainsi, il est nécessaire de *dépasser l'exclusion sociale* (O'Riordan 2001; Seyfang 2007). La coopérative doit être un lieu accessible pour toutes personnes d'âge, de milieux socio-économiques et culturels différents. Ainsi, il est important de fixer un prix « juste » pour prendre en compte les externalités environnementales et sociales mais qui satisfait aussi aux consommateurs (Chiffolleau et Prévost 2012; Audet, Lefèvre, et El-Jed 2015).

Dans le but de parvenir à une communauté résiliente, O' Riordan (2001) aborde la nécessité de développer la *participation*. Ce critère ne concerne pas la prise de décisions effectives (qui concerne le critère de l'action collective) mais la participation en termes de relation entre les individus. Ce concept est compris comme une participation à la communauté. Ainsi, pour maintenir la communauté, il est important d'instaurer une participation des membres, par exemple, lors d'activités et de chantiers (Seyfang 2007).

Nous décrivons maintenant comment les consommateurs peuvent ressentir un lien communautaire. Dans leur article : « Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? » Herault-Fournier, Merle et Prigent-Simonin (2012) évalue la perception de la proximité identitaire, relationnelle et de processus. Les trois (complétées par la proximité géographique évaluée dans le critère de la localisation) permettent le développement de la confiance entre les producteurs et les consommateurs (Bergadaà et Bucchia 2009; Herault-Fournier, Merle, et Prigent-Simonin 2012). *La proximité identitaire* est la « relation qu'entretient le consommateur avec le magasin et les valeurs qu'il représente » (Bergadaà et Bucchia 2009; Herault-Fournier, Merle, et Prigent-Simonin 2012, 20). Les définitions citées précédemment rejoignent bien cette importance de l'identité et des valeurs communes (Proulx et Latzko-Toth 2000; Social sciences dictionary of Oxford 2002; Yuan 2013; Carbou 2015; Sociology dictionary of Oxford 2015).

La proximité relationnelle concerne les « rencontres physiques, relations directes entre le personnel en contact et le consommateur » (Bergadaà et Bucchia 2009; Herault-Fournier, Merle, et Prigent-Simonin 2012, 20). Les définitions peuvent également rejoindre ce point sur la pertinence des liens sociaux et des rencontres face à face (Proulx et Latzko-Toth 2000; Social sciences dictionary of Oxford 2002; Yuan 2013; Carbou 2015; Sociology dictionary of Oxford 2015). En effet, une des motivations pour les consommateurs à soutenir les circuits

courts est l'opportunité de créer des liens sociaux avec les producteurs et les autres consommateurs (Chiffolleau et Prévost 2008; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009; Praly et al. 2014). Cela permet de redévelopper l'idée de communauté (Delvaux 2013). Le consommateur peut alors voir qui se trouve derrière son alimentation et créer des liens d'amitié avec les autres. Il paraît donc indiqué de connaître le sentiment quant à la fréquence des rencontres des consommateurs entre eux et avec les employés de la coopérative.

La proximité du processus se rapporte à l'« importance accordée par le consommateur au fonctionnement interne du magasin : qualité et provenance des produits, modes de préparation et de distribution » (Bergadaà et Bucchia 2009; Herault-Fournier, Merle, et Prigent-Simonin 2012, 20). Ainsi, il est possible d'évaluer la communication et la transparence de la coopérative quant aux modes de production et la qualité des produits.

Pour évaluer si la communauté est inclusive, les consommateurs peuvent s'exprimer sur *l'intégration sociale* perçue et sur l'ouverture d'esprit de la coopérative. Il est aussi intéressant de connaître leur opinion sur les prix des aliments et leurs justesses.

Il est pertinent de s'intéresser à la *participation* des consommateurs et leur ressenti à ce propos. Nous cherchons à comprendre si les consommateurs sont satisfaits des opportunités de participation qui leurs sont proposés.

3.2.4. Critère 4 : Action collective

L'action collective est comprise dans ce critère comme une action menée par un groupe, une organisation (Sociology dictionary of Oxford 2015). Elle permet de dépasser l'individualisme et son manque de pouvoir (Maniates 2001; Seyfang 2007). Les circuits courts créent une relation moins hiérarchique entre les producteurs et les intermédiaires mais aussi avec les consommateurs (Chiffolleau et Prévost 2012). En effet, les coopératives permettent d'augmenter les capacités et les libertés (Touzard et Vandame 2009).

Comme pratique, il nous semble pertinent d'observer l'organisation interne de celle-ci. *L'organisation en coopérative* permet une action collective des membres (Seyfang 2007). Les différentes définitions et caractéristiques des coopératives ont déjà été énoncées dans le chapitre 2. Les concepts d'action collective et de coopérative sont liés aux notions de solidarité et de démocratie où chaque personne obtient une voix. Ainsi, il est pertinent de se demander si les valeurs de la démocratie sont bien au centre de la coopérative et si chaque coopérateur bénéficie d'une voix.

Concernant le ressenti des consommateurs, ceux-ci soutiennent souvent une coopérative pour augmenter la transparence quant à la production de l'alimentation et pour augmenter son

contrôle sur son alimentation (Hinrichs 2003; Chiffolleau et Prévost 2012; Praly et al. 2014). Il est pertinent de se demander si les coopérateurs ressentent bien cette prise de contrôle et s'ils sont *satisfaits de la coopérative* et de son organisation interne.

Nous cherchons à savoir si les coopérateurs pensent pouvoir *influencer la coopérative* et s'ils se *sentent écoutés*.

Enfin, il est important d'évaluer le ressenti par rapport à la *participation* des coopérateurs lors des prises de décisions.

3.2.5. Critère 5 : Rapport à la transition

Le dernier critère concernant le rapport à la transition, a été ajouté au cadre d'analyse initial. Les critères précédents avaient pour but de comprendre comment les initiatives comme les coopératives agro-alimentaire participent à la transition. Il semble donc pertinent de s'intéresser à la vision que ces initiatives ont de la transition. Les différentes définitions de la transition ont déjà été développées et discutées dans le chapitre 2.

Nous abordons *l'origine* de la coopérative et la *vision* des employés dans le contexte du rapport à la transition. La coopérative se présente peut-être comme une initiative de transition. Par exemple, elle peut venir du mouvement des villes en transition initié par Hopkins (2010).

Concernant la *vision* de la transition par la coopérative, les employés veulent peut-être participer à la transition en toute conscience et déjà s'intéresser à la transition. Même si le but premier d'une coopérative est de servir ses membres (Filippi 2004), une vision et des *objectifs plus larges* sont nécessaires pour atteindre une transition. Hopkins (2010) explique l'importance de décrire et savoir où aller. C'est le principe de visualisation (venant de la permaculture) qui se veut positive pour encourager la transition (Hopkins 2010). Selon Servigne (2014) et Hopkins (2010), il est essentiel de planifier la transition. Hopkins (2010) explique qu'un plan d'action sur le long terme est une des étapes de la transition. De même, les initiatives de transition ont comme volonté de remplacer le régime actuel (Geels 2005). Concernant la production, nous cherchons à savoir si la coopérative veut *montrer l'exemple* et ainsi, d'autres techniques agricoles. Et pour ce qui concerne la distribution, il est intéressant de se demander si la coopérative a l'intention de *remplacer les grandes chaînes de distribution*.

Nous nous intéressons maintenant aux pratiques mises en place par les coopératives concernant le rapport à la transition. Il semble important de créer un réseau social autour des initiatives. Ce réseau permet de *partager les expériences* et surtout, *les connaissances* (Geels 2005; Raven 2012; Seyfang et Longhurst 2016; « Transition Network » 2017). L'apprentissage est une étape importante pour que les niches se rassemblent et puissent rentrer en compétition avec le régime

existant (Geels 2005). Raven (2012) développe les étapes du développement des niches et l'une d'elles concerne le partage de connaissances. Selon Chantre (2013), de nouvelles pratiques dites « de transition » peuvent se propager entre les agriculteurs grâce à des interactions sociales. L'auteur ajoute que le politique n'est pas obligé d'y jouer un rôle (Chantre 2013). Les savoirs et les connaissances transmises sont essentiels pour le succès de la transition (Bargues et Landivar 2016).

L'intégration du secteur public est également importante pour une transition réussie (Seyfang 2007; Hopkins 2010; Servigne 2014). Les communautés doivent être *reliées à la politique* locale mais « le rôle que nous attribuons aux autorités locales dans ce processus est de le soutenir, pas de le diriger » (Hopkins 2010, 142). Servigne (2014) ajoute qu'il faut un appui des institutions et des autorités et un mélange des mouvements ascendants et descendants (bottom-up et top-down).

Geels (2002, 1257) définit la transition comme « major technological transformations in the way societal functions such as transportation, communication, housing, feeding, are fulfilled ». Ainsi, la transition concerne *plusieurs secteurs* de la société. Nous cherchons ici à savoir si la coopérative s'intéresse uniquement à l'alimentation durable ou si elle s'ouvre plus largement aux autres secteurs.

Plusieurs ressentis peuvent émerger auprès des consommateurs par rapport à la transition et son lien avec la coopérative. Il est pertinent de se demander si les consommateurs ont comme raison de soutien à la coopérative *l'objectif de la transition*. Nous cherchons aussi à savoir quelle vision ils ont de la transition.

Nous voulons aussi savoir si les coopérateurs veulent pouvoir *se passer de la grande distribution*. Les commerces de proximité ou les circuits courts donnent une alternative à la grande distribution (Hinrichs 2003; Goodman 2004; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009).

Les consommateurs peuvent bénéficier d'un *partage de connaissances et d'expériences*. Ce partage peut avoir lieu dans les deux sens. D'une part, un flux de connaissances et d'expériences partirait de la coopérative vers ses membres et les consommateurs. D'autre part, ce flux s'inverserait, partant des coopérateurs vers la coopérative et ses employés.

Les consommateurs voient souvent leur soutien et leur consommation alimentaire comme *un acte politique* (Seyfang 2007; Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009). *Influencer les décisions politiques* peut aussi être une raison de leur participation à la coopérative (Seyfang 2007).

Grâce à la coopérative, les consommateurs peuvent avoir l'impression de *soutenir d'autres secteurs* permettant la transition. Rappelons-nous de la définition de Geels (2002) citée dans un des paragraphes précédents qui défend l'idée que la transition touche à plusieurs secteurs de la société.

3.3 Présentation du cas d'étude : les Compagnons de la Terre

Les Compagnons de la Terre ont été créés le 28 janvier 2015 suite à l'initiative de la Ceinture Alimentaire Terre Liégeoise (CATL)¹. L'aventure commence à Tilff sur le site d'Ecotopia² où une trentaine de variétés de légumes sont cultivés sur une surface de 5000 m². L'idée d'une coopérative citoyenne remonte à 2014 où un projet de micro-ferme est développé.

Les Compagnons de la Terre sont créés en réaction au constat de l'impasse dans laquelle l'agriculture wallonne se trouve. L'agriculture est décrite comme nocive et vulnérable par les fondateurs. Selon eux, il est nécessaire que les citoyens se réapproprient leur alimentation. Le projet a pour objectif de raccourcir les chaînes alimentaires, de rapprocher les producteurs et les consommateurs et de développer un modèle agricole durable et viable. Ainsi, en 2014, une recherche est menée pour penser et créer un modèle agro-économique rendant l'agriculture wallonne durable, écologique, viable et autonome. La recherche présente une micro-ferme de trois hectares produisant en agroécologie et en agroforesterie une large gamme d'aliments. Les Compagnons de la Terre ne veulent pas se limiter à une production maraîchère mais prévoient de s'étendre à l'élevage, la transformation et la fourniture de services comme des formations, des conseils, le partage d'outils, etc. En plus de vouloir créer un modèle d'agriculture durable, la coopérative souhaite soutenir des producteurs indépendants en fournissant des connaissances, des outils et en réalisant une mise en réseau dans les différents chaînons de l'alimentation.

Les Compagnons de la Terre veulent engager des travailleurs qui produisent pour la coopérative. Dans le cadre de leur finalité sociale, certains employés ne sont pas qualifiés. La coopérative veut développer un travail agricole salarié qui assure un revenu décent et régulier, des congés payés et des droits sociaux. La coopérative étant citoyenne, les membres peuvent bénévolement intégrer les organes légaux (l'assemblée générale et le conseil d'administration) et les groupes de travail (commercialisation, production, communication, etc.) afin de participer à la gestion quotidienne. L'objectif à long terme de la coopérative est d'atteindre une taille

¹ La CATL est une organisation qui cherche à développer la souveraineté alimentaire dans la province de Liège.

² Ecotopia est une ASBL fondée par des citoyens qui soutient plusieurs initiatives comme des jardins communautaires, des projets artistiques,...

significative d'ici cinq ans. Ils veulent produire sur trente hectares en employant dix-neuf salariés.

La coopérative a fait ensuite, l'acquisition d'un site de trente hectares dans la commune de Blegny (domaine de Cortil). Pour l'instant, la production en agroécologie et agroforesterie se limite au maraîchage sur une petite portion du terrain. Cependant, l'élevage de petit bétail est prévu pour cette année. Les Compagnons de la Terre ont gagné l'appel à projets de Hall Relais Agricole lancé par la Wallonie dans le cadre du Plan Marshall 4.0. La coopérative reçoit 400.000€ pour financer sa construction. Le bâtiment intégrera les infrastructures pour des transformations laitières, céréalières et viandeuses.

La coopérative est soutenue par plus de 300 coopérateurs qui sont pour la majorité des consommateurs. Les entretiens ont pu démontrer les différentes raisons de leur soutien. En premier, ils veulent retrouver une alimentation saine et respectueuse de l'environnement. Ensuite, ils souhaitent soutenir des agriculteurs locaux et mettre un visage sur les producteurs de leur alimentation. Les coopérateurs veulent pouvoir connaître l'origine de leur consommation. Enfin, la création de liens sociaux que ce soit avec les producteurs ou avec les autres membres de la coopérative est souvent mise en avant.

Les Compagnons de la Terre emploient une coordinatrice responsable de la gestion quotidienne, deux producteurs et plusieurs personnes en réinsertion professionnelle venant du CPAS. Cependant, la coopérative continue d'être gérée par des bénévoles dans le conseil d'administration, l'assemblée générale et les groupes de travail.

3.4 Collecte des données

Pour le choix de l'outil et ses avantages, nous nous inspirons du livre « Les techniques d'enquête en sciences sociales » et plus précisément, le chapitre « Interviewer » de Blanchet (2005) concernant les techniques d'entretiens. Les données qualitatives seront récoltées par l'intermédiaire d'entretiens semi-directifs. Cet outil permettra d'aller à la rencontre des acteurs et d'entendre leurs discours quant aux questions posées. Cette méthode a l'avantage de donner la possibilité aux enquêteurs de préciser ou clarifier certains points. L'entretien permet à la personne interviewée de parler librement sur les thèmes qui seront imposés (Blanchet 2005). L'objectif est d'aborder dans la grille d'entretien tous les indicateurs relevés dans les critères sous forme de thèmes afin par la suite d'analyser si la coopérative s'accorde ou non avec ces indicateurs. Ces derniers sont mis en évidence dans les descriptions des cinq critères par l'écriture en *italique*. Deux grilles d'entretiens sont réalisées afin d'interroger d'une part les employés de la coopérative et d'autre part, les coopérateurs. L'utilisation d'une seule grille ne nous paraît pas pertinente puisque des informations différentes sont recherchées dans les deux

groupes. En effet, nous étudions les pratiques mises en œuvre par la coopérative auprès de ses employés et les ressentis auprès des coopérateurs. Ces dernières informations servent à évaluer la pertinence et l'efficacité des pratiques mises en place.

Les différents individus sont sélectionnés afin de maximiser la représentation des différents profils existants. Il semble indispensable de s'entretenir avec deux producteurs et un employé de l'administration de la coopérative. Les différents coopérateurs interviewés sont tous des consommateurs des légumes de la coopérative. Nous avons sélectionné quatre coopérateurs tout en gardant une mixité des genres et des âges. Nous nous sommes entretenus avec des bénévoles et des membres des groupes de travail (ce sont des cercles de discussion thématique au sein de la coopérative). Il nous semble aussi nécessaire de rencontrer un coopérateur qui ne souhaite ou ne peut pas être bénévole. Cependant, il ne nous a pas été possible de s'entretenir avec un membre de conseil d'administration. La coopérative venant juste de sortir d'une crise de gouvernance, le conseil d'administration venait d'être dissout. La crise et ses conséquences seront décrites dans le chapitre 4, lors de la présentation des résultats.

Le premier contact avec la coopérative s'est effectué par courriels. Comme aucune liste exhaustive des coopérateurs n'est accessible, c'est grâce au bouche à oreille et au partage de courriel par la coopérative auprès de ses membres que nous avons pu établir les premiers contacts. Les coopérateurs ont été choisis en fonction des critères précisés dans le paragraphe précédent. Concernant les employés, le contact s'est d'abord fait par courriel puis par téléphone. Les producteurs étant très occupés par la reprise de la production en ce début de printemps 2017, les contacts n'ont pas été aussi rapides qu'avec les coopérateurs. Malgré cela, ils nous ont consacré de leur temps pour répondre à l'ensemble des questions. Le choix parmi les employés n'est pas aussi grand que parmi les coopérateurs. En effet, il n'y a qu'un employé administratif, la coordinatrice et deux producteurs réguliers employés par la coopérative. Afin de garder l'anonymat des personnes interviewées, nous avons changé leurs prénoms.

Chapitre 4 : Recherche empirique

Après avoir présenté la problématique, l'étude de cas et la méthodologie, nous développons dans ce chapitre, les résultats de notre recherche. Nous analysons ensuite les données récoltées pour chacun des critères et présentons les différentes pratiques mises en œuvre par la coopérative sous forme d'un tableau. Enfin, nous discutons notre recherche et ses limites.

4.1 Présentation des résultats

Pour chacun des critères, les résultats seront expliqués selon la même réflexion. Nous présenterons d'abord, les *objectifs* de la coopérative en lien avec les critères. Ensuite, nous développerons les différentes *pratiques* mises en œuvre pour atteindre ces objectifs. Enfin, les *ressentis* des coopérateurs concernant les critères seront révélés. Le développement des différents critères sera ponctué par les témoignages des employés et des coopérateurs interviewés.

4.1.1 Critère 1 : Localisation

Les Compagnons de la Terre défendent des *objectifs* qui concernent le critère de la localisation. Une des volontés de la coopérative est de fournir une alimentation locale. Les fondateurs estiment primordial que la région de Liège soit auto-suffisante en alimentation. En effet, Alice explique que le but est de « rendre de l'autonomie et de la souveraineté alimentaire à Liège. [...] C'est vraiment ça qui a poussé les fondateurs ». D'autre part, la coopérative souhaite soutenir le développement de l'économie locale. Les employés parlent de « développer » ou « revenir à une économie locale » ainsi qu'à « une plus petite échelle ». Ainsi, la coopérative a pour but de soutenir les producteurs en leur offrant un emploi avec un revenu décent. Marion évoque le « respect de l'être humain et du producteur ». L'objectif à long terme de la coopérative des Compagnons de la Terre est de pouvoir devenir autonome et viable tout en engageant vingt producteurs.

La coopérative met en œuvre plusieurs *pratiques* afin d'atteindre l'objectif de localisation. En effet, la totalité de la vente se fait en circuit court. La vente directe équivalente à « 40% de notre production » selon Nicolas, s'organisait autour de paniers bio et de l'auto-cueillette. Cette dernière consiste à ouvrir le terrain aux clients qui viennent se servir directement sur le site de production. Cependant, nous constatons que la coopérative cesse la vente de paniers cette année à cause de la demande trop importante en logistique. La vente par intermédiaire concerne « 60% de notre production », évalue Nicolas. La coopérative s'associe avec plusieurs magasins bio au centre de Liège comme Les petits producteurs, l'Épicerie du Nord, le Chemin Vert et le Temps des cerises, une petite épicerie dans le village de Dalhem à quelques kilomètres et des

coopératives comme la Coopérative Ardente. Elle travaillait également avec un restaurateur et une institution pour personnes handicapées. La coopérative soutient aussi les autres maraichers de la région : lorsqu'il y a un surplus de production, elle vend à prix avantageux ses légumes à ceux ayant des difficultés dans leur production. Par cette action, la coopérative ne veut pas être une concurrence trop forte pour les autres producteurs. Les Compagnons de la Terre voudraient multiplier leurs points de vente tout en restant en circuit court. La coopérative voudrait s'ouvrir d'avantage à d'autres types d'intermédiaires comme des institutions, par exemple, des écoles. Elle a également le projet de rejoindre des marchés locaux sur Aubel, Visé ou Verviers ce qui leur permettrait d'augmenter leurs ventes directes.

Afin de soutenir le développement local, la coopérative tente également de maximiser ses partenariats avec des acteurs locaux. Les Compagnons de la Terre ont choisi, comme expliqué précédemment, des partenaires locaux pour la vente de leurs produits. La coopérative tend vers le plus local possible pour ses achats. En effet, selon Marion : « pour le fumier, on fait appel à un agriculteur local ». Malheureusement, tout ce qu'ils achètent n'est pas toujours aussi local. Par exemple, la coopérative vient d'acquérir un nouvel outil spécifique pour la pratique de l'agroécologie. Ce genre d'outil n'est pas produit en Belgique et ils sont obligés de le faire venir d'Italie.

La coopérative tente de maximiser l'utilisation de ressources locales. Outre le fumier de bovin qui vient d'un agriculteur local, celui-ci est composté sur place. Les producteurs ont commencé un vermis compost directement sur le terrain de production. Celui-ci est alimenté par les résidus de culture, de récolte et les invendus.

La coopérative des Compagnons de la Terre participe aussi à une monnaie locale : le Valeureux³. «Les gens peuvent payer en valeureux », explique Marion. Cependant les fournisseurs ne les acceptent pas encore. Cet outil ne fonctionne que partiellement. La coopérative doit échanger son stock de Valeureux en Euro au lieu de pouvoir les dépenser. En effet, elle ne peut les utiliser pour payer ses partenaires ou rémunérer ses employés. Les Compagnons de la Terre parient sur le développement de cette monnaie complémentaire.

Enfin, la coopérative a engagé cinq employés dont deux en réinsertion professionnelle qui profitent d'un salaire régulier et décent. Se passer d'intermédiaire lors de la vente permet de maximiser le gain de la coopérative et rémunérer ses employés. Ainsi, les Compagnons de la Terre ne dépendent pas de producteurs indépendants. Les producteurs font entièrement partie de la coopérative comme les autres employés, ils bénéficient d'une mutualisation des risques, d'une sécurité d'emploi et d'un salaire décent.

³ Le Valeureux est la monnaie locale liégeoise apparue en 2014. Elle est née de la réflexion de citoyens liés à Liège en Transition et du Réseau Financité (« Le valeureux » 2017).

Nous abordons maintenant le *ressenti* des coopérateurs par rapport au critère de la localisation. Les consommateurs se sont clairement exprimés sur le caractère local de la coopérative. En effet, ils soulignent tous une facilité d'accès ou une proximité géographique. Céline explique que « le fait qu'il soit à Blegny, c'est facile d'y aller ». Muriel étudiant sur Liège ajoute : « On est assez local du coup. Les transports sont assez limités car c'est de Blegny à Liège donc moins de vingt kilomètres ». Les différents consommateurs interrogés sont conscients qu'en consommant aux Compagnons de la Terre, ils consomment plus localement. C'est d'ailleurs pour tous, une des raisons de leur choix.

Une autre motivation est le soutien aux agriculteurs et à l'agriculture locale. Céline explique que selon elle, l'alimentation doit être de proximité et éthique. Elle voudrait soutenir des agriculteurs proches et recevant un salaire juste. Fred mentionne que connaissant beaucoup d'agriculteurs, il a été sensibilisé par la crise du lait : « Cela m'a fait quelque chose de voir les amis qui avaient du mal et qui ne s'en sortaient pas. J'ai même certains potes dont leurs parents ont arrêté carrément la ferme parce qu'ils s'en sortaient plus ». S'engager pour les Compagnons de la Terre permet selon lui de développer l'économie de la région et de soutenir les agriculteurs.

4.1.2 Critère 2 : Diminution des impacts environnementaux

Nous commençons par développer les *objectifs* de la coopérative en lien avec le critère de la diminution des impacts environnementaux. En plus d'une alimentation locale, les Compagnons de la Terre souhaitent proposer une alimentation saine, de qualité et qui respecte son environnement. Elle voudrait montrer que la production grâce à l'agroécologie et l'agroforesterie est possible, durable et viable. Ainsi, elle pourrait diminuer ses impacts environnementaux et restaurer les écosystèmes contrairement à l'agriculture dite conventionnelle. Marion explique que le but est de « respecter le sol, les ressources naturelles et les générations futures ». La coopérative vient de recevoir son label bio (fin juin 2017) mais les producteurs veulent aller plus loin en adhérant à l'agroécologie et l'agroforesterie. Alice explique les motivations : « L'idée c'est aussi de restaurer la terre, l'enrichir [...] c'est vraiment de la régénération. Disons que plus tu en prends soin et plus tu la nourris et plus elle va nourrir longtemps. C'est aussi restaurer les écosystèmes naturels. C'est pas juste avoir un produit bio qui n'a pas eu de pesticide non-autorisé ». Cependant, le label bio leur permet de donner une certaine garantie aux consommateurs.

La coopérative a mis en œuvre plusieurs *pratiques* afin de diminuer ses impacts environnementaux. Elle essaye de produire au maximum sur place. Selon les employés, tout ce qui est vendu par la coopérative est produit localement. Leur production n'est pas complétée. Les Compagnons de la Terre utilisent également le compost fabriqué sur leur propre terrain.

La coopérative vend également ses produits grâce au circuit court comme développé précédemment, dans le critère de localisation.

Les producteurs appliquent des techniques de l'agroécologie. La coopérative a fait un travail important de logistique afin d'organiser ses bandes de culture où l'orientation des cultures vers le sud est maximisée. Les cultures sont rassemblées en blocs de soixante sur trente mètres pour faciliter le travail. La coopérative applique l'ensemble des techniques développées précédemment dans l'explication du critère de diminution des impacts environnementaux. Nous les expliquons ci-dessous :

Les producteurs fonctionnent avec « treize rotations de culture qui s'étalent sur cinq années » explique Nicolas. Ainsi, d'une année à l'autre, les plantes ne sont pas cultivées au même endroit.

Certaines cultures sont associées. Dans un premier temps, les producteurs associent plusieurs plantes sur la même surface. La visite du site de production a permis de constater ces associations. Par exemple, dans les serres, les épinards, les brocolis, les salades et les choux-raves sont cultivés sur les mêmes espaces. Les producteurs associent souvent les plantes à croissance rapide comme la salade avec celles à croissance lente comme les choux. Ainsi, après la récolte, les salades libèrent l'espace pour les autres cultures. Seuls les fenouils sont cultivés de manière isolée. Dans un deuxième temps, les cultures sont aussi associées sur le plan vertical selon l'agroforesterie. En effet, selon les producteurs, les arbres viennent d'être plantés l'automne dernier entre les différentes bandes de culture. Selon Marion, des arbres fruitiers (pommier, poirier et prunier) sont plantés avec des petits fruits (baie de Goji) entre les cultures. Cette association a plusieurs avantages : 1) les arbres protègent les cultures du vent et retiennent l'humidité ce qui améliore la résistance des cultures lors des périodes de sécheresse ; 2) les racines des arbres permettent de décompacter le sol ; 3) les feuilles mortes tombées couvrent le sol et améliorent la création d'humus. En plus de tous ces bienfaits, les producteurs bénéficient de fruits, ressources supplémentaires apportées par les arbres. Cependant, il faudra attendre minimum cinq ans pour profiter des avantages apportés par les basses tiges et dix à vingt ans pour les hautes tiges.

Les producteurs se servent également de la lutte biologique pour combattre les indésirables. Nicolas explique que : « L'année passée, nous avons utilisé trente-cinq auxiliaires différents ». Ils utilisent des auxiliaires ou les invitent à venir sur le terrain grâce à des plantes compagnes ou la construction d'habitats. En effet, « On a aussi cette année une quinzaine d'abris à insectes et autres animaux » ajoute Nicolas. Par exemple, pour contrer l'envahissement des pucerons dans les serres, ils plantent des fleurs qui attirent les coccinelles. Pour promouvoir la biodiversité et protéger les cultures du vent, ils ont planté des haies sur le site de production. Grâce à

l'installation de ces habitats et plantes compagnes, la biodiversité réapparaît au domaine des Cortils. Nicolas témoigne : « L'année dernière, cela faisait 5 ans qu'il n'était plus là et cette année, le premier hérisson est revenu ». Les producteurs ont une réflexion globale et chaque parasite a son prédateur.

En outre, les plantes ne sont pas nourries par des engrais chimiques. Le sol est fertilisé par l'intermédiaire des engrais verts comme le trèfle, un excellent fixateur d'azote.

Les producteurs nourrissent le sol en recyclant l'azote. Ils utilisent pour cela du compost venant du vermis compost installé sur leur propre terrain et fabriqué à partir de leurs résidus de culture, de récoltes et des invendus.

La coopérative maximise la fertilité du sol grâce à de la biomasse locale. Ils ajoutent au sol du bois raméal fragmenté (BRF) et du compost préparé sur le terrain. Le BRF est une méthode qui fertilise les sols. Des branches sont broyées et incorporées aux premiers centimètres du sol. Cette technique favorise l'apparition de champignons microscopiques importants pour le développement des plantes (Asselineau et Domenech 2007). Cependant, comme le sol a été longtemps cultivé par des méthodes chimiques, les trois dernières années ont été consacrées à nourrir le sol et le régénérer. La coopérative a utilisé des amendements écologiques mais traditionnels comme les farines d'os, le sang séché ou des fientes et des adjuvants minéraux comme la poudre de basalte. Cette solution est selon eux temporaire. Leur objectif est de ne plus utiliser d'amendements importés en faveur la biomasse locale.

Une autre méthode d'agroécologie est de couvrir le sol. « Le sol est le moins nu possible » explique Nicolas. Un couvert végétal leur permettent de protéger le sol et d'éviter l'évapotranspiration afin d'avoir une irrigation la plus faible possible. « Cela nous permet d'avoir une consommation d'eau assez raisonnée » ajoute Nicolas. Ce dernier point n'était pas présent dans le critère de la diminution des impacts environnementaux. Or, une utilisation de l'eau la plus raisonnée possible est importante. Rappelons-nous de l'utilisation importante de l'eau en agriculture démontrée au premier chapitre.

La coopérative veut éviter le plus possible le labour. Nicolas explique : « Comme le site a été exploité en conventionnel, le sol est mort, il n'y a plus de vie. On doit d'abord les régénérer. On ajoute des amendements organiques. On est obligé de passer par l'étape de la fraise. Mais on ne touche pas la roche mère ». Après cinq ans de régénération et de soin de la terre, la coopérative espère pouvoir se passer du labour et le remplacer par un travail de surface.

La coopérative souhaite également réduire la mécanisation. Selon eux, il est surtout important d'arrêter l'utilisation d'énergies fossiles. Ainsi, ils espèrent utiliser à l'avenir des machines qui détruisent moins le sol et qui peuvent être tractées par des animaux. Après cinq ans de

régénération, les producteurs souhaitent abandonner la mécanisation motorisée. Alice explique: « On amende la terre et on lui rend une structure qui fait qu'on va se passer de plus en plus des machines. Déjà dans les serres on travaille manuellement parce que le sol a déjà été bien décompacté parce que l'année passée, on a mis du BRF. Il améliore la structure du sol et donc on voit déjà la différence. A terme, le plus possible de planches permanentes espacées de machines ».

La coopérative n'a actuellement pas de bâtiment énergétiquement efficace. Cependant, un des producteurs travaillant dans l'éco-construction, il est probable que les constructions futures des Compagnons de la Terre visent une efficacité énergétique. Selon Nicolas, le projet de hall relais intégrerait une réflexion en éco-construction. Les Compagnons de la Terre ont reçu des subsides de la Région Wallonne pour la construction d'un nouveau bâtiment leur permettant de transformer leurs produits.

Concernant les énergies renouvelables, tout reste encore à faire. Un groupe de travail s'occupe de ce secteur. Selon Arthur, « à terme, on doit aussi bien devenir autonome en intrants agricoles qu'en intrants énergétiques. Il est prévu qu'on installe une éolienne et des panneaux solaires et même une pompe à suction éolienne pour monter l'eau pour l'irrigation ». Après la crise vécue ce printemps par la coopérative, ces deux projets attendront puisque la priorité est axée sur la production maraîchère.

Les producteurs favorisent également l'utilisation de variétés locales. Nicolas explique qu'après le premier pilier de l'agroécologie qui concerne la restauration des écosystèmes, « le deuxième pilier, c'est de travailler avec des races et des variétés rustiques et locales ». Actuellement, la coopérative se fournit en semences produites en agriculture biologique chez Agrosementes, une société française. Prochainement, les Compagnons de la Terre voudraient s'approvisionner chez Cycle en Terre⁴. Pour ce qui concerne les arbres fruitiers, la coopérative a fait appel aux savoirs des agriculteurs locaux.

Abordons maintenant les différents *ressentis* des coopérateurs quant aux pratiques mises en œuvre concernant le critère de diminution des impacts environnementaux. Les consommateurs ont tous exprimés leur confiance quant aux modes de production de la coopérative. Tous l'explicitent clairement : « J'ai confiance dans ce qu'ils font. Je n'ai pas besoin de retourner tous les paquets pour savoir s'ils ont produit chez eux et pas en Hollande ou en Espagne » ; « Ce qu'ils disent me suffit » ; « Ils respectent leurs engagements » ou encore « Moi je suis quelqu'un qui a confiance. Je suis là depuis un petit moment, j'ai goûté leurs produits ». Les différents consommateurs sont satisfaits des produits, ils parlent de qualité mais aussi de goût :

⁴ Cycle en Terre est une future coopérative belge qui produit localement et selon l'agriculture biologique des semences afin de contribuer à l'autonomie alimentaire (Cycle en terre 2017).

« Quand je prends des carottes des Compagnons ou d'une autre production locale, je goûte la différence » ; « retrouver le goût des choses » et « je crois que je n'ai jamais mangé des tomates et des carottes aussi bonnes ».

L'obtention du label bio par la coopérative ne change en rien leur niveau de confiance. Un des coopérateurs explique : « Ce n'est qu'une question de label. Tous les principes bio sont déjà en application ». Un autre consommateur ajoute : « Pour moi cela ne change rien. Les labels, ce ne sont jamais qu'une formalité administrative supplémentaire qui fait vivre des personnes qui donnent ces labels. Cela n'a pas une importance capitale. Je préfère savoir que la nourriture est faite à côté de chez moi, que je connais la personne qui la fait pousser ou qui élève les bêtes ». La seule crainte relevée par un coopérateur concerne le prix : « j'espère que cela n'aura pas d'impact sur le prix. Dans la charte des Compagnons de la Terre, c'est signé et il est mis que cela doit être accessible au public ».

Un des coopérateurs ajoute un impact positif à sa consommation aux Compagnons de la Terre. La production de déchet diminue : « aussi bien les emballages que le reste. [...] De plus, la poubelle a maigri : divisée par deux ou par trois » explique Pascal. Celui-ci explique cette diminution par deux choses. Premièrement, la coopérative n'emballe pas ses légumes et il réutilise des sachets en papier lors de ses achats. Deuxièmement, il peut plus facilement acheter la quantité de légume dont il a besoin par rapport aux supermarchés. En effet, la consommation locale et en circuit court permet de diminuer le nombre d'emballage (Merle, Piotrowski, et Prigent-Simonin 2009).

4.1.3 Critère 3 : Construction communautaire

La création d'un lien communautaire entre les membres de la coopérative comme décrit dans le critère de la construction communautaire, est également un des *objectifs* de cette dernière. En effet, les employés parlent tous d'un projet collectif. Un des employés mentionne « les énergies qu'on met ensemble. [...] Donc cette idée de solidarité, de collaboration ». Un autre but de la coopérative est de rapprocher le consommateur de son alimentation. Nicolas veut « conscientiser le consommateur sur ce que c'est le milieu rural réel [...] donc les réelles difficultés qu'un exploitant agricole peut rencontrer ». Alice ajoute qu'un des buts sociaux de la coopérative est de « mettre les gens en lien de manière générale ». Selon Nicolas, le troisième pilier de l'agroécologie concerne les sciences humaines et ainsi : « recréer le lien entre le producteur et le consommateur ». Marion ajoute : « Un des buts est de rapprocher les gens de leur alimentation et de les rapprocher des producteurs ».

Le critère de la construction communautaire apparaît à travers une série de *pratiques* établies par la coopérative. Les Compagnons de la Terre organisent des rencontres afin d'établir un lien

entre les consommateurs et les producteurs. Il existe des salons, des soirées spéciales pour les coopérateurs, les assemblées générales et des rencontres directement sur le terrain. Selon les producteurs, alors que les salons servent surtout à sensibiliser de nouvelles personnes, les rencontres directes sont plus efficaces pour créer un lien. De même, les soirées n'ont pas encore été assez nombreuses et les assemblées générales servent surtout à débattre et prendre des décisions avant de nouer des liens. Selon Alice, productrice, « les rencontres les plus fréquentes c'est quand les gens viennent travailler avec nous sur le terrain ». C'est à ce moment-là qu'ils peuvent poser toutes les questions qu'ils veulent et faire connaissance avec les producteurs. Alice ajoute : « Moi je suis super contente, et je partage volontiers quand les gens viennent travailler avec nous. [...] C'est chouette, c'est soutenant ».

La coopérative essaie de maximiser la communication avec ses membres et les bénévoles. Selon Nicolas, « grâce à notre pouvoir de communication, on peut vraiment essayer de recréer du lien tel qu'il devrait être ». Les moyens de communications de la coopérative sont les rencontres directes, les mails, la newsletter et les réseaux sociaux. Cependant, les employés sont tous d'accord sur la nécessité d'amélioration leur communication. La newsletter n'est pas encore bien instaurée et assez régulière. « Mais en tout cas, à chaque fois qu'il y a quelque chose à communiquer, on rédige une newsletter avec des nouvelles du terrain, des appels de bénévoles pour des chantiers » nuance Marion.

De plus, la vente en circuit court favorise les liens entre les consommateurs et les bénévoles. La coopérative a l'avantage de proposer la vente directe en auto-cueillette. Cette dernière permet aux consommateurs d'aller directement sur le terrain. Ils peuvent rencontrer ceux qui ont fait pousser ce qu'ils achètent et visiter le site de production.

Les liens sociaux passent également par la confiance et la coopérative se veut la plus transparente possible quant à sa production. Nicolas explique que « les gens peuvent venir voir comment c'est fait, peuvent venir goûter sur place ». Il ajoute : « on ne veut rien cacher. Si on doit utiliser un produit phytosanitaire, on le communique aux coopérateurs ». Il compare le terrain à un « musée ouvert ».

La coopérative essaie de maximiser au mieux l'inclusion sociale. Les employés veulent que la coopérative soit ouverte à tous et que tout le monde puisse profiter d'une alimentation saine. Un but pour Nicolas est de communiquer que « bien mangé, c'est possible ». Afin d'y arriver, la coopérative se concentre sur deux actions principales. Les Compagnons de la Terre veulent atteindre des prix abordables pour tous. Nicolas explique : « Nous avons des prix concurrentiels même si on est en bio ». Se limiter à un intermédiaire maximum leur permet de maintenir des prix plus bas tout en ayant des revenus décents. Marion ajoute que leur but est « de fournir une nourriture saine à prix correct ». Toutefois, deux faiblesses limitent l'insertion sociale.

Premièrement, le montant de la part pour les coopérateurs s'élève à 250€, ce qui n'est pas accessible à tout le monde. La capitalisation est pourtant importante au début de la vie de la coopérative. Heureusement, toute personne peut devenir bénévole, s'impliquer dans la coopérative et acheter les légumes sans être coopérateur. Deuxièmement, le terrain n'est pas accessible aux personnes avec un handicap comme les personnes à mobilité réduite qui ne peuvent pas réellement accéder au terrain et venir travailler. La coopérative n'a pas non plus la capacité d'encadrer les visites du terrain par des enfants puisqu'ils demandent une pédagogie particulière. D'autre part, concernant les emplois, la coopérative engage des personnes en réinsertion socio-professionnelle venant du CPAS (actuellement au nombre de deux). Ils viennent accomplir un stage de plusieurs mois, voire plusieurs années afin de recouvrer leurs droits en tant que demandeur d'emploi. Marion parle alors de « loterie ». Elle explique : « Soit on tombe sur des personnes super motivées, qui ont envie d'apprendre, qui ont envie de se lever le matin, qui ont envie de travailler. Et dans ce cas-là, ça se passe très bien. [...] Et puis parfois on a des gens qui sont obligés de le faire et qui n'ont pas spécialement envie et là, c'est un peu plus difficile parce qu'on ne sait pas si on peut compter sur eux. [...] Donc c'est une main-d'œuvre très aléatoire mais qui a quand même une dimension sociale quand ça réussit ». Accueillir ces personnes peut être à double tranchant car même si elles ne coûtent rien en charge sociale, elles peuvent faire gagner ou perdre du temps aux employés. La coopérative accueille aussi beaucoup de bénévoles et de coopérateurs qui sont « en transition », selon Alice. Cette dernière explique que ce sont des personnes « qui arrêtent leur travail, qui n'en peuvent plus, qui sont en burn-out et qui viennent remettre les mains dans la terre ». Leur accueil au sein de la coopérative est important, cela leur permet de faire une pause tout en conservant un lien social et de se dire, en rencontrant les employés de la coopérative, que vivre autrement est possible. Un des employés explique qu'ils sont déjà plusieurs parmi les travailleurs à avoir déjà réalisé leur propre transition.

Les membres coopérateurs ou bénévoles ont la possibilité de participer à la vie de la coopérative. Ici, il n'est pas question de participation à la gouvernance ou à la prise de décision concernant le critère de l'action collective. Le critère de la construction communautaire mentionne la participation nécessaire pour maintenir un lien entre les membres. La coopérative permet à tout le monde de venir apporter son aide. Il y a trois types de contributions possibles qui ont toutes leur succès. Premièrement, les bénévoles ou les coopérateurs peuvent participer aux chantiers. Deuxièmement, il est possible de venir directement travailler sur le terrain avec les producteurs. Selon Alice, « il y a vraiment des coopérateurs réguliers qui viennent vraiment toutes les semaines ou une fois par mois travailler avec nous. [...] Parfois, ils ont deux heures et c'est pas grave. Ils sortent du boulot, ils ont deux heures. Avec plaisir, j'échange très volontiers avec eux ». Cependant, cela demande du temps aux producteurs. Ils doivent organiser

et expliquer le travail. Toutefois, aucun des producteurs ne le regrette et ce en raison de l'aide et de l'énergie reçues. Troisièmement, tout le monde peut intégrer un groupe de travail. Ce type de participation sera autant pris en compte dans la participation s'inscrivant dans le critère du lien communautaire que dans la participation aux prises de décisions contenu dans le critère de l'action collective car elle concerne les deux aspects. Les bénévoles peuvent choisir d'intégrer un des groupes proposés : groupe de travail production, commercialisation, communication, finance, énergies renouvelables, informatique et relai agricole. Leur rôle au sein de la coopérative sera développé dans le critère suivant concernant l'action collective.

Un autre aspect qui n'était pas mentionné dans ce critère concerne les relations avec l'environnement de la coopérative. En effet, Marion explique : « On doit aussi gérer nos relations ici avec le domaine des Cortils et puis avec la commune de Blegny. Donc c'est important aussi de ne pas faire n'importe quoi, de développer des bons contacts, des bonnes relations ». Il faut ajouter à cela les contacts avec les agriculteurs locaux. Nicolas déplore la mauvaise communication lors de l'arrivée de la coopérative. Il explique en parlant de l'équipe précédente des Compagnons de la Terre, qu' « ils ont dit qu'ils allaient faire mieux que tout le monde, que les agriculteurs n'ont jamais rien compris ». Une meilleure communication est très importante, selon les employés. Un partage des savoirs et des expériences apporterait beaucoup aux agriculteurs ainsi qu'à la coopérative.

Un dernier point qui n'était pas non plus présent dans la présentation du critère, se rapporte à l'écart de salaire. Selon les employés, la coopérative désirant s'inscrire dans l'économie sociale essaie de ne pas avoir un écart de salaire qui dépasse le rapport de un à quatre.

Les coopérateurs expriment tous des *ressentis* concernant le critère de la construction communautaire. Tous s'accordent pour dire que la coopérative leur fait profiter de liens sociaux. Une proximité identitaire est clairement perçue. Ils pensent tous que leurs valeurs concernant l'alimentation sont respectées par la coopérative. L'alimentation proposée est saine, bio, locale et éthique comme le souhaite les consommateurs.

Une certaine proximité relationnelle s'est également bien mise en place au sein de la coopérative. Pascal explique joyeusement : « J'ai rencontré une série de personnes très sympathiques ». Il ajoute : « La coopérative a organisé une soirée pour les bénévoles. On a l'occasion un peu de se côtoyer, de se connaître ». Selon Fred, « c'est se faire des amis aussi. Parce que les gens sont fort sympathiques là-bas. On s'amuse bien quand on y va ». Concernant les soirées afin de remercier les bénévoles, ce dernier dévoile que « c'est très satisfaisant de voir tout le monde, de pouvoir discuter, de savoir où ils en sont tous les autres,... Même d'un point de vue privé, on rencontre d'autres personnes, on se fait des nouvelles amitiés ». Lizie ajoute : « La possibilité de rencontrer des gens qui sont issus de milieux différents avec des études et

âges différents et qui ont envie de se battre pour la même cause. Donc je trouve que c'est un enrichissement à ce niveau-là ». Les liens sociaux concernent aussi les producteurs. Les coopérateurs jugent les rencontres avec les employés suffisantes. Lizie explique : « A chaque fois, je me suis sentie assez bien à l'aise. Ils sont assez accueillants ». Fred est satisfait de pouvoir « mettre un visage sur le producteur ». Selon Pascal, « c'est suffisant, si je veux les voir plus souvent, il suffit que j'aïlle sur le terrain ». En effet, l'ouverture de la coopérative à ses membres est une grande qualité.

La proximité de processus est ressentie par tous les coopérateurs. Ils savent comment les produits sont cultivés. Ils parlent tous des principes de la permaculture, de l'agroécologie et de l'agroforesterie. Ils accordent de l'importance à la qualité du produit qui n'est pas cultivé avec des produits nocifs. Ils peuvent participer au processus de production en travaillant sur le terrain. Ils ont également l'occasion de poser des questions lors de leurs visites. Un dernier moyen afin de connaître ce qui est appliqué est de visiter le site internet ou de lire les newsletters. Puisque la coopérative a une communication assez transparente, il est facile pour les consommateurs de s'informer. Selon Lizie, « tu sais d'où vient ton produit. Tu as moins besoin de te poser de question ».

La coopérative semble minimiser l'exclusion sociale selon les coopérateurs. Lors des divers entretiens, ils expriment cette opinion : « La coopérative est ouverte » ; « Je pense que ça peut réunir toute sorte de gens » ; « je pense qu'elle est ouverte à tous » ou encore « La coopérative elle est ouverte à tous. Notre envie c'est vraiment d'avoir une mixité sociale. [...] Il y a quand même l'idée dans la coopérative de finalité sociale donc il y a quand même une envie d'aller vers les personnes qui en général sont un peu mises de côté alors qu'elles ne demandent qu'à être intégrées dans un projet ». Lizie, étudiante, partage son expérience : « J'étais la plus jeune à être arrivée là-bas. Donc c'est vrai que par moment, on se disait que ce serait bien d'avoir plus de jeunes ». La coopérative crée un groupe de travail pour des étudiants et développe plusieurs activités et événements afin d'attirer les étudiants. « Cela montre quand même la volonté qu'on essaye d'avoir un peu tout le monde », ajoute-t-elle. Pourtant, certains consommateurs nuancent leurs propos. En effet, le montant de la part pour devenir coopérateur peut freiner les personnes à faible revenu ou les jeunes. Selon Lizie, « c'est beaucoup 250€ et tout le monde n'a pas les moyens de les mettre. Cela peut vraiment être une barrière pour pas mal de gens ». Fred, du même avis, ajoute : « Je sais que pour certaines autres personnes cela pourrait être beaucoup ».

La participation des membres au sein de la coopérative semble importante pour tous à l'exception d'une des coopérateurs auditionnés. Celle-ci se sent solidaire de la coopérative mais ne voudrait pas participer en tant que bénévole. Tandis que les autres, tous fortement impliqués dans la coopérative, en sont ravis. Selon Fred, « on peut s'intégrer si on veut aller donner un

coup de main. J'ai été déjà plusieurs fois dans les champs pour planter, pour désherber,... ». Selon Pascal, c'est également lorsqu'il apporte son aide qu'il peut rencontrer des gens et créer des liens : « On a l'occasion de se côtoyer, de se connaître ». Faisant tous partie d'un groupe de travail, ils s'accordent pour dire que c'est enrichissant et créateur de liens. Lizie explique : « [...] avoir vraiment des objectifs concrets à réaliser et avoir des tâches à réaliser. Parce que tu as un groupe qui compte sur toi. C'est assez sympa, c'est assez de responsabilisation. Il y a un projet qui te tient à cœur, avec des valeurs qui sont importantes pour toi ».

4.1.4. Critère 4 : Action collective

La coopérative accorde beaucoup d'importance à ses *objectifs* d'action collective. Les Compagnons de la Terre mettent en avant les valeurs de la démocratie et de la solidarité. « Nous croyons en la force et la créativité de l'action collective » (« Les Compagnons de la Terre » 2017). L'organisation en coopérative est selon eux primordiale pour soutenir une agriculture paysanne, locale et agroécologique. Aucun des employés n'a choisi les Compagnons de la Terre par hasard. Marion cherchait un projet « plus local et plus collectif. [...] C'est un projet qui se veut le plus participatif possible ».

Les Compagnons de la Terre ont mis en place des *pratiques* qui correspondent au critère de l'action collective. Selon Nicolas, l'organisation en coopérative est « résumé dans la raison d'être ». Alice apporte une importance à la responsabilité donnée aux citoyens. Ils sont « co-responsables de cette production-là ». Elle ajoute : « Le fait que quand il y a un gros coup, on est quinze et pas un. Parce que je crois à fond à cette idée que les citoyens s'impliquent d'une façon ou d'une autre. [...] Parce qu'il y a quand même plein d'agriculteurs qui s'en vont tellement que le métier est difficile et n'est pas durable. Donc cette idée de solidarité, de collaboration ». Les citoyens coopérateurs et les employés peuvent décider de l'avenir de la coopérative et de leur alimentation.

Au départ, la coopérative se veut être la plus démocratique et participative possible. Les membres développent l'auto-gestion, selon les principes de l'holocratie. Selon Jacquet (2016), l'holocratie est un système de gouvernance où les décisions sont prises par des équipes auto-organisées. L'idée principale est d'abandonner le système pyramidal et hiérarchique pour une égalité entre les membres. Chacun apporte son expérience et laisse l'organisation profiter de ses compétences. Celle-ci est alors considérée comme un organisme et sera composée de cercles représentant des équipes (Jacquet 2016). Ainsi, suivant les principes de l'holocratie, les Compagnons de la Terre ont créé un cercle entreprise regroupant les travailleurs, c'est-à-dire, les personnes proches du terrain. Il n'y a plus de décideurs (les managers) et d'exécutants (« La BD sur l'holocracy » 2017). L'accent est posé sur le collectif et la raison d'être de l'organisation (Jacquet 2016). Il y a eu, la coopérative a subi une crise parmi les membres.

Survenant peu de temps avant les entretiens, il est difficile d'aborder ce critère de la manière la plus exhaustive possible. En effet, l'émotion parmi les membres est encore palpable et les décisions prises afin de remettre la coopérative sur les rails sont pour la plupart temporaires. Suite aux récents événements, les membres ont décidés de revenir à une organisation plus classique et d'abandonner l'holocratie même si Les Compagnons de la Terre restent une coopérative. L'assemblée générale rassemble l'ensemble des coopérateurs où chacun a une voix. Le conseil d'administration prend les décisions. Le cercle entreprise a été dissout mais la coopérative garde de l'holocratie les cercles qui rassemblent les bénévoles et les coopérateurs, devenus les groupes de travail. Chaque groupe contient un responsable qui prend les décisions quotidiennes. Par exemple, un des producteurs étant responsable, prend les décisions qui concernent le terrain (quand planter, quel type de plantes,...). Il veille aussi à ce que les décisions prises au conseil d'administration soient exécutées. La coordinatrice rapporte au conseil d'administration ce qui a été fait sur le terrain, dans les différents groupes de travail. Selon Marion, le conseil d'administration reste « le grand décideur ». Alice déplore le fait qu'« il n'y a plus que trois-quatre personnes qui prennent des décisions » parmi le conseil d'administration et les groupes de travail. Cependant, cette période d'assainissement est selon elle, nécessaire après la crise vécue mais elle espère revenir à une auto-gestion. Même si la coopérative change de paradigme en revenant à un système hiérarchique, les coopérateurs gardent toujours la même importance. « Les coopérateurs n'ont pas moins à dire qu'avant » assure Alice. Que le principe « une personne, une voix » et la présence des groupe de travail restent d'actualité sont les gardiens d'une coopérative citoyenne qui se veut démocratique et participative.

Nous développons maintenant les différents *ressentis* des coopérateurs concernant le critère de l'action collective. Les membres semblent satisfaits de l'organisation de la coopérative. Ils ont évidemment été bouleversés par la crise mais estiment que les changements apportés leurs conviennent. En effet, les coopérateurs s'accordent pour dire que l'holocratie était une organisation difficile à comprendre et à mettre en place. L'un d'eux décrit l'holocratie comme « étrange et difficile à faire. [...] Cela donnait des choses bizarres ou chacun pouvait choisir le poste qu'il voulait [...] Il y a peut-être un manque de vision et un manque de précision du rôle de chacun ». Un autre coopérateur complète : « On ne comprenait pas ce que c'était. C'était pas une bonne idée ». L'organisation actuelle rassure les coopérateurs. Un autre explique : « Jusqu'à l'AGE [assemblée générale exceptionnelle], cela ne fonctionnait pas très bien. Elle a un peu remis les choses à plat et [...] l'organisation est beaucoup plus classique, on va dire, mais cela n'empêche pas qu'elle soit toujours très démocratique. C'est moins d'anarchisme et plus d'organisation. Et je pense que la coopérative en est très bénéficiaire [...] par rapport à

l'expérience « holacratique » qui avait été lancée avant ça ». Il ajoute : « Je me sens plus en sécurité maintenant que lorsque c'était en expérience en holacratie ».

Les coopérateurs ont vraiment l'impression de pouvoir influencer la coopérative et d'être écouté. Fred est confiant : « De toute façon, les coopérateurs sont garants de l'orientation, de comment cela fonctionne ». Tous les membres auditionnés participant à la vie de la coopérative se sentent entendu. Pascal a pu proposer son aide en apportant son point de vue professionnel sur quelques problèmes qu'il avait repérés dans la coopérative. Suite à son audit, la coopérative a créé un groupe de travail afin de trouver des solutions. Lizie, étudiante se voit devenir responsable du groupe des étudiants après avoir proposé d'ouvrir la coopérative à un public plus jeune. Tous les deux sont enchantés d'avoir été écoutés. Lizie explique : « Ils m'ont quand même fait confiance et ils me responsabilisent aussi. Je me sens écoutée ».

Les coopérateurs peuvent participer aux prises de décisions de la coopérative. Ils peuvent participer aux assemblées générales et y voter. Comme expliqué précédemment, cela leur permet de préserver l'orientation désirée de la coopérative. Tous qualifient les Compagnons de la Terre comme démocratiques. De plus, les coopérateurs peuvent se présenter au conseil d'administration. Les différents postes ne sont pas réservés aux employés et l'achat d'une part suffit pour y accéder. Enfin, les coopérateurs peuvent adhérer aux différents groupes de travail selon le thème qui les intéresse ou leur expérience. Ils peuvent participer aux décisions qui sont prises par consensus. Suite à la crise, l'organisation et les prises de décisions ont fortement changé, mais la coopérative a gardé le concept des groupes de travail. Il semble toutefois important de signaler que le conseil d'administration reste l'organe décisionnel.

4.1.5 Critère 5 : Rapport à la transition

Ce critère étant différent des autres, les résultats seront présentés autrement. Tout d'abord, nous présenterons *l'origine* de la coopérative. Ensuite, la *vision*, les *objectifs* et puis les *pratiques* mises en œuvre par les employés et la coopérative seront expliqués. Enfin, les *ressentis* des coopérateurs quant à la vision de la transition et aux pratiques seront développés.

L'origine de la coopérative est bien particulière et liée à la volonté d'adhérer à la transition. En effet, les citoyens membres de Liège en transition ont beaucoup réfléchi à une alimentation saine et durable pour la région liégeoise. De cette réflexion est né le projet de la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise. Un des premiers actes de ce dernier a été de créer les Compagnons de la Terre afin de développer une agriculture innovante, locale et utilisant les principes de l'agroécologie.

Il est important de souligner que les employés partagent la même *vision* de la transition. Selon Nicolas, « le concept de transition est celui dont parle Rob Hopkins. Avoir une consommation

locale. Diminuer sa consommation qu'elle soit énergétique,... Participer aussi au développement, son rapport au citoyen, communautaire. La transition c'est vraiment arrêter avec l'individualisation. Développer une économie locale, à petite échelle ».

Les employés présentent plusieurs *objectifs* concernant le critère du rapport à la transition. En effet, servir ses membres n'est pas le seul but de la coopérative. Les Compagnons de la Terre voudraient participer à la transition. Alice exprime la volonté de « changer le monde, changer l'organisation habituelle [...] C'est l'idée de toucher tout Liège, donc sensibiliser les gens qui ne le sont pas à la base. Donc il y a quand même une notion de sensibilisation, pédagogique, philanthrope ». La coopérative ne compte pas « recréer une société parallèle ». Marion parle d'« un projet de société ». Elle s'explique : « On a plutôt envie, à l'échelle liégeoise de proposer un mode d'approvisionnement et de production différents avec des valeurs et un projet de société un peu différent ». La coopérative se projette également sur le plus long terme concernant ses objectifs. En effet, ils proposent « un projet de société », de « changer le monde », « un mode d'approvisionnement et de production différents » et voulant « toucher tout Liège ». Les fondateurs proposent un nouveau modèle de micro-ferme de trois hectares révolutionnant notre agriculture actuelle. Les Compagnons de la Terre voudraient également montrer que leur modèle est cohérent et viable. Nicolas voudrait « montrer l'exemple et ici on se veut aussi être un centre d'innovations techniques. [...] Pour que notre modèle soit reproductible à souhait ». Marion ajoute : « C'est un projet pilote et expérimental. Il faut que cela serve à essaimer d'autres projets dans d'autres régions ». En plus d'un autre mode de production, les Compagnons de la Terre voudraient montrer qu'un autre mode de distribution est possible. « Notre objectif est de se passer de la grande distribution » déclare Nicolas. Ainsi, les Compagnons de la Terre participent au magasin des Petits producteurs au centre de Liège⁵. Celui-ci rassemble des produits différents venant de plusieurs producteurs locaux. Ce type de coopération peut offrir une alternative à la grande distribution. Marion apporte beaucoup d'importance à se différencier des multinationales et de sortir de l'économie financière pour revenir à une économie locale.

Les employés précisent les différentes *pratiques* de la coopérative s'inscrivant dans le critère du rapport à la transition. La coopérative est un centre de recherche et d'innovations techniques qui tente de trouver un modèle de production alimentaire durable et viable. Suivant le dernier objectif décrit qui est de montrer l'exemple et d'essaimer le projet, les Compagnons de la Terre veulent partager au mieux leurs connaissances et expériences. Nicolas précise : « 95% de ce qu'on fait est divulgué et transmis ». La coopérative interagit avec trois types d'acteurs.

⁵ Les petits producteurs est un magasin ouvert depuis septembre 2016 qui a pour but de proposer une alimentation de qualité, locale et le plus souvent possible bio. Il voudrait rendre aussi les prix plus démocratiques (« Les petits producteurs » 2017).

Premièrement, elle s'ouvre aux écoles. En effet, plusieurs institutions du supérieur viennent apprendre ce qu'est l'agroécologie. L'un des employés regrette que cela ne soit pas plus ouvert aux adolescents et aux enfants. Deuxièmement, afin de lutter contre les difficultés du monde agricole la coopérative propose également un statut de coopérateur-producteur ou producteur associé. Ainsi, des agriculteurs indépendants peuvent en acceptant la charte des Compagnons de la Terre suivre son modèle. Nicolas explique : « On mettra à disposition notre savoir-faire, nos techniques, les moyens mécaniques ou manuels qu'on développe aussi pour nos cultures. Et tout en leur facilitant l'accès à la terre aussi. Mais ils seraient maître de leur propre production ». Alice complète : « On avait dit qu'on cultivait mais qu'on soutenait aussi les producteurs indépendants et donc qu'on faisait des micros fermes de trois-quatre hectares, certaines tenues par des équipes des Compagnons et puis d'autres par des indépendants mais qui étaient aidés, qui pouvaient partager les outils, les savoirs,... » Actuellement, la coopérative n'a plus de producteur associé mais espère pouvoir réitérer l'expérience. L'achat du site de trente hectares à Mortier a ralenti ce projet. C'est un regret d'Alice : « Je pense que l'orientation qu'on va prendre c'est d'abord mettre en culture ces trente hectares et puis qu'on va commencer à soutenir d'autres alors que si on avait eu un plus petit site pour commencer, peut-être que allez, après deux ou trois ans on pouvait commencer à soutenir d'autres producteurs ». Une autre critique qui pourrait être émise aux Compagnons de la Terre serait son manque de contact avec les agriculteurs de la région. Selon Nicolas, « la précédente équipe, quand ils sont arrivés, ils ont dit qu'ils allaient faire mieux que tout le monde, que les agriculteurs n'ont jamais rien compris. La communication de l'année passée n'était vraiment pas ce qu'elle était et les réalisations aussi ». La coopérative ne partagerait pas ses connaissances et son expérience avec les agriculteurs locaux car aucun dialogue n'a pu être créé. La responsabilité n'est pas entièrement celle des Compagnons de la Terre. En effet, dès son arrivée, les producteurs locaux se sont montrés très méfiants envers le projet naissant. Troisièmement, la coopérative souhaite pareillement échanger des savoirs avec les coopérateurs et les bénévoles. Les membres voulant s'investir dans un groupe de travail sont aiguillés en fonction de leurs envies mais également en fonction de leur expérience. Ainsi, les études, la profession ou le passé professionnel sont importants. Tout apport de connaissances extérieures est le bienvenu. Selon Marion, « dans les groupes de travail, un informaticien peut nous montrer comment créer une base de données, un site internet,... et sur le terrain même chose, on a un bénévole qui est spécialisé en protection des arbres contre les rongeurs. Il montre sur le terrain comment il faut faire. Il y a des compétences qui nous manquent et parfois, on fait appel à des membres. Et sinon, on va essayer de renouveler le CA et d'avoir des ingénieurs, des anciens fermiers,... Ils pourront nous apporter leur expérience professionnelle ».

En revanche, toujours concernant les *pratiques* de la coopérative, nous remarquons que les Compagnons de la Terre n'ont pas de visée politique. Tous les employés mettent l'accent sur la volonté de la coopérative d'être apolitique et de ne pas se rallier à un parti. Si la coopérative travaille avec les élus, c'est surtout pour s'intégrer dans la commune et la région dans laquelle elle se trouve. Un exemple de partenariat est l'offre d'un emploi aux personnes du CPAS. Selon Alice, « si la commune gagne à mettre un travailleur ici parce qu'après il sera plus au CPAS, mais il sera engagé par les Compagnons et que nous on gagne à avoir dans les premiers temps un travailleur qui se forme mais ne coûte pas cher dans les débuts de la coopérative [...] voilà, c'est pas une visée politique, c'est juste des partenariats intéressants ». La coopérative veut plaider la cause des producteurs sans militer mais en agissant à leur échelle. Marion ajoute également : « Je pense qu'on n'a pas de projet politique au sens où les Compagnons de la Terre ne veulent pas devenir un parti politique. [...] Maintenant, on espère avoir d'autres fermes autour de Liège, on espère inspirer d'autres villes. Donc dans ce sens-là, c'est un peu politique. C'est aussi un peu politique dans le sens où nos coopérateurs posent un geste en mettant leur épargne chez nous plutôt que dans une banque ». Elle ajoute : « Je ne pense pas que les Compagnons de la Terre vont aller manifester,... Je ne nous sens pas militant dans le sens d'aller convaincre les autres. Je crois qu'on est plutôt militant sur le terrain : regardez comment on fonctionne et venez nous voir, venez-vous rendre compte par vous-même ». Pourtant, le projet des Compagnons de la Terre intéresse les politiques. En effet, le bourgmestre de Blegny (leur commune) suit de près son évolution et un ministre est venu visiter le site de production. Ainsi, même si un projet comme les Compagnons de la Terre a sûrement une influence politique, ce n'est pas le but de la coopérative.

La coopérative n'a pas la réelle volonté de toucher plusieurs secteurs de la société. Elle se soucie d'avantage à fournir un mode de production agricole durable, sain, éthique et dans le respect de l'environnement. Dès lors, elle agit principalement dans le secteur de la l'alimentation, autant dans la production que dans la distribution. Le seul et unique autre secteur où la coopérative voudrait agir ou soutenir d'autres initiatives concerne l'énergie. En effet, un groupe de travail réfléchit aux énergies renouvelables. Nicolas espère pour la coopérative qu'elle soit « aussi bien [...] autonome en intrants agricoles qu'en intrants énergétiques. Il est prévu qu'on installe une éolienne et des panneaux solaires et même une pompe à suction éolienne pour monter l'eau pour l'irrigation ». Les Compagnons de la Terre envisagent également de produire du bio-carburant mais le projet est remis à plus tard suite à la récente crise. Un autre but de la coopérative est de pouvoir se passer d'énergies fossiles. Selon Marion, « A terme, il faut que le modèle soit viable sans pétrole ». Ainsi, la coopérative propose le modèle d'une micro-ferme correspondant à une société post-pétrole.

Développons les *ressentis* exprimés par les membres de la coopérative correspondant au critère du rapport à la transition. La coopérative rassemble quantité de personnes qui sont elles-mêmes sensibilisées par le mouvement de la transition. Soutenir la transition est pour tous une raison de leur soutien à la coopérative. Céline espère l'efflorescence de « coopératives plus petites, plus locales ». Elle ajoute : « Je pense que cette transition écologique a mis du temps à arriver mais elle est là. Les changements de mentalité vont arriver doucement ». Pascal explique ses motivations : « C'est un peu s'inscrire dans un mouvement un peu différent. [...] C'est bien pour nous et pour s'inscrire dans un mouvement plus général pour la planète et pour la société ». Selon lui, « l'idéal serait que la coopérative s'inscrive dans un mouvement et dans des structures, je dirais canalisées si vous voulez. Que ce ne soit pas le mouvement anarchique ». Il voit pour le moment « une efflorescence d'initiatives qui vont dans tous les sens » qu'il faudrait organiser et centraliser. Avoir une série de magasins qui sont approvisionnés par des coopératives ». Fred est persuadé de la nécessité de la transition : « Vu que le but de la coopérative c'est de prouver qu'il y a un autre modèle agricole qui est possible, quand on voit la situation des agriculteurs aujourd'hui, effectivement c'est une transition vers quelque chose de plus durable, de plus écologique [...]. Je suis persuadé que c'est le futur, c'est l'avenir ». Lizie explique son point de vue : « J'ai l'impression de participer à quelque chose de plus large que simplement l'aspect nourriture. J'ai l'impression que c'est important d'être présent maintenant pour bouger les choses. Il y a des problèmes qui existent mais il y a des solutions ».

Les coopérateurs souhaitent soutenir une alternative à la grande distribution. Ils ne pensent pas que pour le moment, se passer des supermarchés soit complètement possible. Pascal explique : « On a vraiment divisé par deux facilement nos achats aux supermarchés. On va pas tout trouver mais ce qu'on peut trouver en alternative, on le fait ». Fred se sent confiant : « Si des initiatives comme cela se développent, des coopératives de producteurs auxquelles les Compagnons de la Terre pourrait participer [...], cela nous permettrait pour une grande partie des produits de nous défaire de la grande distribution qui, je pense a un rôle important dans les malheurs des agriculteurs dans notre région [...] Et effectivement, cela nous permettra aussi de nous séparer des grandes chaînes et des grands groupes internationaux ». Tous les consommateurs citent le magasin Les petits producteurs. « Ils ont déjà presque tout ce dont tu as besoin au même endroit. [...] Tu as toujours les valeurs collées à cela [l'alimentation saine et dans le respect] et c'est pas la grande distribution. L'idée chez eux c'est que tu as un besoin, un produit. Tu n'as pas mille types de yaourt mais tu en as un qui est de qualité, qui est local » explique Lizie. Pascal ajoute : « Il y a Les petits producteurs, un magasin qui a été créé en partie par la coopérative [les Compagnons de la Terre] et en partie avec d'autres. Qui est un canal de distribution idéal ». Ce genre de solutions est selon lui, « l'image du futur ».

Les coopérateurs sont autant satisfaits de pouvoir partager leurs connaissances que de pouvoir apprendre en participant à la vie de la coopérative. En effet, les membres de la coopérative veulent apporter leur expertise et leurs savoirs. Pascal, retraité, espère aider au mieux : « Cela fait trois ans que j'ai arrêté les activités professionnels. C'est une manière de partager ce que je peux et d'amener quelque chose. J'essaye de partager mes connaissances et expériences ». Fred comme Lizie ont intégré respectivement des groupes de travail de commercialisation et de communication correspondant à leurs études. « C'est ça le but aussi, de faire profiter la coopérative de mon expertise », explique le premier. Les coopérateurs témoignent également des apprentissages dont ils ont pu bénéficier. L'un d'eux explique : « Il y a des échanges. Généralement, tout le monde est prêt à partager son expérience ». Un autre parle d'« enrichissement personnel ». Un des étudiants voit les Compagnons de la Terre comme un complément au parcours universitaire : « Cela donne une idée de ce vers quoi j'ai envie de tendre plus tard au niveau du boulot, cela donne des idées pour un mémoire, des idées pour un stage ». Tous les coopérateurs assurent avoir appris de cette expérience.

Les membres de la coopérative pensent poser un acte politique par leur consommation. En effet, Fred explique : « Ici, en étant coopérateur, j'ai déjà l'impression de faire un acte politique. [...] Il faut que les initiatives réussissent pour convaincre les pouvoirs publics de mettre encore plus de moyens dans ces initiatives-là ». Lizie est confiante : « Je pense que cela [sa consommation à la coopérative] peut avoir un impact politique. [...] Le fait de montrer qu'il y a une envie, et qu'il y a des gens qui le font, le politique est un peu obligé de le suivre et de se mettre un petit peu à la page. Je pense vraiment que si le citoyen montre ses choix et va vers un changement, le politique va changer. Si le politique ne voit pas de changement dans la société, il va peut-être continuer. C'est pour cela que je me dis que le citoyen a vraiment la possibilité de montrer qu'il est là et qu'il peut agir aussi ». Seul un des coopérateurs ne pense pas que son soutien à la coopérative pourrait avoir un aspect politique. Les coopérateurs pensent également que la coopérative est politique par ses actions. « A partir du moment où on essaie de faire prendre conscience aux gens qu'il y a d'autres méthodes de consommation, forcément c'est une démarche politique. [...] Par exemple le fait de dire de ne plus consommer de pesticide, la protection de la génétique de l'alimentation c'est aussi lutter contre le CETA. Il y a indéniablement une dimension politique... Que ce soit le débat sur le glyphosate ou bien sur les perturbateurs endocriniens. Ce sont des problèmes de société, des problèmes politiques », développe Pascal. Cependant, les consommateurs ne veulent pas d'affiliation à un parti à travers les Compagnons de la Terre. L'un d'eux précise : « Et justement, je suis content que la coopérative soit apolitique et donc qu'elle n'appartienne pas à un parti. Cela me déplairait beaucoup que mon travail soit récupéré par des personnes avec lesquelles je n'ai pas les mêmes affinités politiques ».

En soutenant les Compagnons de la Terre, les coopérateurs ont surtout envie de changer leur alimentation. En effet, c'est avant tout ce que défend la Coopérative. Cependant, selon eux, changer son mode de consommation ou l'organisation de la société ne concerne pas uniquement le secteur de l'alimentation. Lorsque les consommateurs parlent de se passer de la grande distribution, ils voudraient également l'appliquer aux produits non-alimentaires. Lorsque Lizie évoque Les petits producteurs, elle se réjouit des produits non alimentaires qu'ils proposent mais déplore l'absence des produits cosmétiques. Selon Pascal, « on souhaiterait sans doute que [...] cela puisse aussi déborder sur la confection des vêtements,... »

4.2 Analyse des résultats

Après avoir présenté en détail les résultats pour chaque critère, nous proposons ici un résumé analytique. Cette section a pour objectif d'évaluer si la coopérative répond aux différents critères par leurs pratiques et les ressentis des consommateurs. Nous revenons brièvement pour chaque critère aux indicateurs établis dans la méthodologie, au chapitre 3. Ils sont de nouveau écrits en *italique* pour améliorer la visibilité et la compréhension. Pour chaque critère, nous abordons les pratiques puis les ressentis des consommateurs. Nous finissons par une conclusion générale sur l'ensemble des critères.

Les Compagnons de la Terre remplissent bien le critère de la localisation. Fournir de l'alimentation locale est le principal objectif. La coopérative met en œuvre des pratiques permettant le développement de l'économie locale : Vente des produits en *circuit court*, maximisation des *partenaires locaux*, utilisation de *ressources locales*, participation à une *monnaie locale* et soutien des *agriculteurs locaux*. Cependant, la coopérative ne peut pour le moment engager que deux producteurs et ne met pas à disposition des terres et du matériel pour des jeunes agriculteurs qui voudraient se lancer alors que c'est l'un de ses objectifs. Toutes ces pratiques sont appréciées par les consommateurs. En effet, ces derniers perçoivent une *facilité d'accès*, une *proximité géographique* et pensent soutenir *l'agriculture locale* en participant aux Compagnons de la Terre.

Concernant le critère de la diminution des impacts environnementaux, les Compagnons de la Terre ont mis également plusieurs pratiques en œuvre. La coopérative *produit localement*, vend en *circuit court*, pratique *l'agroécologie* et cultive des *espèces locales*. Cependant, elle n'a pas encore investi dans les *énergies renouvelables* et aucun de leurs *bâtiments* ne sont *énergétiquement efficaces*. Lorsque nous observons les ressentis des consommateurs, nous constatons que tous pensent pouvoir diminuer leurs impacts environnementaux en consommant aux Compagnons de la Terre. En effet, ces premiers ressentent de la *confiance* envers les producteurs et ils ne pensent pas que le *label bio* soit nécessaire. Les pratiques sont bien ressenties chez les consommateurs.

Les Compagnons de la Terre mettent en place plusieurs pratiques pour créer un lien communautaire correspondant au critère de la construction communautaire. Ils organisent des *rencontres* entre les producteurs et les consommateurs, *communiquent* beaucoup avec les coopérateurs, vendent en *circuit court*, sont *transparents* quant aux techniques de production, visent *l'inclusion sociale* et permettent aux bénévoles et aux coopérateurs de *participer* à la vie de la coopérative. Les consommateurs ressentent quant à eux l'appartenance à la communauté. Ainsi, les *proximités identitaire, relationnelle et de processus* sont identifiées entre les consommateurs et la coopérative. De plus, les consommateurs pensent que la coopérative *limite l'exclusion sociale* et leur permet de *participer*.

Les Compagnons de la Terre essayent de maximiser l'action collective en leur sein. Ils se sont organisés en *coopérative* et privilégie la gouvernance collective. Même si la coopérative n'est plus en holocratie, les coopérateurs ont toujours leur mot à dire et peuvent toujours participer aux groupes de travail. Les consommateurs sont *satisfaits* de cette organisation, pensent pouvoir *influencer* la coopérative, ils se *sentent écoutés* et pensent pouvoir *participer* aux prises de décisions.

Les Compagnons de la Terre se considèrent comme acteur de la transition. C'est en effet pour eux, un de leurs objectifs. Concernant les pratiques, la coopérative partagent au mieux ses *connaissances et ses expériences*. Cependant, la coopérative n'a pas de *visée politique* même si elle profite de plusieurs partenariats. De plus, le seul autre *secteur* auquel les Compagnons de la Terre sont actifs est celui de l'énergie. Les consommateurs pensent participer à la *transition*, soutenir une *alternative à la grande distribution*, *partager leurs connaissances et expériences*, poser un *acte politique* en consommant à la coopérative et dépasser le *secteur* de l'alimentation. Les ressentis respectent bien le critère du rapport à la transition.

En conclusion, les Compagnons de la Terre répondent à l'ensemble des critères. La majorité des indicateurs sont respectés. En effet, concernant les pratiques, sur les vingt-deux indicateurs répartis dans les cinq critères, la coopérative satisfait seize d'entre eux. Les seize indicateurs relatifs aux ressentis des consommateurs sont respectés. Les déclarations des consommateurs nous permettent d'affirmer que les pratiques sont d'actualité et atteignent leurs objectifs. Nous pouvons ainsi mieux comprendre comment une coopérative agricole peut participer à la transition en mettant en œuvre certaines pratiques. Ces dernières en plus d'être vérifiées dans la littérature et parmi les ressentis des consommateurs, sont exécutables par les coopératives agricoles. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des pratiques réalisées par les Compagnons de la Terre.

Tableau 2 - Pratiques observées des Compagnons de la Terre

CRITÈRES	INDICATEURS	PRATIQUES DE LA COOPÉRATIVE
LOCALISATION	Vente en circuit court	Vente directe (auto-cueillette) ; Vente indirecte (max. un intermédiaire)
	Partenaires locaux	Vente en circuit court à des épiceries locales ; Achat de fumier à un agriculteur local
	Ressources locales	Compostage sur le site
	Monnaie locale	Participation au Valeureux
	Soutien aux agriculteurs locaux	Deux producteurs engagés
DIMINUTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Production locale	Production sur place des produits vendus
	Vente en circuit court	Vente directe (auto-cueillette) ; Vente indirecte (max. un intermédiaire)
	Agroécologie	Rotation des cultures (treize rotations sur cinq ans) ; Association des cultures sur le plan horizontal et vertical (agroforesterie) ; Lutte biologique (trente-cinq auxiliaires différents) par la plantation de plantes compagnes ou la construction d'habitats ; Fixation d'azote par des engrais vert (ex : trèfle) ; Recyclage de l'azote par le compostage ; Fertilisation du sol par la biomasse locale (BRF et compost) ; Protection du sol par un couvert végétal ; Pratique du non-labour (fraise en surface) ; Réduction de la mécanisation
	Bâtiments énergétiquement efficaces	<i>Indicateur non respecté</i>
	Energies renouvelables	<i>Indicateur non respecté</i>
	Variétés locales	Cultures de variétés locales et rustiques

CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE	Rencontres directes	Rencontres lors des salons, soirées, assemblées générales et des visites sur le terrain ;
	Communication	Communication maximisée par les rencontres, les courriels, les newsletters, le site internet et les réseaux sociaux.
	Vente en circuit court	Vente directe (auto-cueillette)
	Transparence quant à la production	Communication des décisions par newsletters et sur le site internet ; Possibilité de visiter le terrain et de venir travailler
	Inclusion sociale	Prix abordables grâce à la vente en circuit court ; Réinsertion professionnelle ; Accueil de bénévoles
	Participation des membres	Participation aux chantiers ; Travail sur le terrain pour la production ; Participation au sein d'un groupe de travail
ACTION COLLECTIVE	Organisation en coopérative	Reconnue comme Société Coopérative à Responsabilité Limitée et Finalité Sociale (SCRLFS) ; Une personne, une voix ; Gouvernance collective (groupes de travail pour les bénévoles et les coopérateurs)
RAPPORT À LA TRANSITION	Partage des connaissances et expériences	Centre de recherche et d'innovations techniques ; Visites d'écoles du supérieur ; Echanges avec les coopérateurs et les bénévoles
	Visée politique	<i>Indicateur non respecté</i>
	Plusieurs secteurs	<i>Indicateur non respecté</i>

4.3 Discussion

Après avoir décrit et analysé les résultats, nous proposons une discussion sur l'étude présentée. Nous vérifions si les coopératives peuvent être considérées comme des « grassroots innovations » comme supposé dans le chapitre 2. Nous critiquons ensuite, l'ensemble des critères qui ont permis l'évaluation des Compagnons de la Terre. Enfin, nous abordons les limites de cette recherche.

Reprenons d'abord l'ensemble des caractéristiques et la définition des « grassroots innovations » que nous comparons à la coopérative agricole étudiée. Ces multiples aspects sont décrits dans le chapitre 2. Les informations sont extraites des résultats présentés dans ce chapitre, à la section 4.1. Par son organisation en coopérative, les Compagnons de la Terre s'intègrent dans le contexte de l'économie sociale et correspondent à l'une des formes d'organisation citées par Seyfang et Smith (2007). Ce point remplit la première et quatrième caractéristiques. Le deuxième trait des « grassroots innovations » concernant les moteurs de l'innovation se décline sous deux catégories : les besoins sociaux et l'idéologie. D'une part, les Compagnons de la Terre ont comme but de donner un emploi décent à des agriculteurs et de fournir une alimentation saine et locale aux habitants de la région liégeoise. D'autre part, l'idéologie de la coopérative sous-tend un changement de société ; notamment de se passer de la grande distribution en faveur des circuits courts et d'innover vers de nouvelles techniques de production agricole. Ainsi, les Compagnons de la Terre s'opposent au système dominant de l'agriculture industrielle et de la grande distribution. La troisième caractéristique propose des valeurs sociales et culturelles différentes. Les Compagnons de la Terre défendent des valeurs de solidarité, de l'action collective, de l'inclusion sociale et du respect de l'environnement. La dernière caractéristique concerne les ressources de l'organisation : la coopérative reçoit des subventions de la Région Wallonne, le revenu de leurs ventes des légumes, les parts versées par les coopérateurs et des échanges mutuels. En effet, la coopérative n'achète pas de compost mais l'échange avec un fermier local. Les Compagnons de la Terre correspondent à la définition d'une « grassroots innovation »: « networks of activists and organisations generating novel bottom-up solutions for sustainable development; solutions that respond to the local situation and the interest and values of the communities involved » (Seyfang et Smith 2007, 585). En effet, la coopérative est bien une organisation bottom-up puisque ce sont des citoyens qui l'ont créée et qui la dirige. Les consommateurs restent maîtres de ses orientations générales. De plus, les Compagnons de la Terre répondent à la situation locale, aux intérêts et aux valeurs des communautés impliquées. Comme déjà mentionné, la coopérative a pour but de fournir des emplois durables et une alimentation locale et saine aux citoyens de la région liégeoise. Puisque ce sont les coopérateurs qui prennent les décisions, leurs intérêts et valeurs sont garantis. En conclusion, la coopérative agricole des Compagnons de la Terre peut effectivement être

considérée comme une « grassroots innovation » puisqu'elle remplit toutes les caractéristiques et correspond à la définition de cette dernière.

Nous proposons une critique des différents critères qui ont permis l'évaluation de la coopérative, également quelques améliorations et un critère supplémentaire. Le premier critère : la localisation, concernant l'économie locale correspond entièrement à ce qui est observé dans la coopérative. En effet, aucune pratique et aucun ressenti n'ont été ajoutés par les employés et les consommateurs. L'ensemble des indicateurs ont été vérifiés.

Nous avons observé plusieurs limites au critère de la diminution des impacts environnementaux grâce aux entretiens. Il ne prend pas en compte l'utilisation de matériaux. Or, l'achat en circuit court et plus particulièrement l'auto-cueillette permet aux consommateurs de diminuer leurs déchets grâce à la suppression des emballages. Il semble intéressant d'ajouter cette dimension au critère et de chercher s'il ne peut être observé dans d'autres aspects de la coopérative comme lors de sa production maraîchère et de ses achats. De plus, le critère s'intéresse peu aux kilomètres parcourus. L'un des indicateurs correspond au circuit court et est souvent combiné à la notion de local. Cependant, le critère n'a pas pour ambition de connaître les kilomètres parcourus par les produits de la coopérative ni par ses membres. Il semble tout de même intéressant de s'y attarder et, par exemple, de fournir une carte du rayon d'action de la coopérative.

Le critère de la construction communautaire ne concerne que les liens sociaux internes à la coopérative et ses membres. Cependant, comme mentionné par l'un des employés, les Compagnons de la Terre doivent également soigner leurs relations avec l'extérieur, notamment avec la commune, les agriculteurs locaux et la Région Wallonne. Ainsi, il semble pertinent d'enrichir le critère par cette dimension.

Le quatrième critère concernant l'action collective se concentre sur l'organisation en coopérative et les valeurs de démocratie. Les entretiens répondent à l'ensemble des indicateurs et n'ajoutent aucune notion supplémentaire. Cependant, d'autres types d'organisation pourraient convenir au critère si elles contenaient les valeurs de la démocratie, de la participation et de la gouvernance collective garanties par les coopératives. Nous pouvons retenir les autres organisations de l'économie sociale comme les associations, les mutuelles, etc.

Le dernier critère concerne le rapport à la transition et permet de comprendre si le but de la coopérative et de ses membres est de s'inscrire dans la transition écologique et sociale. Les Compagnons de la Terre ne répondent pas aux indicateurs de volonté d'influencer les politiques et d'agir dans plusieurs secteurs. En effet, la coopérative se veut apolitique et ne souhaite que changer les modes de production et de distribution alimentaire de la région liégeoise et modifier

sa consommation énergétique. Ainsi, il semble pertinent de ne garder dans ce critère que les indicateurs d'origine et de vision de la transition de la coopérative. Le critère de la construction communautaire peut alors intégrer les indicateurs des relations avec le politique et du partage de connaissances et d'expérience. Le secteur énergétique peut quant à lui rester uniquement dans le critère de diminution des impacts environnementaux.

Nous pensons que l'aspect social n'est pas assez présent dans l'évaluation. Puisque le but est d'atteindre une transition écologique et sociale, retenir un critère pour chacun de ces deux notions semble essentiel. Nous pensons qu'il est nécessaire d'ajouter un critère dédié entièrement aux pratiques répondant aux besoins sociaux. Celui-ci pourrait contenir les objectifs de finalité sociale d'une coopérative, l'inclusion sociale, le soutien des agriculteurs locaux et l'offre d'emplois durables et décents à des producteurs au sein de la coopérative. Bien entendu, le reste des critères comprend également des aspects sociaux et environnementaux.

Analysons maintenant les limites de la recherche. Les entretiens avec les employés et les consommateurs auraient pu se dérouler à un meilleur moment. En effet, une crise au sein de la coopérative est survenue peu de temps avant les rencontres. Les membres des Compagnons de la Terre étaient affectés et l'émotion bien présente. Il était délicat et difficile d'aborder les problèmes survenus. La coopérative a abandonné l'holocratie pour revenir à une gouvernance plus classique même si toujours collective. Ce changement a engendré beaucoup de modifications dans l'organisation, les prises de décisions et les objectifs à court terme de la coopérative. Nous devons rester attentifs lors des entretiens pour distinguer ce qui est toujours d'actualité et ce qui ne l'est plus. Les décisions récemment prises n'étaient pour la plupart que temporaires. Certains résultats de cette étude peuvent changer dans les prochains mois. Ensuite, la coopérative voudrait prouver que son modèle est viable et durable. Les membres des Compagnons de la Terre étant enthousiastes et croyant en leur projet, ont tendance à présenter certains objectifs comme déjà acquis. Par exemple, certaines mesures sont présentées comme effectives par l'un et prévues pour le futur par l'autre. Nous avons dû faire la part entre le vrai et le désiré en croisant les différents entretiens. Enfin, nous n'avons réalisé pour cette étude que sept entretiens : trois auprès des employés et quatre parmi les consommateurs coopérateurs. Il nous semble évident qu'augmenter les échantillons permettrait d'améliorer la pertinence des résultats. Des questionnaires auraient permis de contacter plus de personnes mais auraient demandé une autre méthode d'analyse des données. Nous avons préféré garder les mêmes méthodes de collecte et d'analyse des données auprès de deux catégories de personnes (employés et consommateurs).

Chapitre 5 : Les coopératives agricoles comme gestion des communs

Nous nous sommes concentrés dans ce travail sur la transition écologique et sociale. Nous avons déterminé comment les coopératives agricoles sont un acteur de cette transition en listant une série de pratiques pouvant être mise en œuvre. Cependant, l'économie sociale et solidaire et l'organisation en coopérative ne sont pas les seuls moyens de participer à cette transition. Précédemment, nous avons déjà cité l'économie circulaire, l'économie collaborative et les biens communs. Afin d'aborder une réflexion supplémentaire à notre travail, nous tentons de comprendre les liens existant entre les coopératives agricoles et les biens communs. Nous nous intéressons aux travaux d'Elinor Ostrom qui a reçu, en 2009, le prix Nobel d'économie pour ses recherches sur la gouvernance collective des biens communs.

Selon Bauwens et Mertens (2017), la transition écologique et sociale comprend de nombreux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés et qui posent un ensemble de problèmes d'action collective. Les auteurs définissent l'action collective comme « toute activité qui requiert la coordination de deux individus ou davantage » (Bauwens et Mertens 2017, 89). C'est cette coordination qui pose problème, lorsque les individus sont tentés de maximiser leurs bénéfices tout en reportant les coûts sur les autres. L'individu se comporte alors comme un « passager clandestin » (Olson 1965 cité par Bauwens et Mertens 2017, 90). Afin de répondre à ces défis et de compléter les actions étatiques (venant du haut), les auteurs s'inspirent d'Ostrom pour développer une gouvernance collective et décentralisée. Ce système est dit polycentrique et comprend « des centres de décision dans lesquels les citoyens s'impliquent dans les processus de décision à travers une démarche d'auto-organisation » (Bauwens et Mertens 2017, 91). En effet, selon Ostrom (2010), les enjeux globaux comme la lutte contre le changement climatique ou la préservation de la biodiversité peuvent aussi être résolus à l'échelon local, grâce à des initiatives locales. L'auteur pense également que les citoyens auto-organisés sont capables de lutter contre le problème du passager clandestin. Cette notion d'auto-organisation est comprise comme le fait que « des événements ou des actions ne requièrent pas nécessairement d'impulsion externe ou de force hiérarchiquement supérieure pour survenir. Ils peuvent procéder de causes internes, mus par des dynamiques endogènes » (Bauwens et Mertens 2017, 95). Ainsi Ostrom (2010) s'intéresse aux problèmes de l'action collective et propose une gestion collective basée sur la réciprocité et la coopération comme solution.

Dans ce chapitre, nous tentons de comprendre si les coopératives agricoles peuvent être une forme de gestion de biens communs. L'agriculture est vue comme un bien commun géré collectivement. Notre pensée se développe en trois parties. Nous résumons d'abord, la pensée

d'Ostrom sur les communs et les enjeux qui les concernent. Ensuite, nous abordons les réflexions menées dans la littérature à propos des communs et des coopératives. Enfin, nous examinons la coopérative des Compagnons de la Terre au regard des principes de conception des communs établis par Ostrom (2010).

5.1 Les communs selon Elinor Ostrom⁶

Dans son livre « gouvernance des biens communs », Ostrom (2010) démontre l'intérêt de développer une gestion collective des ressources communes pour éviter leur surexploitation. L'auteur définit les ressources communes comme « un système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux (mais pas impossible) d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation » (Ostrom 2010, 44). Or, elle rend accessible une ressource limitée qui répond au principe de rivalité. Il faut faire la distinction entre le système de ressources et les unités de ressources. Prenons l'exemple du lac qui est souvent cité. Le système de ressources est le lac en lui-même et les unités de ressources sont les poissons pêchés.

L'auteur part du constat de Hardin sur la « tragédie des biens communs » qui représente « la dégradation de l'environnement à laquelle il faut s'attendre dès le moment où plusieurs individus utilisent en commun une ressource limitée » (Ostrom 2010, 14). Chaque individu exploite la ressource afin de maximiser son intérêt personnel tout en déplaçant les coûts sur l'ensemble des utilisateurs. Ostrom y identifie le problème du passager clandestin. Deux solutions sont souvent proposées, la gestion étatique ou la privatisation de la ressource. Or, Ostrom propose une troisième solution. Selon elle, « ce que l'on peut observer dans le monde toutefois, c'est que ni l'État ni le marché ne réussissent uniformément à permettre aux individus une utilisation productive à long terme des ressources naturelles. En outre, les communautés et les individus ont confié à des collectivités qui ne ressemblent ni à l'État ni au marché le soin de gouverner les systèmes de ressources naturelles sur de longues périodes de temps, avec des degrés de réussite divers » (Ostrom 2010, 13-14). Ainsi, l'auteur propose une gouvernance collective où les utilisateurs (« appropriateurs ») s'auto-organisent et développent des règles adaptées aux conditions locales. Elle défend un nouveau régime de propriété qui ne serait ni étatique, ni privé mais collectif.

L'auteur montre par une large recherche empirique, la diversité des formes institutionnelles de gestion collective et l'exploitation durable des ressources naturelles qui en découle. A partir de ces cas empiriques, Ostrom décrit huit principes afin de définir des institutions solides. Ces différents principes seront décrits dans la section 5.3.

⁶ Cette section se base sur Ostrom, Elinor. 2010. *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles: Editions De Boeck.

5.2 Les coopératives et l'approche d'Elinor Ostrom

Cette section se concentre sur les liens déjà établis entre les travaux d'Ostrom et les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) et certaines coopératives. Nous développons les convergences puis les divergences entre ces deux approches. Ensuite, nous décrivons les intérêts à faire dialoguer l'approche d'Ostrom à celle de l'ESS et plus particulièrement aux coopératives. Nous citons également les différentes recherches qui ont déjà analysé des organisations de l'économie sociale et solidaire comme des coopératives ou des associations par l'intermédiaire des principes d'Ostrom.

Les deux analyses ont une dimension collective tant au niveau de la gestion que de leur production. En effet, les deux approches revendiquent une action collective et démocratique (Isaurralde 2015; Nyssens et Petrella 2015; Bauwens et Mertens 2017). Il semble indispensable selon les deux analyses que les parties prenantes décrivent ensemble « les règles de décision, de fonctionnement, et d'allocation du surplus éventuel » (Nyssens et Petrella 2015, 131). Dacheux et Goujon (2013) ajoute l'importance d'un espace public où les parties prenantes peuvent se rencontrer et décider des règles qui seront mieux adaptées aux réalités locales. Cet espace de délibération et de création de règles collectives est aussi très importante pour Hudon et Meyer (2016). Les organisations de l'ESS et la gouvernance de biens communs permettent une cohésion sociale facilitant l'intelligence collective et la création de richesse (Dacheux et Goujon 2013). D'autre part, Nyssens et Petrella (2015) entendent les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme productrices de biens et services quasi collectifs. De plus, la gestion des biens communs et l'ESS ne correspondent ni aux formes privées, ni aux formes publiques. Les deux approches admettent également, la pluralité des formes institutionnelles (Isaurralde 2015; Nyssens et Petrella 2015). Toutes les deux reposent « la question des conditions d'institutionnalisation d'une économie plurielle où, à côté des régulations par le marché et par l'État, seraient reconnus des modes de régulation démocratique et citoyen des activités économiques » (Fraisie, 2003, p. 137 cité par Isaurralde 2015, 109). La délibération collective permet de sortir des règles du marché et de répondre à l'intérêt général (Dacheux et Goujon 2013). Les deux approches remettent en question la conception de propriété et sortent de la dichotomie habituelle Etat-marché. Nyssens et Petrella (2015) montrent l'exemple des coopératives où le nombre de part n'affecte pas la prise de décision de l'organisation et où le régime de propriété diverge de la théorie dominante et sont plus diversifiés. Ainsi, « dans une coopérative, une partie des bénéfices est destinée aux réserves impartageables, patrimoine collectif de l'organisation, et le capital, quand il est rémunéré, l'est de manière limitée » (Nyssens et Petrella 2015, 122).

Concernant les divergences, même si la dimension collective est présente dans les deux approches, la nature de l'intérêt collectif n'est pas semblable. En effet, les organisations de l'ESS comme les coopératives produisent des biens quasi collectifs mais également des bénéfices pour l'ensemble de la collectivité alors que les organisations autour de ressources communes concernent plutôt un intérêt mutuel (Nyssens et Petrella 2015). Bauwens et Mertens (2017) citent l'exemple de la consommation alimentaire de saison par un mode de distribution en circuit court qui apporte des bénéfices de l'ordre de biens publics comme une sécurité alimentaire, une réduction de certains impacts environnementaux, etc. La place de l'Etat n'est pas non plus vue de la même manière dans les deux approches. Dans l'ESS, l'Etat contribue dans la production des biens et services quasi collectifs par des financements, des régulations ou la présence de représentants dans les organes de décisions des organisations. Dans les communs, l'Etat n'apporte que la légitimité de l'organisation. La dimension politique reste absente dans les travaux d'Ostrom (Nyssens et Petrella 2015).

Malgré ces divergences, plusieurs auteurs pensent que l'approche d'Ostrom peut énormément apporter à l'ESS (Larrasquet 2012; Roels 2012; Dacheux et Goujon 2013; Huybrechts et Mertens 2014; Isaurralde 2015; Nyssens et Petrella 2015; Hudon et Meyer 2016; Bauwens et Mertens 2017; Périlleux et Nyssens 2017). Ainsi, « les principes déployés par Ostrom font écho aux fondements de l'association et plus généralement de l'ESS, en tant qu'initiative impulsée par des citoyens qui se regroupent autour d'une même finalité sociale et qui créent une structure autonome dans ses décisions et démocratique » (Nyssens et Petrella 2015, 130). Dacheux et Goujon (2013) soutiennent également que l'ESS gagne à s'intéresser à l'approche d'Ostrom. Les exemples de terrains analysés par Ostrom ou par l'ESS montrent les bienfaits d'une gestion collective et coopérative. Larrasquet (2012) rejoint cette idée. Selon lui, une telle gestion serait durable et adaptée au contexte local. Elle serait applicable à d'autres champs comme l'emploi, l'agriculture, la mobilité, etc. (Larrasquet 2012). Selon Périlleux et Nyssens (2017), l'approche des communs permettrait de répondre aux crises financières, environnementales et sociales auxquelles nous faisons face actuellement. Elle nous permettrait de préserver les biens communs naturels mais aussi les biens produits collectivement par des personnes. Les auteurs parlent d'une nouvelle génération de communs inspirés de l'approche d'Ostrom (Périlleux et Nyssens 2017). Bauwens et Mertens (2017) soutiennent la nécessité d'une gouvernance polycentrique pour atteindre une transition écologique et sociale. Les auteurs s'inspirent d'Ostrom pour décrire cette première notion (plusieurs centres de décision indépendants respectant les mêmes règles) et l'associent à l'auto-organisation des acteurs. Les organisations de l'ESS semblent y correspondre. En effet, les coopératives et les associations semblent capables « d'établir un climat de confiance et d'encourager l'adoption de stratégies de coopération » (Bauwens et Mertens 2017, 105). Ils ajoutent qu'afin d'éviter le problème du

passager clandestin, « outre la petite taille des groupes, qui facilite les interactions personnelles, la contrainte de non-redistribution du surplus aux sein des associations, ou de la limitation au sein des coopératives, agit comme un instrument de sélection » (Bauwens et Mertens 2017, 105). Ainsi, cela permet de s'assurer des intérêts extra-économiques des participants. Huybrechts et Mertens (2014) présentent les coopératives comme la meilleure solution pour gérer les ressources communes grâce à leur gouvernance démocratique.

Plusieurs auteurs ont déjà utilisé l'approche d'Ostrom pour une analyse plus large. Ainsi, Hudon et Meyer (2016) montrent la correspondance d'une banque collective aux huit principes d'Ostrom. Dans la même idée, Périlleux et Nyssens (2017) analysent une coopérative financière selon les mêmes principes. Selon eux, sa gestion collective a créé un système de ressource commun appartenant à la communauté. Enfin, Roels (2012) analyse l'association Terre-en-vue afin de rendre aux terres agricoles le statut de bien commun. Même si l'organisation ne correspond pas à l'ensemble des principes, les réflexions d'Ostrom doivent intégrer la discussion pour une agriculture plus durable (Roels 2012).

Nous pensons maintenant pertinent de s'intéresser à la coopérative des Compagnons de la Terre selon les principes établis par Ostrom. Cependant, il semble nécessaire de décrire en quoi les Compagnons de la Terre sont un modèle de gestion de biens communs. La coopérative possède des terres agricoles de manière collective (trente hectares) dont leur gestion est démocratique. Elles sont comprises comme un système de ressource. De plus, les Compagnons de la Terre produisent une alimentation saine et durable grâce à une agriculture biologique et suivant les principes de l'agroécologie. Cette production est un bien collectif dont les bénéfices appartiennent à la coopérative. L'alimentation est comprise comme les unités de ressources produites par le système.

5.3 Les principes d'Elinor Ostrom et les Compagnons de la Terre

Dans cette section, nous décrivons les huit principes de conception observés par Ostrom. Nous tentons ensuite d'y inscrire les Compagnons de la Terre. Nous commençons d'abord par décrire les principes selon Ostrom (2010, 115) et puis nous cherchons ceux auxquels la coopérative peut correspondre. Les différentes données utilisées pour cette analyse proviennent des entretiens et des informations disponibles sur le site internet de la coopérative (« Les Compagnons de la Terre » 2017).

5.3.1 Des limites clairement définies

Une des premières étapes est de définir les limites de la ressource commune et de désigner les personnes ayant droit d'accès et d'utilisation. Sinon les bénéfices engendrés grâce aux efforts des participants pourraient être appropriés par des tiers. Ostrom considère ce principe comme le

plus important mais pas suffisant contrairement à Ciriacy-Wantrup et Bishop (1975 cité par Ostrom 2010, 115) qui le voient comme la seule caractéristique qui différencie les institutions de « propriété commune » de celles de « libre accès » (Ostrom 2010).

Le terrain des Compagnons de la Terre est bien défini. Ils ont récemment, fait l'acquisition de trente hectares délimités par des barrières et dont ils sont les propriétaires légaux. De même, l'utilisation des terres n'est pas permise à tout le monde. La coopérative engage plusieurs producteurs et permet aux bénévoles et coopérateurs d'apporter leur aide. Les Compagnons de la Terre prévoient également de s'associer avec des producteurs indépendants pour éventuellement leur donner accès à une partie du terrain à condition qu'ils respectent les règles de production de la coopérative. La coopérative ne permet donc pas à n'importe quel citoyen de venir produire sur le terrain pour sa consommation privée.

En conclusion, les Compagnons de la Terre respectent bien le premier principe puisque leur terrain est bien délimité et un nombre restreint de personnes peut y accéder.

5.3.2 La concordance entre les règles d'appropriation et de fourniture et les conditions locales

Les règles d'appropriations et de fourniture dépendent des réalités locales. Elles permettent de maintenir la ressource commune pérenne. « Les règles qui restreignent, en termes de temps, d'espace, de technologie et/ou de quantité l'appropriation des unités de ressource sont liées aux conditions locales et aux obligations en termes de main-d'œuvre, de matériels et/ou d'argent » (Ostrom 2010, 116).

Les Compagnons de la Terre respectent bien les conditions locales puisqu'ils optent pour une agriculture biologique suivant les principes de l'agroécologie. La coopérative restaure l'écosystème sur leur terrain et protège la biodiversité. Les producteurs n'utilisent pas de produits chimiques de l'agriculture intensive et respectent les saisons.

Concernant les règles de fourniture des Compagnons de la Terre. Concernant la main-d'œuvre, la coopérative a engagé des producteurs et des employés administratifs. Cependant, ces derniers sont souvent aidés par des bénévoles et des coopérateurs. Ils peuvent venir quand cela leur convient, lors des appels pour des chantiers plus conséquents (la construction des serres, la plantation d'arbres, etc.) et/ou adhérer à un groupe de travail. De plus, la quantité d'argent investie pour les Compagnons de la Terre dépend des bénéfices de leur production, des parts des coopérateurs et des subventions. Cet argent permet à la coopérative d'investir dans du matériel, des infrastructures et des semences pour les prochaines productions.

Considérons maintenant les règles d'appropriation de la coopérative. L'ensemble des bénéfices est réinvesti dans la coopérative et permet de fournir un revenu décent aux employés. Les coopérateurs bénéficient d'un dividende de 6% maximum et d'une ristourne sur la production. Cependant, il semble que les bénévoles ne possédant pas de part dans la coopérative ne bénéficient pas de cet avantage. De même, aucune différence n'est faite entre les coopérateurs ayant ou non participé à la vie de la coopérative.

Les Compagnons de la Terre semblent respecter partiellement le deuxième principe. Les bénéfices sont réinvestis dans la coopérative et servent à payer les salaires des employés. Les coopérateurs reçoivent une partie des profits par un dividende et un prix avantageux. Cependant, les bénévoles ne semblent pas particulièrement bénéficier de la ressource par rapport au temps consacré. De plus, la coopérative reçoit des subventions d'institutions externes, par exemple de la Région Wallonne qui ne retiennent aucun bénéfice de la production maraîchère. Malgré cela, c'est surtout les heures de travail des employés, des bénévoles et des coopérateurs qui permettent aux Compagnons de la Terre de maintenir la production et d'assurer la gestion quotidienne.

5.3.3 Des dispositifs de choix collectifs

Le principe du choix collectif est effectif lorsque « la plupart des individus concernés par les règles opérationnelles peuvent participer à la modification des règles opérationnelles » (Ostrom 2010, 117). Les personnes qui ont le droit d'usage et de prélèvement ont la possibilité de changer le règlement. Cette condition permet une adaptation au contexte local (Ostrom 2010).

L'organisation des Compagnons de la Terre en coopérative est une garantie de sa gouvernance collective. En janvier 2015, l'organisation est reconnue en tant que société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale (SCRLFS). Les employés et coopérateurs peuvent participer à la vie quotidienne et aux prises de décisions à travers les assemblées générales, le conseil d'administration et les groupes de travail. Les membres du conseil d'administration sont élus par et pour représenter les coopérateurs. Les assemblées générales décident des grandes orientations de la coopérative et approuvent tous les dix ans un plan de gestion détaillé permettant d'assurer un modèle qui répond aux attentes des coopérateurs (« Les Compagnons de la Terre » 2017). Même si la coopérative n'est plus en holacratie, elle essaye de maximiser les décisions prises par les acteurs de terrain comme les producteurs. Ces derniers ayant accès à une information complète sont plus à même de prendre des décisions cohérentes avec les conditions locales et les réalités du terrain. Par exemple, ce sont les producteurs qui décident ce qu'ils plantent, à quel endroit et à quel moment.

Les Compagnons de la Terre respectent le principe concernant les choix collectifs grâce à leur organisation en coopérative. Les coopérateurs sont représentés au conseil d'administration, l'organe de gestion, peuvent voter lors des assemblées générales et peuvent participer à la gestion quotidienne par les groupes de travail.

5.3.4 La surveillance

Des surveillants permettent de vérifier le comportement des appropriateurs et le respect des règles. Ostrom (2010, 117) pense que « la présence de bonnes règles ne garantit pas que les appropriateurs vont les respecter ». Ceux-ci peuvent faire appel à une autorité externe ou gérer la surveillance par eux-mêmes (Ostrom 2010).

Les Compagnons de la Terre ont mis en place une série de mesures de contrôle. Les coopérateurs par leur participation à la coopérative (assemblée générale, conseil d'administration, groupe de travail et bénévolat) peuvent surveiller le suivi des décisions, le respect des statuts coordonnés et du règlement d'ordre intérieur propre à la coopérative. Tout membre peut accéder au terrain et observer les techniques de production mises en œuvre.

La coopérative se veut être la plus transparente possible dans sa gestion et sa production. Les procès-verbaux des assemblées générales et du conseil d'administration sont accessibles pour les coopérateurs. De plus, nous avons vu que les producteurs informent au mieux les membres quant aux techniques, aux machines et aux produits utilisés. Par exemple, la coopérative communique les moyens utilisés pour réduire les ravageurs, surtout lorsque la lutte biologique n'est plus efficace.

Les Compagnons de la Terre, par l'intermédiaire d'un règlement d'ordre intérieur prévoient une surveillance sur ses achats. En effet, toute personne qui souhaite faire un achat doit respecter les règles suivant les seuils de dépense : 1) Pour un achat de moins de 250€ le délégué à la gestion journalière peut seul donner son accord ; 2) Pour un achat budgété dans le plan d'affaire, de plus de 250€ mais de moins de 5.000€, l'accord doit également être donné par le trésorier ; 3) Pour un achat budgété dans le plan d'affaire de plus de 5.000€ ou non budgété dans le plan d'affaire de plus de 250€, la personne doit présenter un dossier d'engagement qui doit ensuite être accepté par le conseil d'administration (« Les Compagnons de la Terre » 2017).

En adhérant au label bio, les Compagnons de la Terre font appel à une autorité externe afin de surveiller le respect de son engagement et d'assurer la qualité de ses produits aux coopérateurs et consommateurs.

En conclusion, la coopérative fait appel à plusieurs mesures de surveillance pour assurer son bon fonctionnement et sa durabilité. C'est grâce à la gouvernance démocratique, collective et

participative que les Compagnons de la Terre assurent le respect de leurs engagements. Nous pouvons affirmer que la coopérative remplit le quatrième principe.

5.3.5 Des sanctions graduelles

Lorsque les règles établies au principe deux ne sont pas respectées, des sanctions doivent être établies. Ces répressions doivent être graduelles et dépendre de la transgression et de sa gravité. La mise en place de ces sanctions permet la coopération durable entre les appropriateurs (Ostrom 2010).

Les Compagnons de la Terre n'ont pas réellement mis en place des sanctions graduelles. Cependant, des mécanismes de contrôle et de sanction existent grâce au statut de coopérative. En effet, les coopérateurs peuvent revendre leur part sociale et ne plus participer au capital de la coopérative. Tout comme les administrateurs qui peuvent quitter le conseil d'administration. Ensuite, l'assemblée générale peut révoquer un administrateur sans motif à la majorité simple. De plus, le conseil d'administration peut exclure un associé (fondateur ou membre du personnel) si son comportement va à l'encontre de l'intérêt de la société en introduisant un dossier à l'assemblée générale. L'exclusion doit être motivée. L'assemblée générale se prononce par deux tiers de ses voix. Enfin, cette dernière peut dissoudre la société par trois quarts des voix ou par son absence d'approbation du plan de gestion présenté tous les dix ans (Les Compagnons de la Terre 2015). Les coopérateurs peuvent exercer plusieurs sanctions sur un des membres qui ne respecterait pas le règlement.

Concernant plus particulièrement les Compagnons de la Terre, les coopérateurs ou bénévoles peuvent quitter leur groupe de travail et ne plus aider pour la production ou sur les chantiers.

Les consommateurs peuvent également exercer des sanctions économiques. En effet, ces derniers peuvent cesser de s'approvisionner en légumes chez les Compagnons de la Terre lorsque ceux-ci ne respectent plus le règlement ou leurs promesses.

En conclusion, les Compagnons de la Terre ne répondent pas entièrement au cinquième principe. Il existe des sanctions en cas de transgression du règlement mais la coopérative n'a pas vraiment établi un inventaire des sanctions possibles et graduelles en fonction des infractions.

5.3.6 Des mécanismes de résolution des conflits

Selon Ostrom (2010, 125), « les appropriateurs et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales bon marché pour résoudre les conflits entre appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants ». L'accès à ces mécanismes doit être facile, rapide et à faible coût. Même si la présence de ce dispositif n'assure pas la durabilité d'une organisation,

nous ne pouvons imaginer la survie d'une institution sans des mécanismes de résolution de conflit (Ostrom 2010).

Lors de conflit ou lorsque l'intérêt social l'exige, le conseil d'administration peut se réunir par la convocation du secrétaire. Une assemblée générale peut également être convoquée par le conseil d'administration chaque fois qu'il le juge utile ou que l'intérêt social l'exige. Une assemblée générale exceptionnelle peut être convoquée par le conseil d'administration et si des associés représentant un cinquième du capital social en font la demande.

En conclusion, les Compagnons de la Terre mettent en place des mécanismes de résolution de conflits propres aux coopératives. Nous ne pouvons pas affirmer que la coopérative a établi d'autres dispositifs particuliers pour résoudre des conflits entre les appropriateurs ou entre les appropriateurs et leurs représentants.

5.3.7 Une reconnaissance minimale des droits d'organisation

Les appropriateurs doivent avoir le droit d'élaborer leur propre institution et leurs propres règles. Si ce principe n'est pas respecté, toute personne peut auprès d'une autorité externe demander le changement des règles créées par les appropriateurs (Ostrom 2010).

Les Compagnons de la Terre sont reconnus depuis janvier 2015 comme une société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale (SCRLFS) par l'Etat belge. En août de la même année, la coopérative reçoit l'agrément du Conseil National de la Coopération (CNC) puisqu'elle respecte les différents principes établis par l'Alliance coopérative internationale.

En conclusion les Compagnons de la Terre bénéficient bien d'une reconnaissance de leurs droits d'organisation au sein du droit belge. La coopérative peut établir ses statuts et son règlement d'ordre intérieur.

5.3.8 Des entreprises imbriquées

Lorsque la ressource est complexe et particulièrement étendue, différentes organisations peuvent s'imbriquer afin de la gérer. Ensemble, ces différents niveaux délimitent la ressource, dictent les règles, surveillent et résolvent les conflits. Ostrom (2010) donne comme exemple la ressource de l'eau pour l'irrigation.

Les Compagnons de la Terre ne correspondent pas à la gestion d'une large ressource qui nécessiterait l'association entre plusieurs organisations.

La coopérative des Compagnons de la Terre peut-elle être considérée comme une forme de gestion de biens communs ? Nous avons appliqué le cadre d'analyse d'Ostrom et ses principes pour répondre à cette question. Même si des recherches supplémentaires seraient utiles, nous pensons que les coopératives comme les Compagnons de la Terre peuvent être considérées comme une gestion collective de biens communs. La coopérative a mis en place un espace public de délibération permettant l'élaboration de règles de gestion collective. Ces dernières supportent la création de biens et de services répondant aux conditions locales et aux besoins de la communauté. La gouvernance collective des Compagnons de la Terre a créé une ressource appartenant à la communauté. Nous avons démontré que l'usage des terres et les bénéfices de la production y sont partagés. La coopérative présente un nouveau type de propriété qui diffère des exploitations agricoles classiques. La concordance de la coopérative aux différents principes d'Ostrom permet de montrer la pertinence d'inclure les coopératives agricoles dans les réflexions sur les communs.

Dans notre réflexion, nous avons considéré les terres agricoles comme le système de ressource. Or nous pourrions aussi afin d'élargir notre pensée, considérer l'agriculture dans son ensemble. Cette vision plus globale nous permettrait de prendre en compte le huitième principe d'Ostrom concernant les entreprises imbriquées. Ce dernier concerne les ressources étendues et complexes qui nécessitent la coopération de différentes organisations. En effet, les Compagnons de la Terre développent tout un réseau dans le secteur agricole et tentent de multiplier leurs partenariats. La coopérative est un centre de recherche et d'innovations qui partagent ses connaissances et expériences avec les autres agriculteurs et coopératives agricoles. De plus, ils s'approvisionnent en semences chez Cycle en Terre, une coopérative produisant en agriculture biologique des semences de variétés locales, rustiques et adaptées aux conditions régionales. Ils soutiennent également diverses initiatives locales (Vin de Liège⁷, la coopérative Ardente, Les petits producteurs, l'ASBL Pays de Herve Futur, etc.) et participent à la mise en place d'une coopérative de producteurs du Pays de Herve. Les Compagnons de la Terre souhaitent aussi partager leurs terres, leurs outils et leurs infrastructures avec d'autres agriculteurs ou coopératives. Nous pouvons facilement imaginer que ces partenariats ne cesseront d'augmenter au fur et à mesure que la coopérative se développe. Sans tomber dans l'utopie, nous pouvons espérer la création d'un réseau qui engloberait le secteur agricole grâce à ces soutiens et ces collaborations. Ce réseau pourrait concerner autant les terres, que les connaissances, les semences, le matériel et les infrastructures dont ont besoin les agriculteurs.

⁷ Vin de Liège est une coopérative à finalité sociale créée en 2010 qui produit du vin issu de l'agriculture biologique (« Vin de Liège » 2017).

Conclusion

Les réflexions de notre recherche concernent la transition écologique et sociale des modes de production et de distribution de notre alimentation. La nécessité de changements est démontrée au premier chapitre par la description d'un état des lieux écologique et social de l'agriculture wallonne conventionnelle et de la grande distribution. Dans cette recherche de transition, nous nous sommes intéressés au concept de « grassroots innovations » et de coopératives. Ces organisations de l'économie sociale et solidaire sont décrites comme levier permettant la transition écologique et sociale.

Notre volonté était d'analyser les différentes pratiques que peut mettre en œuvre une coopérative agricole pour agir dans le contexte d'une transition écologique et sociale. Nous avons établi cinq critères sur base des travaux de Gill Seyfang et la littérature sur le sujet. Notre analyse empirique s'est portée sur la coopérative citoyenne des Compagnons de la Terre dans la province de Liège. Grâce à des entretiens, nous avons constaté le respect par la coopérative des cinq critères et vérifier la plupart des pratiques déjà développées pour les différents critères.

Suite à l'analyse des données empiriques, nous avons voulu discuter plusieurs points de notre recherche. Nous avons vérifié que les Compagnons de la Terre étaient bel et bien une « grassroots innovation » comme supposé dans notre réflexion. La coopérative respecte bien la définition et les cinq caractéristiques données par Seyfang et Smith (2007). En effet, les Compagnons de la Terre s'intègrent dans l'économie sociale, sont organisés en coopérative, possèdent des moteurs idéologiques qui correspondent aux besoins sociaux, ont des valeurs sociales et culturelles et disposent des ressources financières multiples en plus de leur activité commerciale.

Nous avons discuté les cinq critères utilisés pour l'évaluation empirique. Nous résumons ici les modifications qui semblent nécessaires. Premièrement, le critère concernant la diminution des impacts environnementaux gagnerait en pertinence s'il prenait aussi en compte la diminution d'utilisation de matériaux et notamment d'emballage. Il semble également pertinent de prendre en compte les kilomètres parcourus par les produits achetés et vendus par la coopérative. Deuxièmement, le critère de la construction communautaire concerne uniquement les relations internes à la coopérative. Or, il semble pertinent d'y inclure les contacts qu'elle lie avec les acteurs extérieurs comme les agriculteurs de la région, la commune, etc. Troisièmement, le critère du rapport à la transition peut être trop complexe. Il semble suffisant de ne garder que les indicateurs concernant l'origine et la vision de la transition de la coopérative. Quatrièmement, nous pensons qu'il serait pertinent d'ajouter un critère supplémentaire concernant les aspects sociaux, c'est-à-dire les besoins sociaux. Il pourrait contenir les objectifs de finalité sociale

d'une coopérative, l'inclusion sociale, le soutien aux agriculteurs locaux et l'offre d'emplois durables et décents à des producteurs au sein de la coopérative.

Nous avons décrit les différentes limites de notre recherche. Les entretiens auraient pu se dérouler à un moment plus opportun. La coopérative venait de vivre une crise interne et d'abandonner son organisation en holacratie pour revenir à une gouvernance plus classique. L'émotion était encore présente et les décisions pour la plupart temporaires. Il nous a fallu rester attentif lors des entretiens pour faire la part de ce qui est toujours d'actualité et ce qui ne l'est plus. De plus, les membres des Compagnons de la Terre, comme dans toute organisation semblable manifestent leur enthousiasme et souhaitent montrer que leur modèle est possible et viable. Certaines personnes présentent certains objectifs comme déjà acquis. Nous avons dû faire la part entre le vrai et le désiré en croisant les différents entretiens. En outre, l'analyse empirique de cette recherche ne se base que sur sept entretiens. S'entretenir avec plus de membres permettrait probablement d'améliorer la pertinence des résultats.

Pour terminer cette recherche, nous souhaitons offrir une nouvelle perspective, celle des communs. Puisque notre analyse empirique a démontré que les coopératives agricoles étaient un levier de la transition, nous les avons comparés aux biens communs, autre composante de la transition. Ainsi, nous nous sommes intéressés aux travaux d'Elinor Ostrom. Nous avons recherché les correspondances entre les Compagnons de la Terre et les principes établis par l'auteur. Utilisant les données récoltées lors des entretiens, nous constatons que la coopérative répond aux sept premiers principes. En effet, des limites et des règles sont clairement définies par les membres, les choix relèvent de la gouvernance collective, des mécanismes de surveillance fonctionnent, des sanctions graduelles et des mécanismes de résolution des conflits sont mis en place et les droits d'organisation de la coopérative sont reconnus. Afin de respecter le dernier principe (entreprises imbriquées) concernant les ressources plus étendues, nous ne pouvons pas nous limiter comme bien commun aux terres et aux denrées produites par la coopérative. Ainsi, nous devrions nous intéresser au secteur agricole dans son ensemble. Promouvoir les coopératives agricoles comme un modèle de gestion collective de biens communs apporte une réflexion sur l'agriculture en tant que bien commun.

Bibliographie

- Allain, Marie-Laure, et Claire Chambolle. 2003. *Économie de la distribution*. Repères. Paris: La Découverte.
- Amilien, Virginie. 2005. « Produits locaux entre vente directe, circuit-court et action collective. Entretien avec Bertil Sylvander ». *Anthropology of Food* 4: 1-5.
- Asselineau, Éléa, et Gilles Domenech. 2007. *Les bois raméaux fragmentés: de l'arbre au sol*. Rodez: Ed. du Rouergue.
- Audet, René, Sylvain Lefèvre, et Mahdiah El-Jed. 2015. « La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal et la transition socio-écologique du système agroalimentaire ». 1. Les cahiers de recherche OSE. UQAM. Consulté le avril 4 <http://ose.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/13/2015/06/RapportMMAA2015.compressed.pdf>.
- Barbier, Jean-Marc, et Stéphane Bellon. 2010. « Les transitions technologiques vers la protection intégrée et l'agriculture biologique en cultures pérennes ». In *Le temps des Syal*, 171-210. Editions Quæ. doi:10.3917/quae.muchn.2010.01.0171.
- Bargues, Emilie, et Diego Landivar. 2016. « Les organismes de formation comme relais des savoirs officiels et scientifiques liés à la transition écologique ». *Formation emploi*, n° 135: 29-51.
- Baritoux, Virginie, et Marie Houdart. 2015. « Relations fournisseurs-grande distribution dans les filières agroalimentaires. Une analyse de la trajectoire d'une démarche « filière qualité ». » *Economie rurale* 2 (346): 15-30.
- Barton, Hugh. 2000. *Sustainable communities: the potential for eco-neighbourhoods*. London: Earthscan.
- Battilana, Julie, Metin Sengul, Anne-Claire Pache, et Jacob Model. 2015. « Harnessing Productive Tensions in Hybrid Organizations: The Case of Work Integration Social Enterprises ». *Academy of Management Journal* 58 (6): 1658-85.
- Bauwens, Thomas, et Sybille Mertens. 2017. « Economie sociale et gouvernance polycentrique de la transition ». In *Vers une société post-croissance: intégrer les défis écologiques, économiques et sociaux*, 89-121. Bibliothèque des savoirs. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube.
- Bergadaà, Michelle, et Céline Del Bucchia. 2009. « La recherche de proximité par le client dans le secteur de la grande consommation alimentaire ». *Management & Avenir* 1 (21): 121-35.

- Blanc, Jérôme, et Baptiste Perrissin-Fabert. 2016. « Financer la transition écologique des territoires par les monnaies locales ». Institut Veblen.
- Blanchet, Alain. 2005. « Interviewer ». In *Les techniques d'enquête en sciences sociales: observer, interviewer, questionner*, 81-126. Paris: Dunod.
- Boikete, Philippe. 2012. « Etat de la question. L'agriculture belge, bilan et perspective. » Institut Emile Vandervelde (IEV) - Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B).
- Bourg, Dominique, Alain Kaufmann, et Dominique Méda, éd. 2016. *L'âge de la transition: en route pour la reconversion écologique*. Paris: Les Petits Matins.
- Calhoun, Craig J. 2002. *Dictionary of the Social Sciences*. Oxford: Oxford University Press. Consulté le mai 20 <http://www.oxfordreference.com>.
- Callataÿ, Laurence de. 2014. « Repenser notre agriculture et notre alimentation : la position d'IEW ». Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW). Consulté le juillet 25 <http://www.iew.be/spip.php?article5921>.
- Capt, Danièle, et Yuna Chiffoleau. 2011. « Élaboration d'un référentiel technico-économique dans le domaine des circuits courts de commercialisation en agriculture ». Montpellier/Dijon, INRA/AgroSupDijon, Rapport de recherche pour le MAAP. Consulté le juin 26 <http://prodinra.inra.fr/?locale=fr#!ConsultNotice:162944>
- Carbou, Guillaume. 2015. « Presse en ligne et communautés cognitives. Les sections commentaires d'Atlantico.fr et de l'Humanité.fr durant l'« affaire DSK » ». *La Découverte, Réseaux*, 5 (193): 193-223. doi:10.3917/res.193.0193.
- Chantre, Emilia. 2013. « L'apprentissage des agriculteurs en transition agroenvironnementale ». *Pour* 3 (219): 141-50. doi:10.3917/pour.219.0141.
- Chiffoleau, Yuna. 2008. « Les circuits courts de commercialisation en agriculture : Diversité et enjeux pour le développement durable ». In *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires.*, 214. Dijon: Educagri.
- Chiffoleau, Yuna, et Benoît Prévost. 2008. « Consommer local. Plus qu'une mode, une éthique ? » *Courrier de la Planète* 87: 48-52.
- . 2012. « Les circuits courts, des innovations sociales pour une alimentation durable dans les territoires ». *Noroi*, n° 224: 7-20. doi:10.4000/noroi.4245.
- « Combien de kilomètres contient une assiette ? » 2006. Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable. Consulté le juillet 27 http://www.profacility.be/piclib/biblio/pdf_00000551FR.pdf.

- Cycle en terre. 2017. « Des semences biologiques, reproductibles et locales ». Consulté le juillet 3 <http://www.cycle-en-terre.be/>.
- Dacheux, Eric, et Daniel Goujon. 2013. « Cohésion sociale et richesse économique : compléter l'apport d'Elinor Ostrom par une étude empirique de l'ESS ». *Management & Avenir* 7 (65): 141-53. doi:10.3917/mav.065.0141.
- Daumas, Jean-Claude. 2006. « Consommation de masse et grande distribution: Une révolution permanente (1957-2005) ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 3 (91): 57-76. doi:10.3917/ving.091.76.
- De Schutter, Olivier. 2010. « Addressing Concentration in Food Supply Chains. The Role of Competition Law in Tackling the Abuse of Buyer Power ». Briefing note by the Special Rapporteur on the right to food. Consulté le juillet 31 <http://www.srfood.org/en/briefing-note-addressing-concentration-in-food-supply-chains>.
- . 2011. « Rapport final: Le droit à l'alimentation, facteur de changement ». Rapport présenté à la 25ème Session du Conseil des droits humains des Nations Unies A/HRC/16/49. Assemblée générale des Nations Unies. Consulté le avril 25 <http://www.srfood.org/en/documents>.
- Defourny, Jacques, et Marthe Nyssens. 2017. « Introduction générale ». In *Économie sociale et solidaire: socioéconomie du 3e secteur*, 13-26. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Delhommeau, Tiphaine. 2009. *Alimentation : Circuits courts et circuits de proximité*. Les Cahiers de la Solidarité 20. Pour la Solidarité.
- Delvaux, François. 2013. « Soutenir et (re) construire des systèmes alimentaires localisés : les contours d'une (re) localisation ». *Entraide & Fraternité*. Consulté le juin 4 <https://www.entraide.be/Soutenir-et-re-construire-des>.
- Douthwaite, Richard. 1996. *Short circuit: strengthening local economies for security in an unstable world*. Dublin: Lilliput Press.
- . 2005. « Why localisation is essential for sustainability ». *Festa Review: Growth: The Celtic Cancer: Why the Global Economy Damages our Health and Society* 2 (2): 114–123.
- Filippi, Maryline. 2004. « Réorganisations dans la coopération agricole : proximités et solidarité territoriale ». *Économie rurale, Proximité et territoires*, n° 280: 42-58. doi:10.3406/ecoru.2004.5472.

- Freidberg, Susanne, et Lissa Goldstein. 2011. « Alternative Food in the Global South: Reflections on a Direct Marketing Initiative in Kenya ». *Journal of Rural Studies* 27 (1): 24-34. doi:10.1016/j.jrurstud.2010.07.003.
- Geels, Frank W. 2002. « Technological transitions as evolutionary reconfiguration processes: a multi-level perspective and a case-study ». *Research Policy* 31: 1257-74. doi:10.1016/S0048-7333(02)00062-8.
- . 2005. « Processes and patterns in transitions and system innovations: Refining the co-evolutionary multi-level perspective ». *Technological Forecasting and Social Change* 72 (6): 681-96. doi:10.1016/j.techfore.2004.08.014.
- Goodman, David. 2004. « Rural Europe Redux? Reflections on Alternative Agro-Food Networks and Paradigm Change ». *Sociologia Ruralis* 44 (1): 3-14. doi:10.1111/j.1467-9523.2004.00258.x.
- Grunert, Klaus G., Hans Jorn Juhl, et Carsten Stig Poulsen. 2001. « Perception de la qualité en alimentaire et rôle des labels ». *Revue Française du Marketing*, n° 183/184: 181-96.
- Herauld-Fournier, Catherine, Aurélie Merle, et Anne-Hélène Prigent-Simonin. 2012. « Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? » *Management & Avenir* 3 (53): 16-33. doi:10.3917/mav.053.0016.
- Hines, Colin. 2000. *Localization: a global manifesto*. London ; Sterling, VA: Earthscan.
- Hinrichs, C. Clare. 2000. « Embeddedness and local food systems: notes on two types of direct agricultural market ». *Journal of Rural Studies* 16 (3): 295–303. doi:10.1016/S0743-0167(99)00063-7.
- . 2003. « The practice and politics of food system localization ». *Journal of Rural Studies*, International Perspectives on Alternative Agro-Food Networks: Quality, Embeddedness, Bio-Politics, 19 (1): 33-45. doi:10.1016/S0743-0167(02)00040-2.
- Hocquelet, Mathieu, Marlène Benquet, Cédric Durand, et Stéphanie Laguérodié. 2016. « Les crises de la grande distribution ». *Revue Française de Socio-Économie* 1 (16): 19-35.
- Hopkins, Rob. 2010. *Manuel de transition: de la dépendance au pétrole à la résilience locale*. Montréal: Écosociété.
- Hudon, Marek, et Benjamin Huybrechts. 2017. « From Distant Neighbours to Bedmates: Exploring the Synergies between the Social Economy and

- Sustainable Development ». *Annals of Public and Cooperative Economics* 88 (2): 141-54. doi:10.1111/apce.12170.
- Hudon, Marek, et Camille Meyer. 2016. « A Case Study of Microfinance and Community Development Banks in Brazil: Private or Common Goods? » *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly* 45 (4S): 116-33. doi:10.1177/0899764016643609.
- Huybrechts, Benjamin, et Sybille Mertens. 2014. « The Relevance of Cooperative Model in the Field of Renewable Energy ». *Annals of Public and Cooperative Economics* 85 (2): 193-212. doi:10.1111/apce.12038.
- Ife, Jim. 2016. *Community development in an uncertain world: vision, analysis and practice*. Second edition. Melbourne: Cambridge University Press.
- Ilbery, Brian, et Damian Maye. 2005. « Food supply chains and sustainability: Evidence from specialist food producers in the Scottish/English borders ». *Land Use Policy* 22 (4): 331-44. doi:10.1016/j.landusepol.2004.06.002.
- « Indicateurs Clés de l'Environnement Wallon (ICEW) ». 2014. Les rapports sur l'état de l'environnement wallon. Direction de l'Etat Environnemental SPW - DGO3 - DEMNA - DEE. Consulté le juillet 24 <http://etat.environnement.wallonie.be/>.
- International Co-operative Alliance. 2017. « ICA ». Consulté le juin 28. <http://ica.coop/fr/>.
- IPES-Food. 2016. « From uniformity to diversity: a paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems ». 2. International Panel of Experts on Sustainable Food systems (IPES-Food). Consulté le avril 24 <http://www.ipes-food.org/agroecology>.
- Isaurralde, Magdalena. 2015. « L'approche comportementale de l'action collective chez Elinor Ostrom : quels prolongements pour l'économie sociale et solidaire ? » *Revue Française de Socio-Économie* 1 (15): 97-115. doi:10.3917/rfse.015.0097.
- Jacquet, Stéphane. 2016. « Structures et organisation : Vers une véritable analyse système de l'entreprise. Première partie : « la structuration et ses biais ». » *Centre de Ressources en Economie Gestion (CREG)*. Consulté le juin 18 <http://www.creg.ac-versailles.fr/vers-une-veritable-analyse-systeme-de-l-entreprise-934>.
- Kebir, Leïla, et Bernard Barraqué. 2014. « Éditorial ». *Espaces et sociétés* 3 (158): 9-12. doi:10.3917/esp.158.0007.
- « La BD sur l'holacracy ». 2017. Consulté le juin 18. www.labdsurlholacracy.com.

- « L'agriculture wallonne en chiffre ». 2016. Bilans et perspectives. Direction de l'Etat Environnemental SPW - DGO3. Consulté le juillet 25 [http://reseau-pwdr.be/document/lagriculture-wallonne-en-chiffres-\(2016\)](http://reseau-pwdr.be/document/lagriculture-wallonne-en-chiffres-(2016)).
- Lambert, Laurence. 2007. « Slow Food : Où en est l'agriculture belge ? » Etopia. Consulté le juillet 25 http://www.etopia.be/IMG/pdf/20071211_LL_Etude_Slow_food.pdf.
- Larrasquet, Jean-Michel. 2012. « Crise, cooperatives, innovation et territoire ». *Projectics / Proyética / Projectique 2* (11-12): 157-67. doi:10.3917/proj.011.0157.
- Latouche, Serge. 2006. *Le pari de la décroissance*. Paris: Fayard.
- . 2013. « Nos enfants nous accuseront-ils ? » *Revue du MAUSS 2* (42): 281-99. doi:10.3917/rdm.042.0281.
- Laurent, Éloi, et Philippe Pochet. 2015. *Pour une transition sociale-écologique : quelle solidarité face aux défis environnementaux ?* Politiques de la transition. Paris: Les petits matins.
- « Le scénario Afterres2050 ». 2016. Solagro. Consulté le avril 25 <http://afterres2050.solagro.org/a-propos/le-projet-afterres-2050/>.
- « Le valeureux ». 2017. Consulté le juin 26. www.valeureux.be.
- Legéard, Nathanaël. 2015. « Des monnaies complémentaires comme outils locaux de l'économie solidaire pour lutter contre la précarité ». *Pour 1* (225): 185-90. doi:10.3917/pour.225.0185.
- Les Compagnons de la Terre. 2015. « Statuts coordonnés de la SCRLFS Les Compagnons de la Terre ». Consulté le juin 18 <http://www.cdlt.be/status/>.
- « Les Compagnons de la Terre ». 2017. Consulté le juin 18. www.cdlt.be.
- « Les petits producteurs ». 2017 Consulté le juin 18. www.lespetitsproducteurs.be
- Lévesque, Benoît. 2002. *Les entreprises d'économie sociale, plus porteuses d'innovations sociales que les autres?* Collection Etudes Théoriques. Montréal: CRISES.
- Lewis, Michael, et Pat Conaty. 2015. *Impératif transition: construire une économie solidaire*. Book, Whole. Montréal: Écosociété.
- Loisel, Jean-Pierre. 2001. « Manger est perçu comme présentant davantage de risques ». *CRÉDOC, Consommation et Modes de Vie*, 148.

- Maniates, Michael F. 2001. « Individualization: Plant a tree, buy a bike, save the world? » *Global environmental politics* 1 (3): 31–52.
- Marshall, Gordon, et John Scott. 2015. *A Dictionary of Sociology*. Oxford: Oxford University Press. Consulté le mai 20 <http://www.oxfordreference.com>.
- Merle, Aurélie, Mathilde Piotrowski, et Anne-Hélène Prigent-Simonin. 2009. « La consommation locale : pourquoi et comment ? » *Acte de colloque des 13e Journées de Recherche en Marketing de Bourgogne, IAE Dijon*, n° 1: 1–18.
- Murray, Robin, Julie Caulier-Grice, et Geoff Mulgan. 2010. *The Open Book of Social Innovation*. Social Innovator Series. London: NESTA. Consulté le juin 28 http://www.youngfoundation.org/files/images/Open_Book_of_Social_Innovation.pdf.
- Naves, Pierre. 2016. « Économie rurale Du secteur agricole aux territoires ? » *Économie rurale* 355: 3-19.
- Nyssens, Marthe, et Francesca Petrella. 2015. « ESS et ressources communes : vers la reconnaissance d'une diversité institutionnelle: Interpellations croisées ». *Revue Française de Socio-Économie* 1 (15): 117-34. doi:10.3917/rfse.015.0117.
- O'Riordan, Tim. 2001. *Globalism, localism & identity: fresh transitions on the transit to sustainability*. London ; Sterling, VA: Earthscan.
- Ostrom, Elinor. 2010. *Gouvernance des biens communs: pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. Bruxelles: Editions De Boeck.
- Périlleux, Anaïs, et Marthe Nyssens. 2017. « Understanding cooperative finance as a new common ». *Annals of Public and Cooperative Economics* 88 (2): 155-77.
- Pilleboue, Jean, Michaël Pouzenc, et Alain Metton. 2007. « La production agro-alimentaire française face à la grande distribution : l'équitable et le durable dans le discours et les stratégies des fournisseurs ». *Bulletin de l'Association de géographes français, Commerce et développement durable. / Le « terrain » pour les géographes*, 84 (4): 386-98. doi:10.3406/bagf.2007.2578.
- Praly, Cécile, Carole Chazoule, Claire Delfosse, et Patrick Mundler. 2014. « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires ». *Geographie Economie Societe* 16 (4): 455–478. doi:10.3166/ges.16.455-478.
- Pretty, Jules N., Andy S. Ball, Tim Lang, et James I. L. Morison. 2005. « Farm Costs and Food Miles: An Assessment of the Full Cost of the UK Weekly Food Basket ». *Food Policy* 30 (1): 1-19. doi:10.1016/j.foodpol.2005.02.001.

- Proulx, Serge, et Guillaume Latzko-Toth. 2000. « La virtualité comme catégorie pour penser le social: l'usage de la notion de communauté virtuelle ». *Sociologie et sociétés* 32 (2): 99–122. doi:10.7202/001598ar.
- « Rapport Planète Vivante 2014 ». 2014. WWF. Consulté le avril 27
http://www.wwf.ca/fr/nouvelles/publications/rapport_planete_vivante_2014.cfm
- « Rapport Planète Vivante 2016 ». 2016. WWF. Consulté le avril 27
http://www.wwf.fr/vous_informer/rapport_planete_vivante_2016.
- Rastoin, Jean-Louis. 2008. « Les multinationales dans le système alimentaire ». *Revue Projet* 6 (307): 61-69. doi:10.3917/pro.307.0061.
- Raven, Rob. 2012. « Analysing emerging sustainable energy niches in Europe: A strategic niche management perspective. » In *Governing the Energy Transition: Reality, Illusion or Necessity?*, 125-51. Abingdon: Routledge.
- Richez, Nadine, et Jacques Defourny. 2017. « Les coopératives ». In *Économie sociale et solidaire: socioéconomie du 3e secteur*, 73-116. Louvain-la-Neuve: De Boeck Supérieur.
- Rizet, Christophe, Michael Brown, Jacques Leonardi, Julian Allen, Marzena Piotrowska, Eric Cornelis, et Julien Descamps. 2008. « Chaînes Logistiques et Consommation D'énergie : Cas Des Meubles et Des Fruits et Légumes. » ADEME/INRETS. Consulté le juillet 31 <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00544563/>.
- Robertson, James. 1999. *The New Economics of Sustainable Development: A Briefing for Policy Makers*. London: Kogan Page.
- Rockström, Johan, Will Steffen, Kevin Noone, Åsa Persson, F. Stuart Chapin, Eric F. Lambin, Timothy M. Lenton, et al. 2009. « A safe operating space for humanity ». *Nature* 461 (7263): 472-75. doi:10.1038/461472a.
- Roels, Maarten. 2012. « Construire un autre système: les biens communs produits collectivement ». In *Les biens communs : comment (co)gérer ce qui est à tous?* Bruxelles. Consulté le juillet 13 <http://www.remixthecommons.org/?fiche=les-biens-communs-comment-cogerer-ce-qui-est-a-tous-2>.
- Roininen, Katariina, Anne Arvola, et Liisa Lähteenmäki. 2006. « Exploring Consumers' Perceptions of Local Food with Two Different Qualitative Techniques: Laddering and Word Association ». *Food Quality and Preference* 17 (1-2): 20-30. doi:10.1016/j.foodqual.2005.04.012.

- Roman, Philippe, Géraldine Thiry, et Tom Bauler. 2016. « Comment mesurer la soutenabilité ? » *L'Économie politique* 1 (69): 48-55. doi:10.3917/leco.069.0048.
- Servigne, Pablo. 2014. *Nourrir l'Europe en temps de crise: vers des systèmes alimentaires résilients*. Jambes: Nature et Progrès.
- Seyfang, Gill. 2006. « Ecological Citizenship and Sustainable Consumption: Examining Local Organic Food Networks ». *Journal of Rural Studies* 22 (4): 383-95. doi:10.1016/j.jrurstud.2006.01.003.
- . 2007. « Growing Sustainable Consumption Communities: The Case of Local Organic Food Networks ». *International Journal of Sociology and Social Policy* 27 (3/4): 120-34. doi:10.1108/01443330710741066.
- . 2009. *The new economics of sustainable consumption: Seeds of Change*. Energy, climate, and the environment series. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- . 2010. « Community Action for Sustainable Housing: Building a Low-Carbon Future ». *Energy Policy* 38 (12): 7624-33. doi:10.1016/j.enpol.2009.10.027.
- Seyfang, Gill, et Noel Longhurst. 2016. « What Influences the Diffusion of Grassroots Innovations for Sustainability? Investigating Community Currency Niches ». *Technology Analysis & Strategic Management* 28 (1): 1-23. doi:10.1080/09537325.2015.1063603.
- Seyfang, Gill, et Adrian Smith. 2007. « Grassroots Innovations for Sustainable Development: Towards a New Research and Policy Agenda ». *Environmental Politics* 16 (4): 584-603. doi:10.1080/09644010701419121.
- Statistics Belgium. 2015. « Chiffres clés de l'agriculture. L'agriculture en Belgique en chiffres ». Service Public Fédéral Economie. Consulté le juillet 25 http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/chiffres-cles_de_l_agriculture_2015.jsp.
- Tagbata, Didier, et Lucie Sirieix. 2010. « L'équitable, le bio et le goût. Quels sont les effets de la double labellisation bio-équitable sur le consentement à payer de consommateurs? » *Cahiers Agricultures* 19 (1): 34-40.
- Tarondeau, Jean-Claude, et Dominique Xardel. 1992. *La distribution*. Que sais-je? 2215. Paris: Presses universitaires de France.
- Teil, Geneviève. 2012. « Le bio s'use-t-il ? Analyse du débat autour de la conventionalisation du label bio ». *Économie Rurale*, n° 332: 102-118. doi:10.4000/economierurale.3708.

- Torre, André, Jean-Baptiste Traversac, Ségolène Darly, et Romain Melot. 2013. « Paris, métropole agricole ? Quelles productions agricoles pour quels modes d'occupation des sols ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 3 (3): 561-93. doi:10.3917/reru.133.0561.
- Touzard, Jean-Marc, et Rémy Vandame. 2009. « La coopérative comme outil du développement durable: les cas des coopératives d'apiculteurs au Mexique et au Guatemala ». *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 313: 36-57.
- « Transition Network ». 2017. Consulté le mai 12. <https://transitionnetwork.org/>.
- Van Passel, Steven. 2013. « Food Miles to Assess Sustainability: A Revision ». *Sustainable Development* 21: 1-17. doi:10.1002/sd.485.
- « Vin de Liège ». 2017. Consulté le juillet 22 <https://www.vindeliege.be>.
- Yuan, Elaine J. 2013. « A Culturalist Critique of 'Online Community' in New Media Studies ». *New Media & Society* 15 (5): 665-79. doi:10.1177/1461444812462847.

Annexes

A. Tableaux des critères et de leurs indicateurs

Tableau 3 - Indicateurs concernant les employés de la coopérative

CRITÈRES	INDICATEURS		
LOCALISATION	Vente en circuit court		
	Partenaires locaux		
	Ressources locales		
	Monnaie locale		
	Soutien aux agriculteurs locaux		
DIMINUTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Production locale		
	Vente en circuit court		
	Agroécologie	Rotations des cultures	
		Association des cultures sur le plan horizontal et vertical (agroforesterie)	
		Lutte biologique	
		Production d'azote par fixation symbiotique	
		Recyclage de l'azote	
		Couverture du sol	
		Fertilisation du sol par la biomasse locale	
		Pratique du non-labour	
	Réduction de la mécanisation		
	Bâtiments énergiquement efficaces		
Energies renouvelables			

	Variétés adaptées à l'environnement local	
CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE	Rencontres directes	
	Vente en circuit court	
	Transparence quant à la production	
	Communication	
	Inclusion sociale	
	Participation des membres	
ACTION COLLECTIVE	Organisation en coopérative	
VOLONTE DE TRANSITION	Origine	
	Vision de la transition	Objectifs plus larges
		Montrer l'exemple
		Remplacer la grande distribution
	Influence du politique	
	Partage de connaissances et d'expériences	
	Volonté de remplacer les grandes chaînes de distribution	
Toucher plusieurs secteurs de la société (alimentation, énergie, transport, logement,...)		

Tableau 4 - Indicateurs concernant les coopérateurs

CRITÈRES	INDICATEURS
LOCALISATION	Proximité géographique
	Soutien à l'agriculture locale
DIMINUTION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Confiance
CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE	Proximité identitaire
	Proximité relationnelle
	Proximité de processus
	Inclusion sociale
	Participation
ACTION COLLECTIVE	Satisfaction de l'organisation en coopérative
	Influence sur la coopérative
	Se sentir écouté
	Participation aux prises de décision
VOLONTE DE TRANSITION	Objectif de la transition
	Volonté de remplacer les grandes chaînes de distribution
	Partage de connaissances et d'expériences
	Acte politique
	Toucher plusieurs secteurs de la société (alimentation, énergie, transport, logement,...)

B. Grilles d'entretien concernant les employés de la coopérative

Vous et la coopérative

Depuis quand êtes-vous employés par la coopérative ?

Pourquoi avoir choisi de travailler dans cette coopérative ?

Quelle est votre formation ?

La coopérative

Pourquoi avoir choisi le statut de coopérative ?

En tant que coopérative, comment s'organise « Les compagnons de la Terre » ?

Comment se passe les prises de décisions ?

Récemment, la coopérative a changé de mode de gouvernance. Pouvez-vous expliquer pourquoi et ce qui change ?

Quels sont les points forts et faibles de la coopérative ?

Quelles sont les valeurs que défend la coopérative ?

Quels sont les buts de la coopérative ? Sur le court et le long terme.

Quels sont les objectifs à portées sociales de la coopérative ?

La coopérative et la production

Sur combien de site la coopérative produit-elle ?

La coopérative se dit pratiquer de l'agroécologie, est-ce correct ? La coopérative a-t-elle le label bio ?

Quelles techniques sont mises en œuvre lors de la production afin de respecter les principes de l'agroécologie ?

Des machines sont-elles utilisées pour la production ?

Quels types d'intrants utilisent la coopérative et d'où viennent-ils ?

La coopérative et la vente

Par quels moyens la coopérative vend-t-elle ses produits et pour quelles raisons ?

D'où vient la totalité des produits vendus par la coopérative ? La coopérative produit-elle l'ensemble de ses ventes ?

La totalité de la production s'adresse-t-elle à des particuliers (citoyens) ? Une partie est-elle vendue à des organisations, des institutions, ... ?

Qu'est-ce que la coopérative offre en plus que la grande distribution ?

La coopérative et ses coopérateurs

La coopérative organise-t-elle des rencontres entre les coopérateurs et les producteurs ?
Pensez-vous que les coopérateurs et les producteurs en soient satisfaits ?

Par quel(s) moyen(s) la coopérative communique-t-elle avec ses coopérateurs ?

Organisez-vous souvent des visites des sites de production ? Les coopérateurs s'intéressent-ils aux modes de production de la coopérative ?

Pensez-vous que la coopérative est accessible et ouverte à tous ? Comment la coopérative s'y prend-t-elle pour attirer sa clientèle ?

La coopérative et l'extérieur

La coopérative s'associe-t-elle avec des partenaires/intermédiaires lors de sa production ou sa vente ?

La coopérative agit-elle dans d'autres secteurs que la production agricole ? Comment ?

La coopérative a-t-elle d'autres activités que la vente de légumes ?

La coopérative participe-t-elle à d'autres projets en dehors de la production maraîchère ?

Quelles relations la coopérative entretient-elle avec les autres coopératives agro-alimentaires belges ? Des rencontres sont-elles organisées ?

Comment se passent les relations avec les gouvernements nationaux, régionaux et locaux ?
Des rencontres avec les élus locaux sont-elles organisées ?

La coopérative dans le futur

Pensez-vous que le modèle de la coopérative peut être copié à d'autres endroits ?

Quelles sont les améliorations qui peuvent être apportées à la coopérative ?

Pensez-vous que ce type de coopérative pourrait suffire pour alimenter le monde de demain ?

Qu'entendez-vous par le concept de transition ?

Pensez-vous que la coopérative s'inscrit dans un projet de transition ?

Pensez-vous que la coopérative pourrait changer notre société ?

C. Grilles d'entretien concernant les coopérateurs de la coopérative

Vous et la coopérative

Depuis quand êtes-vous coopérateur ? Comment avez-vous entendu parler de la coopérative ?

Pour quelles raisons êtes-vous coopérateur et consommateur ?

Quelles sont vos valeurs qui concernent la consommation et l'alimentation ? Sont-elles respectées par la coopérative ?

Qu'est-ce que la coopérative vous a-t-elle apporté depuis que vous êtes coopérateur ?

Pensez-vous que la coopérative est accessible et ouverte à tous ? Des améliorations pourraient-elles être faites ?

Quels impacts sont produits selon vous, par votre consommation à la coopérative ?

Votre engagement à la coopérative

Etes-vous bénévoles ?

Faites-vous partie d'un groupe de travail ou du conseil d'administration ?

Connaissez-vous les producteurs ? Rencontrez-vous souvent les producteurs et autres membres de la coopérative ? Trouvez-vous que la fréquence est suffisante ? Trouvez-vous que les rencontres sont de qualité ?

Participez-vous à des chantiers, ateliers,... organisés par la coopérative ?

Vous et la production de la coopérative

Etes-vous au courant des techniques de production de la coopérative ?

Comment vous sentez-vous par rapport aux modes de production de la coopérative ?

Visitez-vous souvent les sites de production ? Pensez-vous que ce serait nécessaire ?

Vous et la vente de la coopérative

Quels sont selon vous les impacts de votre action de consommation ?

Quels sont les impacts possibles des activités de la coopérative ?

Etes-vous satisfait par les produits de la coopérative et la gamme de produit ?

Qu'est-ce que la coopérative vous apporte de plus que la distribution « classique » ?

Pensez-vous pourvoir un jour vous passez des grandes chaînes de distribution ?

Vous et l'organisation en coopérative

Comment se passe l'organisation interne ?

Comment se passe les prises de décision ?

Vous sentez-vous écouté dans vos opinions ?

Avez-vous vraiment l'impression de faire partie de la coopérative ?

Participez-vous aux réunions et aux assemblées générales ?

Vous et le futur de la coopérative

Quels sont pour vous les buts de court et long terme que devrait avoir la coopérative ?

Quels sont pour vous les possibilités à long terme de la coopérative ?

Qu'espérez-vous pour le futur de la coopérative ?

Quelles améliorations peuvent être apportées à la coopérative ?

Qu'entendez-vous par le concept de transition ?

Pensez-vous que la coopérative s'inscrit dans une démarche de transition ?